

ANNEXE 1

Monsieur le Président
Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Service du patrimoine naturel
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX

Le 18 avril 2023, à Paris

Objet : Projet de Réserve Naturelle Régionale sur le site de Peyssac

Monsieur le Président,

Une réflexion sur la création d'une Réserve Naturelle Régionale sur les communes de Razac-sur-l'Isle et Montrem est en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la biodiversité.

A l'issue de plusieurs échanges avec les techniciens en charge de ce projet, visant à préciser notamment les incidences de ce classement pour le propriétaire et leur degré d'implication dans les décisions relatives à l'aménagement du site, j'ai le plaisir de vous informer que j'accepte la labellisation de mes parcelles situées sur le périmètre du projet de Réserve Naturelle Régionale :

Sur la commune de Razac-sur-l'Isle :

Lieu-dit les Poseries : AL288, AL289, AL290, AL293, AL294, AL295, AL296, AL297, AL302, AL307, AL341, AL455,

Lieu-dit La Cible : AL308, AL309, AL310, AL311, AL312, AL313, AL315, AL318, AL319, AL504,

Lieu-dit Haut-Guitard : AL268, AL269,

Lieu-dit Pleyssac : AN1, AN2, AN3 , AN4, AN5, AN6, AN7, AN8, AN9, AN10, AN11, AN12,

Lieu-dit Gintrac : AO130, AO 131, AO133, AO103, AO112, AO113, AO114, AO116, AO117, AO119, AO121, AO122, AO123, AO135, AO136, AO137, AO142, AO143, AO144, AO145, AO146, AO153, AO285, AO320, AO442,

Lieu-dit Chauffre : AO155, AO156, AO157, AO158, AO160, AO161, AO162, AO192,

Lieu-dit La Coutissie Haute : AO259, AO265, AO266, AO267, AO268, AO270, AO271, AO312, AO313, AO505,

Sur la commune de Montrem :

Lieu-dit Exidoire : AM22, AM182

Lieu-dit Les Longérons est : AM21

Lieu-dit Chambaraud : AM156, AM157

Je vous donne donc mon accord pour que la Région effectue les démarches nécessaires au classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale.

Je suis informé que cette labellisation n'est, à ce jour, qu'à l'état de projet et que c'est la décision du Conseil Régional qui la validera.

Sous réserve de la création de cette réserve, je souhaiterais être associé aux réflexions visant à définir les mesures de gestion et d'aménagement.

Par ce présent courrier, je vous atteste qu'il n'y a pas d'autres titulaires de droits réels sur cette propriété.

Dans cette attente je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

A valoir ce que de droit.



Christophe Blanchard Dignac
Président de Patrimoine-Environnement

ANNEXE 2

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2022-38	
15/11/22	Opportunité de classement en réserve naturelle régionale du Domaine de Peyssac (24)

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux en visioconférence, a examiné à la demande de la Région l'opportunité de classer en réserve naturelle régionale (RNR) du Domaine de Peyssac (24) afin d'éclairer la Région sur la poursuite ou non de la procédure de classement.

Le domaine de Peyssac appartient à l'association 'Patrimoine Environnement' sise à Paris et est géré opérationnellement par le Cercle Départemental d'Etude du Milieu (CDEM) qui s'est entouré de différents partenaires afin de lui obtenir le statut de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

La Réserve Naturelle Volontaire de Peyssac a reçu sa première décision ministérielle d'agrément en 1985, renouvelée tous les 6 ans par tacite reconduction jusqu'en décembre 2009 du fait de la loi Démocratie de proximité, qui a instauré le statut de RNR.

Le dossier de classement présenté regroupe les éléments étayant la demande de classement du site en RNR.

Le site de Peyssac se situe sur les communes de Razac-sur-l'Isle et Montrem, en Dordogne. Il est localisé dans une fourche formée de deux grands axes autoroutier et ferroviaire, à moins de 10 kilomètres de Périgueux. Le domaine, de 65 ha, se compose d'un ensemble géomorphologique présentant des coteaux, un plateau, des vallons, dont le principal est traversé par le Longeron, ruisseau affluent de l'Isle prenant sa source sur le domaine. Il se situe dans la zone de tampon de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne et est constitué d'une mosaïque d'habitats.

La région accompagne ce projet depuis plusieurs années et présente aujourd'hui les compléments naturalistes réalisés, précise qu'il serait possible d'étendre le site sur les propriétés privées voisines et qu'un dossier de classement est déposé. La région est en attente de l'avis d'opportunité du CSRPN pour lancer la consultation.

Le CSRPN rappelle, que si le site présente un intérêt pédagogique notable, le CSRPN statuera uniquement sur le volet écologique du projet.

Les échanges en séance ont porté sur :

- le projet d'arrêter les battues silencieuses aux sangliers pour basculer vers des battues administratives. Cela apparaît comme une régression même si cette proposition fait suite à une recommandation de la fédération de chasse ;
- la composition du comité consultatif évoluera vers un regroupement par collège, comme souhaité par le CSRPN lorsque le site sera classé en RNR ;
- le dossier mentionne la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) mais aucune action n'est prévue dans le plan de gestion. Il est précisé que ces espèces ne présentent pas d'évolution défavorable hormis le millepertuis qui s'étend. La surveillance et le cas échéant la gestion des EEE est à ajouter dans le plan de gestion.

Les principaux points d'échanges ayant donné lieu à débat concernent :

- la prise en compte de l'enjeu des pelouses calcicoles. Actuellement ces habitats sont peu présents

au sein du périmètre proposé pour le site. Le CDEM rappelle que l'enjeu premier du site porte sur la communauté saproxylique, que les pelouses avaient été identifiées comme enjeu mais les études n'ont pas permis de justifier l'enjeu par rapport à l'enjeu de la forêt vieillissante. Le CSRPN note que cette forêt vieillissante n'est présente que sur une partie seulement du site et n'est pas identifiée dans l'étude « Vieilles forêts » conduite par le CBNSA.

Le CSRPN note qu'il convient de prendre en compte cet enjeu et d'ajouter des objectifs d'amélioration de l'état de conservation et de restauration à partir de l'évolution des plantations de pins, plantées sur d'anciennes pelouses.

- les **possibilités d'extension** sur des propriétés privées voisines semblent ne pas avoir reçu des avis favorables des propriétaires lors de l'enquête conduite par le CEN. Ce résultat est dû à une étude concomitante de la part du département de la Dordogne pour la définition de zone de préemptions des espaces naturels sensibles. La Région précise qu'en cas d'opportunité et selon les prix proposés, elle pourrait acquérir ces propriétés.

- la principale inquiétude du CSRPN concerne la **sécurisation foncière**. En effet, les parcelles appartiennent à une fondation dont les statuts ne garantissent pas la pérennité foncière. Ainsi cette fondation a toute possibilité de vendre ou d'hypothéquer les terrains. Le CSRPN précise bien qu'une association a toute compétence et toute capacité à gérer un site mais que les statuts associatifs ne permettent pas de garantir et d'assurer la sécurisation foncière. Il conviendrait donc de garantir cette sécurité foncière par un outil ou une acquisition foncière par une structure dont les statuts garantissent cette sécurité.

Le **CSRPN Nouvelle-Aquitaine**, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité, **un avis favorable sur l'opportunité de création d'une RNR sur le domaine de Peyssac sous conditions de :**

- assurer la sécurisation foncière du site,
- prendre en compte dans les enjeux et les objectifs de gestion les habitats de pelouses calcicoles,
- prendre en compte dans les enjeux et les objectifs de gestion la présence des espèces exotiques envahissantes,
- maintenir des battues silencieuses afin de minimiser les dérangements,
- développer les liens avec les services de police de l'environnement dans le but de mettre en œuvre des mesures de contrôle après le classement en RNR, compte tenu de la fréquentation importante relevée sur le site.

Le Président du CSRPN N-A



ANNEXE 3

Les fougères du site de Peyssac, Razac-sur-l'Isle (Dordogne)

Michel BOUDRIE

Visite du 2 juin 2022



19 juillet 2022

Photos M. Boudrie (sauf photos 9C, 9D et 19 : G. Eyssartier)

Introduction :

Organisée par Guillaume Eyssartier, à la demande du Cercle Départemental de l'Etude du Milieu, une journée de prospection s'est déroulée le 2 juin 2022 sur le site de Peyssac, situé près du lieu-dit Pleyssac (commune de Razac-sur-l'Isle, Dordogne) afin d'identifier les espèces de fougères (ou Ptéridophytes) présentes sur le secteur proposé pour l'établissement d'une Réserve Naturelle Régionale (Fig. 1). Etaient présents Anaïs Guibert, Michel Favard, Guillaume Eyssartier, Olivier Houdard et Michel Boudrie.

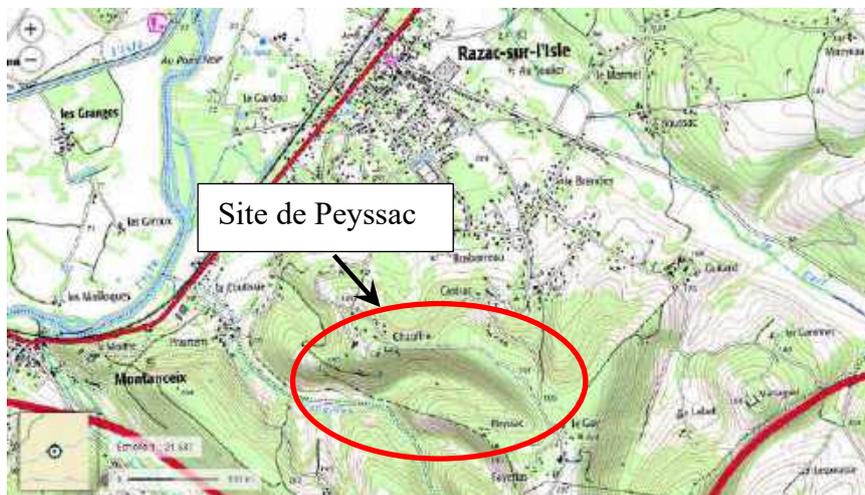


Fig. 1 : Localisation du site de Peyssac (commune de Razac-sur-l'Isle)
Extrait carte IGN – Géoportail (barre d'échelle = 500 m)

Trajet suivi :

Depuis la maison de la Réserve, un sentier aménagé part vers le nord pour descendre dans la partie amont du vallon boisé, orienté est-ouest, affluent rive droite du Longeron qui, lui-même, est un affluent rive gauche de l'Isle (Fig. 2). Ce vallon porte le nom de « vallon du Croc-de-Cerf ». Le matin, nous avons donc suivi le fond du talweg jusqu'à sa confluence avec le Longeron, alors que l'après-midi a permis d'explorer les abords du Longeron (mais aucune fougère n'a été observée dans ce dernier secteur).

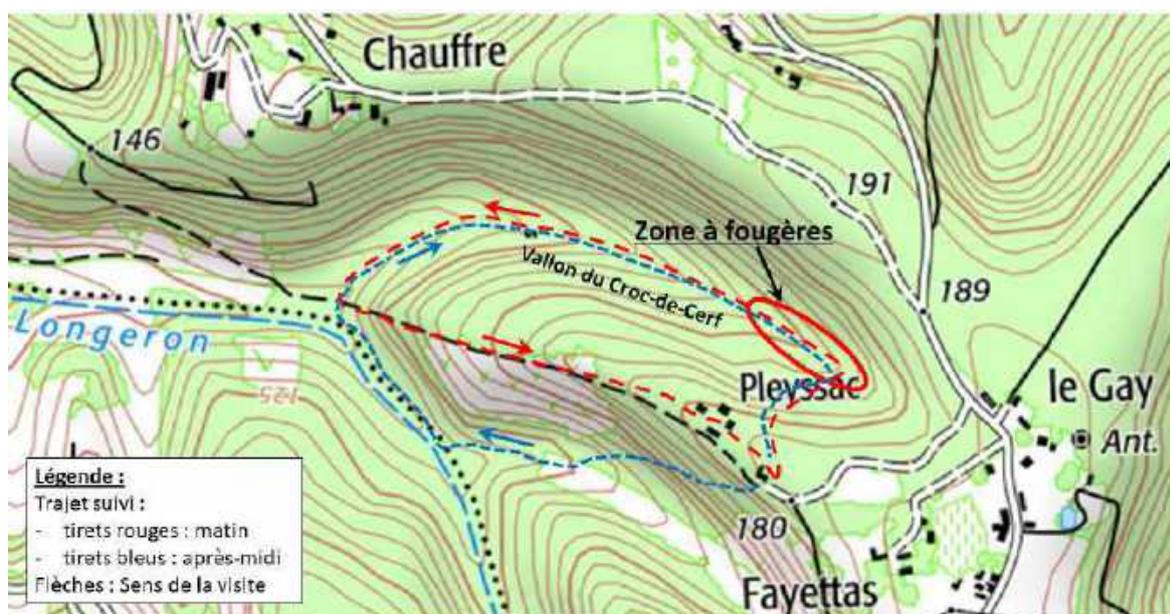


Fig. 2 : Site de Peyssac - Trajet suivi et localisation du vallon à fougères
Extrait carte IGN – Géoportail

Le milieu :

Géologiquement, le site de Peyssac se situe sur les calcaires crayo-marneux du Campanien, nommé C6, qui est l'avant-dernier étage du Crétacé supérieur (Platel & Paris, 1988 ; Platel *et al.*, 1989). La partie amont du vallon du Croc-de-Cerf se situe dans la formation C6c qui est à la base du Campanien supérieur et qui correspond à des alternances de marnes à glauconie et de calcaires crayo-marneux. La partie aval du vallon et la vallée du Longeron sont dans les calcaires crayo-marneux blanchâtres à silex gris de la formation C6a de la base du Campanien. Le fond des vallons est occupé par des colluvions de sables argileux.

Le secteur est un ancien arboretum et on y trouve, mélangés à des feuillus locaux (principalement chêne pédonculé et charme), quelques conifères introduits comme des séquoias, des thuyas et des sapins de Douglas. L'altitude varie de 180 m à la maison de la Réserve, à 150 m dans la partie amont du vallon du Croc-de-Cerf, à 100 m dans le fond de la vallée du Longeron.

Lors de la visite, le fond du vallon était légèrement humide, mais le ruisseau qui le suit était pratiquement à sec, sans doute à cause de l'épisode de canicule des semaines précédentes.

La majorité des populations de fougères observées, dont certaines localement en grande abondance, est concentrée dans la partie amont du vallon. Ceci très certainement en lien avec les niveaux marneux du Campanien C6c présents à cet endroit et la zone où affleure probablement la nappe phréatique qui donne naissance au ruisseau qui suit le vallon.

Les espèces observées :

Au total, 13 espèces de Ptéridophytes (fougères) ont été recensées, ainsi qu'un hybride, dont la liste est établie ci-dessous, les taxons étant rangés par familles, avec leurs noms vernaculaires entre crochets :

Famille des Aspléniacées :

- *Asplenium adiantum-nigrum* L. var. *adiantum-nigrum*
[Doradille noire]
- *Asplenium scolopendrium* L. subsp. *scolopendrium*
[Scolopendre officinale]

Famille des Athyriacées :

- *Athyrium filix-femina* (L.) Roth
[Fougère-femelle]

Famille des Dennstédiacées :

- *Pteridium aquilinum* (L.) Kuhn subsp. *aquilinum*
[Fougère-aigle]

Famille des Dryoptéridacées :

- *Dryopteris affinis* (Lowe) Fraser-Jenk.
[Dryoptère écailléux]
- *Dryopteris borreri* (Newman) Newman ex Oberh. & Tavel
[Dryoptère de Borrer]
- *Dryopteris carthusiana* (Vill.) H.P. Fuchs
[Dryoptère de Chartreuse]
- *Dryopteris dilatata* (Hoffm.) A. Gray
[Dryoptère dilaté]
- *Dryopteris filix-mas* (L.) Schott subsp. *filix-mas*
[Fougère-mâle]
- *Polystichum aculeatum* (L.) Roth
[Polystic à aiguillons]
- *Polystichum setiferum* (Forssk.) T. Moore ex Woyn.
[Polystic à soies]
- *Polystichum ×bicknellii* (Christ) Hahne
[Polystic de Bicknell]

Famille des Ophioglossacées :

- *Ophioglossum vulgatum* L., non vu le 2 juin (mais observé en mai en limite de la zone prévue pour la Réserve, dans le vallon du Longeron, au niveau du confluent avec le vallon du Croc-de-Cerf)
[Ophioglosse vulgaire]

Famille des Polypodiacées :

- *Polypodium interjectum* Shivas
[Polypode intermédiaire]

Note : Pour plus d'informations sur les Ptéridophytes de France et d'Europe, le lecteur pourra consulter l'ouvrage de R. Prelli & M. Boudrie (2021).

Localisation et identification des espèces :

Derrière la maison de la Réserve, se développe, en zone ouverte, la fougère-aigle, *Pteridium aquilinum* (Fig. 3), dont le rhizome traçant et profondément enterré lui permet de faire de vastes et denses populations. La présence de cette espèce, plutôt acidiphile, dans ce secteur essentiellement calcaire, est due à l'existence de formations quaternaires de recouvrement décalcifiées (Platel & Paris, 1988 ; Platel *et al.*, 1989), occupant le sommet des collines et constituées d'argiles, donc d'éléments siliceux (« argiles vertes à grises à débris de calcaires silicifiés »). Les frondes qui, parfois, atteignent 2 à 3 m de hauteur, ont un limbe 3 fois divisé et restent souvent stériles. Cette fougère a la particularité d'être souvent l'hôte de tiques, vecteurs de la maladie de Lyme.



Fig. 3. *Pteridium aquilinum* (A : population ; B : détail d'une fronde)

Dans la descente vers le vallon du Croc-de-Cerf, un pied isolé de *Dryopteris affinis*, avec quelques *Dryopteris filix-mas*, est présent dans le sous-bois clair.

Puis, sur la gauche, dans le sous-bois, sur le sommet des talus bordant une mare et au pied des chênes, on trouve des populations de *Polypodium interjectum*, reconnaissable à son limbe une fois découpé, ovale et progressivement terminé au sommet (Fig. 4A), de 25 à 30 cm de long. Les sores, à la face inférieure du limbe, sont arrondis à ovoïdes (Fig. 4B). Cette espèce est fréquente en Dordogne, aussi bien en sous-bois, sur des talus rocheux que sur des rochers ou des vieux murs en zones ouvertes. Le jour de la visite, les frondes étaient plutôt desséchées, d'une part, à cause de la canicule des semaines précédentes, mais surtout, car la plante était en période de repos (développement des frondes dans le courant de l'été et frondes bien visibles en automne et en hiver).



Fig. 4. *Polypodium interjectum* (A : frondes ; B : sores à la face inférieure du limbe)

Plus bas, en descendant encore, sur le bord du sentier, on observe quelques rares pieds de plusieurs espèces de *Dryopteris* (*D. affinis*, *D. dilatata*, *D. filix-mas*).

À l'approche du fond du talweg, le nombre de fougères, présentes çà et là, augmente.

Le fond du vallon boisé est plutôt plat, et non encaissé. De très nombreuses fougères, de plusieurs espèces, forment d'imposantes populations (voir photos page de garde et ci-dessous) sur une zone d'environ 80 x 200 m, allongée dans le sens du talweg. Ces espèces sont présentées ci-après par fiches, classées par ordre alphabétique.



Asplenium adiantum-nigrum :

Quelques très rares pieds de cette espèce ont été observés plutôt sur les abords des zones à fougères, dans des secteurs plus secs et plus élevés (base de pente du vallon). Elle pousse, ici, sur le sol (alors qu'on peut la rencontrer aussi sur des rochers et des vieux murs). Le limbe, 3 fois découpé, de 25 à 40 cm de long, est triangulaire (Fig. 5A) avec les pennes basales les plus longues. À sa face inférieure, les sores sont allongés et disposés obliquement par rapport à l'axe qui porte le segment (Fig. 5B), ce qui est caractéristique de la famille des Aspléniacées. Ils sont recouverts d'une membrane gris-blanchâtre qu'on appelle l'indusie et qui protège les amas de sporanges. Cette espèce n'est pas rare en Dordogne.



Fig. 5. *Asplenium adiantum-nigrum* (A : fronde ; B : sores à la face inférieure du limbe)

Asplenium scolopendrium :

Cette espèce, très commune en Dordogne dans tous les lieux humides, constitue, dans le vallon, des groupes de nombreux pieds de belle taille (frondes de 50-60 cm de long), mêlés aux autres fougères (Fig. 6A). Elle possède un limbe entier (Fig. 6B) avec de nombreux sores parallèles (Fig. 6C), évoquant une scolopendre, sorte de mille-pattes.



Fig. 6. *Asplenium scolopendrium* (A : groupe de pieds ; B : plante entière ; C : sores en cours de développement)

Athyrium filix-femina :

La fougère-femelle est une espèce classique des sous-bois humides. Elle doit son nom à son limbe finement découpé par opposition à celui de la fougère-mâle (*Dryopteris filix-mas*), mais ces deux plantes n'ont rien à voir entre elles car elles appartiennent à des familles et des genres différents. Les frondes d'*Athyrium filix-femina*, pouvant atteindre 1 m de long, possèdent un limbe 2 fois découpé avec des pinnules très profondément lobées (Fig. 7A, 7B). À la face inférieure du limbe, les sores sont arqués en forme de fer à cheval avec une indusie légèrement frangée (Fig. 7C). C'est une espèce fréquente en Dordogne.



Fig. 7. *Athyrium filix-femina* (A : fronde; B : détail des pennes; C : détail des sores)

Les *Dryopteris* et les *Polystichum* :

Ces deux genres appartiennent à la famille des Dryoptéridacées. Ils se distinguent principalement (Fig. 8A et 8B) par la forme des indusies (arrondies, réniformes, chez *Dryopteris* ; rondes et à attache centrale, comme un parapluie, chez *Polystichum*) et la présence, chez *Polystichum*, d'un petit aiguillon à l'extrémité des pinnules, alors que, chez *Dryopteris*, le sommet des pinnules est arrondi et légèrement denté.



Fig. 8. Pinnules, sores et indusies (A : *Dryopteris* ; B : *Polystichum*)

Cinq espèces de *Dryopteris* ont été observées, toutes mélangées en vastes populations dans la partie axiale du vallon. De même, deux espèces de *Polystichum* ont été notées, ainsi que leur hybride.

Dryopteris affinis :

Cette espèce (Fig. 9A), qui ressemble beaucoup à la fougère-mâle (*D. filix-mas*), s'en distingue par ses axes (pétiole et rachis) très écailleux (Fig. 9D), une allure plus robuste et, surtout, par la présence d'une tache noirâtre à la base des pennes, en face inférieure du limbe, et près du point d'insertion de la penne sur le rachis. Elle se différencie de *D. borrieri* par un limbe plutôt coriace, luisant et des pinnules très régulières (Fig. 9B et 9C) ; de plus, les pinnules basales des pennes basales sont entières et presque symétriques. Chez *D. affinis*, les écailles des axes sont abondantes et hérissées (Fig. 9D) et la base du limbe est quelque peu progressivement atténuée. Les frondes peuvent atteindre 1,20 m de longueur.

C'est une plante des lieux frais et humides, boisés, de répartition atlantique et montagnarde. En Dordogne, elle n'est pas très fréquente et une population comme celle de ce vallon est toujours intéressante, surtout dans ces régions calcaires où les milieux favorables restent rares.



Fig. 9. *Dryopteris affinis* (A : vue d'ensemble ; B : pennes médianes ; C : pennes basales – photo G. Eyssartier ; D : face inférieure du limbe avec le rachis écailleux et la tache noire sur l'axe à la base des pennes – photo G. Eyssartier)

***Dryopteris borrieri* :**

Très proche génétiquement de l'espèce précédente (*D. affinis* est diploïde et *D. borrieri* est triploïde avec des génomes communs, proches de ceux de *D. filix-mas*), *D. borrieri* est aussi une plante des milieux frais et boisés. Elle est, en général, plus fréquente que *D. affinis* avec une large distribution. Comme *D. affinis*, elle possède une tache noire au point d'insertion des pennes sur le rachis, mais son limbe est moins coriace, mat, et très peu réduit à la base (Fig. 10A). Les frondes atteignent 1 m de long. Un caractère important de distinction est que les pinnules basales sont incisées en petits lobes et sont nettement dissymétriques (Fig. 10B). De plus, *D. borrieri* est moins écailleux que *D. affinis* (mais plus que *D. filix-mas*), avec des écailles brun-clair, plutôt collées au pétiole (Fig. 10C).



A



B



C

Fig. 10. *Dryopteris borrieri* (A : fronde; B : pennes basales ; C : pétiole et écailles)

***Dryopteris carthusiana* :**

Fréquent dans la plupart des sous-bois humides (mais pouvant pousser en zones plus ouvertes comme des tourbières), ce *Dryopteris* se reconnaît à ses frondes dressées, de 60 à 80 cm de hauteur, à pennes souvent disposées horizontalement et perpendiculairement à l'axe du limbe et plutôt espacées (Fig. 11A). Le limbe est oblong-allongé et 2 à 3 fois divisé avec des pennes basales à pinnules dissymétriques (Fig. 11B). On le rencontre presque toujours avec *D. dilatata* (voir espèce suivante). Il s'en distingue par les écailles du pétiole qui sont unicolores, brun-clair, larges et collées au pétiole (Fig. 11C). En Dordogne, cette espèce est surtout bien présente dans la partie siliceuse du département, en Périgord Vert, et très fréquente dans le Massif central. Elle est plus disséminée, et même parfois rare, dans le secteur calcaire, d'où l'intérêt de sa présence très ponctuelle (quelques pieds localisés) dans ce vallon.



A



B



C

Fig. 11. *Dryopteris carthusiana* (A : fronde ; B : pennes médianes ; C : pétiole et écailles)

***Dryopteris dilatata* :**

Cette espèce est fréquemment associée à l'espèce précédente dans les mêmes milieux, forestiers humides en situation proche des cours d'eau. Ses frondes, de 60 à 80 cm de long, sont étalées, à limbe 3 fois découpé, ovale, large et à pennes basales à pinnules très dissymétriques (Fig. 12A). Le caractère le plus important pour la distinguer de *D. carthusiana* est la morphologie des écailles du pétiole qui sont bicolores, brun-foncé, étroites et allongées et non collées au pétiole (Fig. 12B). Très fréquente dans le Massif central, on la retrouve, bien représentée, en Périgord Vert, siliceux. Par contre, elle est beaucoup plus rare et très disséminée dans le reste du département, rehaussant encore l'intérêt de ce vallon humide où elle n'est représentée que par quelques très rares pieds.



Fig. 12. *Dryopteris dilatata* (A : fronde; B : pétiole et écailles)

Dryopteris filix-mas :

La fougère-mâle est l'une des espèces les plus communes de France, présente dans toutes sortes de milieux, forestiers ou ouverts, sur des rochers, sur des talus de bords de route... Fréquente en Dordogne, elle est également présente dans le vallon visité en de nombreux pieds. Morphologiquement très proche de *D. affinis* et, surtout, de *D. borrieri*, elle s'en distingue par l'absence de tache noire au point des pennes sur le rachis, des axes (pétiole, rachis) peu écailleux, à écailles brun-clair, éparses. Les frondes (Fi. 13A) mesurent de 60 cm à 1 m. *D. filix-mas* présente un rachis verdâtre (Fig. 13B) alors que celui-ci est brun-verdâtre chez *D. affinis* et *D. borrieri* du fait de l'abondance des écailles. Les pinnules des pennes médianes du limbe sont dentées et lobées sur leurs bords (alors qu'elles sont entières chez *D. affinis* et *D. borrieri*).



A



B

Fig. 13. *Dryopteris filix-mas* (A : fronde; B : pennes médianes)

***Polystichum aculeatum* :**

Assez fréquente dans les zones montagneuses, cette espèce se retrouve à basse altitude, çà et là, à la faveur de ravins encaissés ou de sous-bois humides comme dans le vallon du Croc-de-Cerf. Il est important de savoir, dans notre cas, qu'elle est allotétraploïde, c'est-à-dire qu'elle est issue de deux espèces diploïdes, *Polystichum lonchitis* qui est montagnard et *Polystichum setiferum* de distribution occidentale et de basse altitude. Ces deux espèces se sont croisées en donnant un hybride diploïde qui, un jour, par doublement de son nombre de chromosomes, a donné naissance à une espèce tétraploïde qui est *P. aculeatum*. Cette espèce se reconnaît à son limbe lancéolé, plutôt étroit, nettement atténué à la base, coriace et luisant (Fig. 14A), à pétiole court (10 cm environ). Les frondes font, en général, 60 cm mais peuvent atteindre 80 cm à, occasionnellement, 1 m. Le caractère important à observer est la forme des pinnules : celles-ci sont insérées obliquement par rapport à l'axes de la penne et ne possèdent pratiquement pas d'oreillette basale (Fig. 14B). Dans le vallon, il reste rare, mêlé à la population de l'hybride avec *P. setiferum*.



Fig. 14. *Polystichum aculeatum* (A : fronde ; B : pennes médianes)

Polystichum setiferum :

Cette espèce diploïde, l'un des parents de l'espèce précédente, possède, en France, une répartition occidentale. Très fréquente dans le Massif armoricain et, surtout, dans tout le Sud-Ouest, elle se raréfie en allant vers l'est. On la rencontre sur les pentes boisées de vallons frais, souvent associée à *Asplenium scolopendrium*, ou, à découvert, sur des talus. Dans le vallon visité, *P. setiferum* se trouve, comme souvent, sur les bordures du talweg, un peu plus en hauteur, sur des zones plus sèches. Ses frondes (Fig. 15A), d'une longueur de 60-80 cm, possèdent un limbe oblong, pratiquement non réduit à la base (et brusquement terminé), souple et mat, à pétiole long (15-20 cm environ). Les pinnules sont insérées presque perpendiculairement à l'axe de la penna et sont munies d'une petite oreillette basale (Fig 15B). Hormis les caractères morphologiques, la distinction entre *P. setiferum* et *P. aculeatum* peut se faire également par la mesure de la taille des spores (30-35 μm chez *P. setiferum* et 40-45 μm chez *P. aculeatum*) et par la mesure de la longueur des stomates de l'épiderme du limbe (en moyenne 42 μm chez *P. setiferum* et 54 μm chez *P. aculeatum*).



A



B

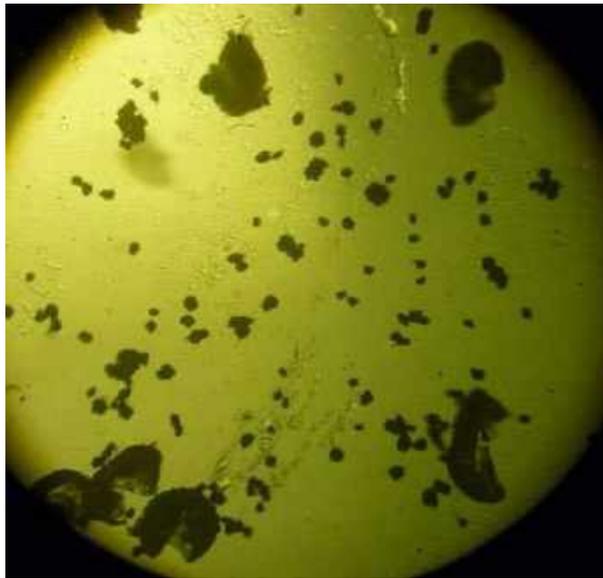
Fig. 15. *Polystichum setiferum* (A : fronde ; B : pennes médianes)

Polystichum ×bicknellii [*P. aculeatum* x *P. setiferum*]

Cette fougère est incontestablement la plus intéressante du vallon. Il s'agit de l'hybride triploïde entre *P. aculeatum* et *P. setiferum* qui est présent presque à chaque fois que ces deux espèces se côtoient puisque *P. aculeatum* possède des génômes de son parent *setiferum*. Cette hybridation constitue un croisement en retour (« back-cross »), d'une espèce allotétraploïde avec l'un de ses parents diploïdes. *P. ×bicknellii* a déjà été trouvé plusieurs fois en Dordogne, notamment en Périgord Vert, siliceux, où les deux espèces parentales sont souvent ensemble. Il se reconnaît à sa morphologie intermédiaire entre celles des parents (Fig. 16A). Il possède un limbe légèrement réduit à la base (moins que *P. aculeatum*), assez coriace et luisant, et à pinnules très dentées (Fig. 16B), légèrement obliques (mais moins que chez *P. aculeatum*) avec toujours une petite oreillette basale (comme chez *P. setiferum*). Les frondes sont nettement plus grandes que celles des parents et peuvent atteindre 1,20 m. Outre les caractères morphologiques, la confirmation du caractère hybride peut (et doit) se faire par l'observation microscopique des spores qui, chez l'hybride, sont avortées (Fig. 17) à cause du non-appariement de certains chromosomes. Au microscope, on observe, parmi les sporanges, des amas informels comme des poussières (= spores avortées) et, parfois, quelques spores bien conformées, rondes (du fait de l'appariement des chromosomes équivalents). Pour comparaison, des photos de spores « bonnes » (c'est-à-dire bien conformées, rondes, et régulières en taille) de *P. aculeatum* et de *P. setiferum* sont données (Fig. 18A et 18B). Ce qui est particulièrement étonnant dans le vallon visité, c'est la quantité de pieds de l'hybride (Fig. 19), pratiquement bien plus nombreux que ceux des parents, alors que, bien souvent, on trouve un pied isolé, ou seulement quelques rares pieds ensemble.



Fig. 16. *Polystichum ×bicknellii* (A : fronde ; B : pennes médianes)



C
Fig. 17. *Polystichum* ×*bicknellii* (spores avortées)

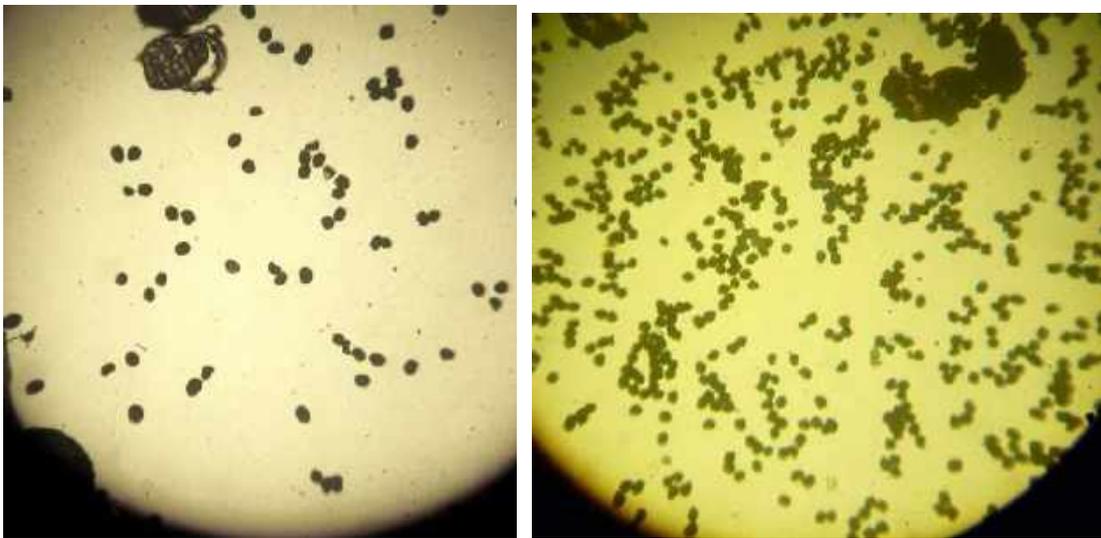


Fig. 18 : Spores bonnes (A : *P. aculeatum* ; B : *P. setiferum*) vues au même grossissement



Fig. 19 : Plusieurs pieds de l'hybride *P. ×bicknellii* (photo G. Eyssartier)

Conclusions :

La visite du vallon du Croc-de-Cerf, sur le site de Peyssac, a permis de recenser 13 espèces de Ptéridophytes et d'un hybride, la majorité d'entre elles étant regroupées en populations denses sur une zone plutôt restreinte de 80 x 200 m, dans la partie amont, plus humide, du vallon.

À côté des espèces communes comme la fougère-mâle (*Dryopteris filix-mas*) et la fougère-femelle (*Athyrium filix-femina*), ont été observées plusieurs espèces de la famille des Dryoptéridacées, certaines peu communes dans les régions calcaires, comme *Dryopteris affinis*, *D. borrieri*, *D. carthusiana*, *D. dilatata*. Mais l'intérêt essentiel du vallon réside dans la présence, dans cette même famille, des deux espèces de *Polystichum*, le Polystic à soies (*P. setiferum*) et le Polystic à aiguillons (*P. aculeatum*) et, surtout, de leur hybride, le Polystic de Bicknell (*P. ×bicknellii*) qui forme, ici, une population importante et inhabituelle, constituée de nombreux pieds.

La population de ce *Polystichum* hybride mériterait des études complémentaires, notamment génétiques ou moléculaires, pour vérifier si toutes les plantes sont triploïdes et quelle est l'origine de ces nombreux pieds, soit plantes formées par hybridation directe avec les parents, soit plantes issues des quelques bonnes spores produites du fait de génomes communs (cf. Bizot *et al.*, 2016).

Ces observations soulignent donc l'intérêt ptéridologique du site de Peyssac et constituent un atout important pour la mise en valeur de ce site dans le cadre du projet de Réserve Naturelle Régionale.

Références bibliographiques :

- BIZOT A., HOLVECK P., THOMAS J.-F. & VIANE R. (2016). – Biométrie stomatique dans le genre *Polystichum* en Europe : résultats, enseignements et intérêts. *Bull. Soc. Hist. nat. Ardennes* **105** (2015) : 44-69.
- PLATEL J.-P. & PARIS J.-P. (1988). – Carte géol. France (1/50 000), feuille PÉRIGUEUX-OUEST (758) - Orléans : Bureau de recherches géologiques et minières.
- PLATEL J.-P., CÉLÉRIER G., DUCHADEAU-KERVAZO C., CHARNET F. & CHIGOT D. (1989). – Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille PÉRIGUEUX-OUEST (758) - Orléans: Bureau de recherches géologiques et minières, 82 p.
- PRELLI R. & BOUDRIE M. (2021). – *Les fougères et plantes alliées d'Europe*. Editions Biotope, Mèze, 528 p.

ANNEXE 4



Étude de l'avifaune forestière du domaine de Peyssac

Année 2021



Frédéric CHICHE
Vya Natura

Maître d'ouvrage :

**CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ETUDE DU MILIEU
DOMAINE DE PEYSSAC**

Mairie de Razac sur l'Isle
24 430 Razac sur l'Isle
contact.cdem24@orange.fr

Réalisation :

VYA NATURA

Etudes et expertises naturalistes

Frédéric CHICHE

40 route de Bauchaud

24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE

vyanatura@gmail.com

<http://www.etudes-expertises-naturaliste.fr>

06 47 74 21 40

Financement :



Sommaire

1. Objectif de l'étude	4
2. Introduction	4
3. Présentation générale de l'aire d'étude	6
4. Méthodologie	9
4.1. L'inventaire des loges de Pics	9
4.2. Parcours sur la totalité du domaine	10
4.3. Points d'écoute et Indices Ponctuels d'abondance (IPA)	10
4.4. Repasses pour la recherche du Pic noir, du Pic mar et du Pic épeichette	15
4.5. La recherche et l'inventaire des loges occupées	16
4.6. Prospections nocturnes	16
4.7. L'utilisation des données déjà existantes	16
4.8. Évaluation des enjeux	16
4.9. Calendrier des prospections	18
5. L'inventaire des cavités naturelles, loges et forages de Pics	19
5.1. Les cavités naturelles et les loges de Pics	19
5.2. Les forages de Pics	24
6. L'avifaune du domaine de Peyssac	25
6.1. La richesse spécifique	25
6.2. Les espèces patrimoniales	35
6.3. Les statuts réglementaires	37
7. L'avifaune forestière du domaine de Peyssac	39
7.1. Les espèces du cortège	39
7.2. Les types de nidifications	40
7.3. Le Pic épeiche	41
7.4. Le Pic mar	43
7.5. Le Pic noir	44
7.6. Le Pic vert	46
7.7. Le Pic épeichette	48
7.8. Les autres espèces forestières	49
7.9. Les communautés d'oiseaux forestiers sur le domaine de Peyssac	64
8. Conclusion	67
9. Prise en compte de l'avifaune forestière dans la gestion conservatoire	69
Remerciements	70
Liste des contributeurs	70
Bibliographie	70

Table des illustrations

Figure 1 : Situation générale du domaine de Peyssac	6
Figure 2 : Domaine de Peyssac	7
Figure 3 : Cartographie des habitats	7
Figure 4 : Secteurs prospectés pour la cartographie des cavités et des loges	9
Figure 5 : Localisation des points d'écoute	11
Figure 6 : Localisation des points de repasse	15
Figure 7 : Répartition des cavités naturelles et des loges de Pics	19
Figure 8 : Densités de cavités par hectare sur les secteurs les plus riches	20
Figure 9 : Répartition de toutes les cavités en fonction des essences	21
Figure 10 : Répartition des cavités naturelles en fonction des essences	21
Figure 11: Répartition des loges de Pics en fonction des essences	22
Figure 12 : Répartition des forages de Pics sur le domaine	24
Figure 13 : Statuts des oiseaux observés sur le domaine	25
Figure 14 : Diversités alpha par points d'écoute	26
Figure 15 : Secteurs à plus forte diversité en oiseaux nicheurs	27
Figure 16 : Répartition par cortège d'habitat	28
Figure 17 : Répartition comparative des cortèges sur Peyssac vs Dordogne	29
Figure 18 : Comparaison des types de nidifications de Peyssac vs Dordogne	40
Figure 19 : Localisation des nichées et cantons de Pic épeiche	42
Figure 20 : Localisation de la loge occupée du Pic mar	43
Figure 21 : Localisation des contacts avec le Pic noir	45
Figure 22 : Localisation des loges occupées du Pic vert et d'un canton	47
Figure 23 : Distribution des IPA concernant le Rouge-gorge européen	49
Figure 24 : Distribution des IPA concernant la Grive musicienne	50
Figure 25 : Distribution des IPA concernant la Grive draine	51
Figure 26 : Distribution des IPA concernant le Troglodyte mignon	52
Figure 27 : Distribution des IPA concernant le Grimpereau des jardins	53
Figure 28 : Distribution des IPA concernant la Sittelle torchepot	54
Figure 29 : Distribution des IPA concernant la Mésange nonnette	55
Figure 30 : Distribution des IPA concernant la Mésange huppée	56
Figure 31 : Distribution des IPA concernant la Mésange à longue queue	57
Figure 32 : Distribution des IPA concernant le Pouillot véloce	58
Figure 33 : Distribution des IPA concernant le Pouillot de Bonelli	59
Figure 34 : Distribution des IPA concernant le Roitelet à triple bandeau	60
Figure 35 : Distribution des nichées de Chouette hulotte	63
Figure 36 : Secteurs à plus forte diversité en oiseaux nicheurs	67
Figure 37 : Densités de cavités par hectare sur les secteurs les plus riches	68

Table des illustrations

Tableau 1 : Description des habitats principaux et secondaires autour des points d'écoute -----	12
Tableau 2 : Code atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine -----	13
Tableau 3 : Calendrier des prospections -----	18
Tableau 4 : Fréquence des oiseaux nicheurs retrouvés sur les IPA -----	30
Tableau 5 : Oiseaux nicheurs- Année 2021 -----	31
Tableau 6 : Oiseaux nicheurs non retrouvés en 2021 -----	32
Tableau 7 : Oiseaux non nicheurs -----	32
Tableau 8 : Estimation quantitative pour quelques espèces -----	33
Tableau 9 : Comparaison des mesures de biodiversité -----	34
Tableau 10 : Espèces nicheuses patrimoniales -----	35
Tableau 11 : Espèces patrimoniales non retrouvées -----	35
Tableau 12 : Espèces sensibles évaluées NT sur la liste rouge nationale -----	35
Tableau 13 : Espèces menacées sur la liste rouge Poitou-Charentes -----	36
Tableau 14 : Indices de rareté des espèces déterminantes et sensibles -----	36
Tableau 15 : Statuts réglementaires -----	37
Tableau 16 : Les espèces forestières du domaine de Peyssac -----	39
Tableau 17 : La communauté d'oiseaux forestiers des boisements acidophiles -----	64
Tableau 18 : La communauté d'oiseaux forestiers des chênaies-charmaies -----	65
Tableau 19 : La communauté d'oiseaux forestiers des Pins noirs et sylvestres -----	65
Tableau 20 : La communauté d'oiseaux forestiers des Pins maritimes -----	65
Tableau 21 : La communauté d'oiseaux forestiers des frênaies hygrophiles -----	66



1. Objectif de l'étude

Dans la perspective d'un classement en Réserve Naturelle Régionale, l'objectif de l'étude est de compléter le travail d'inventaire déjà réalisé sur la communauté saproxylique du domaine en réalisant un état des lieux de l'avifaune nicheuse liée au bois mort fortement présent sur le site. Cette étude concerne donc tout particulièrement les picidés mais également les espèces d'oiseaux du cortège forestier.

Les données recueillies permettent de connaître les enjeux du domaine pour ces oiseaux et d'intégrer les connaissances sur ce groupe dans l'application d'une gestion conservatoire.

2. Introduction

Avec environ 15 millions d'hectares représentant 30 % de la superficie de la France métropolitaine, les forêts abritent une grande diversité d'espèces appartenant à tous les groupes taxonomiques. Ainsi 60 % des mammifères, 42 % des oiseaux, 32 % des amphibiens, 28 % des insectes ou encore 64 % des plantes vasculaires de France métropolitaine sont présentes en forêt (VALLAURI, 2003). Parmi les oiseaux, on retrouve une avifaune forestière spécialisée qui va trouver dans cet habitat les ressources nécessaires pour nidifier et s'alimenter.

Cependant, la structure des peuplements forestiers influencent fortement l'occupation par ces espèces. Les lisières sont favorables au Pinson et au Pipit des arbres. Les forêts jeunes en phase de régénération seront occupées par les pouillots, la Fauvette à tête noire et le Rossignol. Les forêts matures seront l'habitat du Grimpereau des jardins, de la Sittelle torchepot, des mésanges et des pics. Les forêts sénescentes, quand à elles, peuvent abriter toutes les espèces. Les forêts en phase intermédiaires, les plus fréquentes, seront les moins riches.

La composition intervient également sur la richesse de l'avifaune présente, les forêts de feuillus sont les plus riches. Elles accueillent en effet un plus grand nombre d'insectes et de micro-habitats.

Avec plus de 230 espèces connus dans le monde et 9 en France métropolitaine, les picidés, dont la densité augmente avec l'âge de la forêt, représentent un excellent indicateurs des forêts matures. Ils dépendent surtout du bois mort pour leur nourriture et pour leur reproduction. Ainsi, le Pic épeiche creuse sa loge préférentiellement sur les arbres morts ou les arbres vivants dont le bois est altéré par des champignons lignivores.

Les anciennes cavités de pic pourront ensuite être occupées secondairement par d'autres espèces comme les insectes saproxylophages, des oiseaux cavicoles ou des mammifères, certaines espèces sont d'ailleurs directement liées à la présence des pics pour trouver une cavité (MULLER, 2004)

Ainsi, en permettant l'installation d'autres espèces spécialisées, la présence de pics est un élément prépondérant de la biodiversité forestière.



© Frédéric Chiche

Beaux champignons lignicoles sur un Peuplier mort dans la vallée du Longeron

3. Présentation générale de l'aire d'étude

D'une superficie de 76.54 hectares, le domaine de Peyssac appartient au domaine bio géographique atlantique . Il se situe dans le Périgord central à moins de 10 kilomètres de l'agglomération de Périgueux sur la rive gauche de la vallée de l'Isle (**figure 1** et **figure 2**) . Il se compose d'un ensemble de vallons dominés par le Longeron. Cet affluent de l'Isle prend sa source sur le domaine et matérialise les limites communales de Montrem et de Razac sur l'isle.

L'altitude est comprise entre 192 mètres à l'est et 85 mètres en limite nord-ouest du domaine. Trois vallons encaissés présentent des versants d'exposition sud-sud ouest et nord-nord est.

Le climat est de type océanique tempéré. La moyenne des précipitations annuelles est de 800 à 850 mm et l'isotherme des températures maximales moyennes annuelles est autour de 17°C (source Météo France).

Les habitats présents sont liés aux anciennes activités forestières et agro-pastorales ainsi qu'aux substrats dominés par des calcaires souvent marneux et crayeux du Campanien (Crétacé supérieur) surmontés sur les plateaux par des placages sidérolithiques d'âge tertiaire.

On y retrouve des Chênaies-Charmaies mésophiles, des boisements acidophiles et calcicoles, des fourrés calcicoles, des pelouses et ourlets xérothermophiles, des forêts alluviales à *Fraxinus excelsior* ainsi que des plantations de conifères (Pin noir en particulier) effectuées entre 1962 et 1975.

La **figure 3** représente la cartographie des habitats du domaine (mise à jour au cours de l'étude).

Cette propriété foncière a été acquise entre 1958 et 1973 par Monsieur Pierre-Charle et Madame Marie-Louise Jeanne DUBERNARD avec la volonté de soustraire une entité naturelle de la main de l'homme. Ceci a ainsi permis la régénération et le vieillissement naturelle de la forêt. De nombreux vieux chênes sont aujourd'hui âgés de 100 à 190 ans.

À noter que dans le périmètre proche du domaine, de nombreuses coupes forestières ont été réalisées pendant la durée de l'étude.

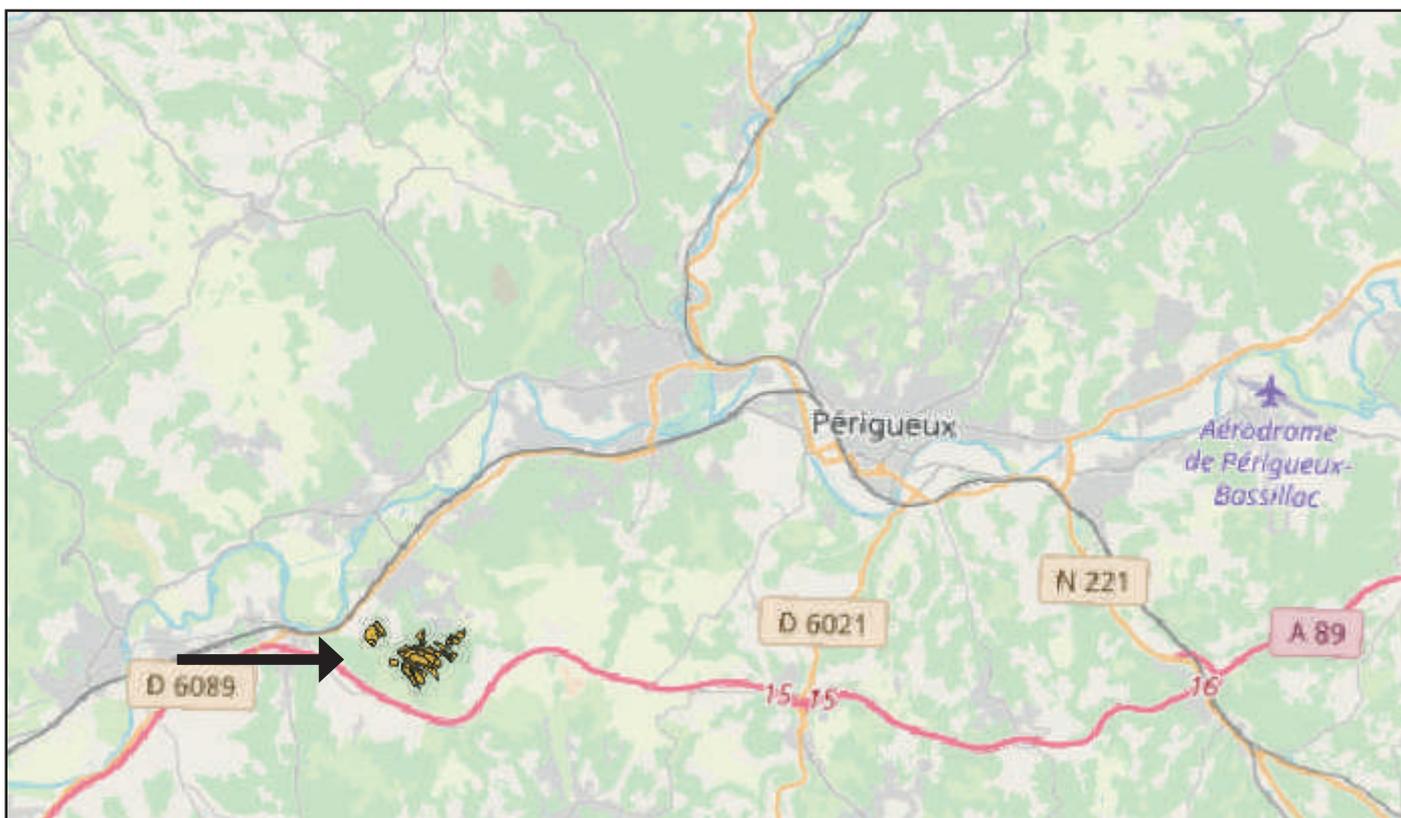


Figure 1: Situation générale du domaine de Peyssac. Source cartographique OSM

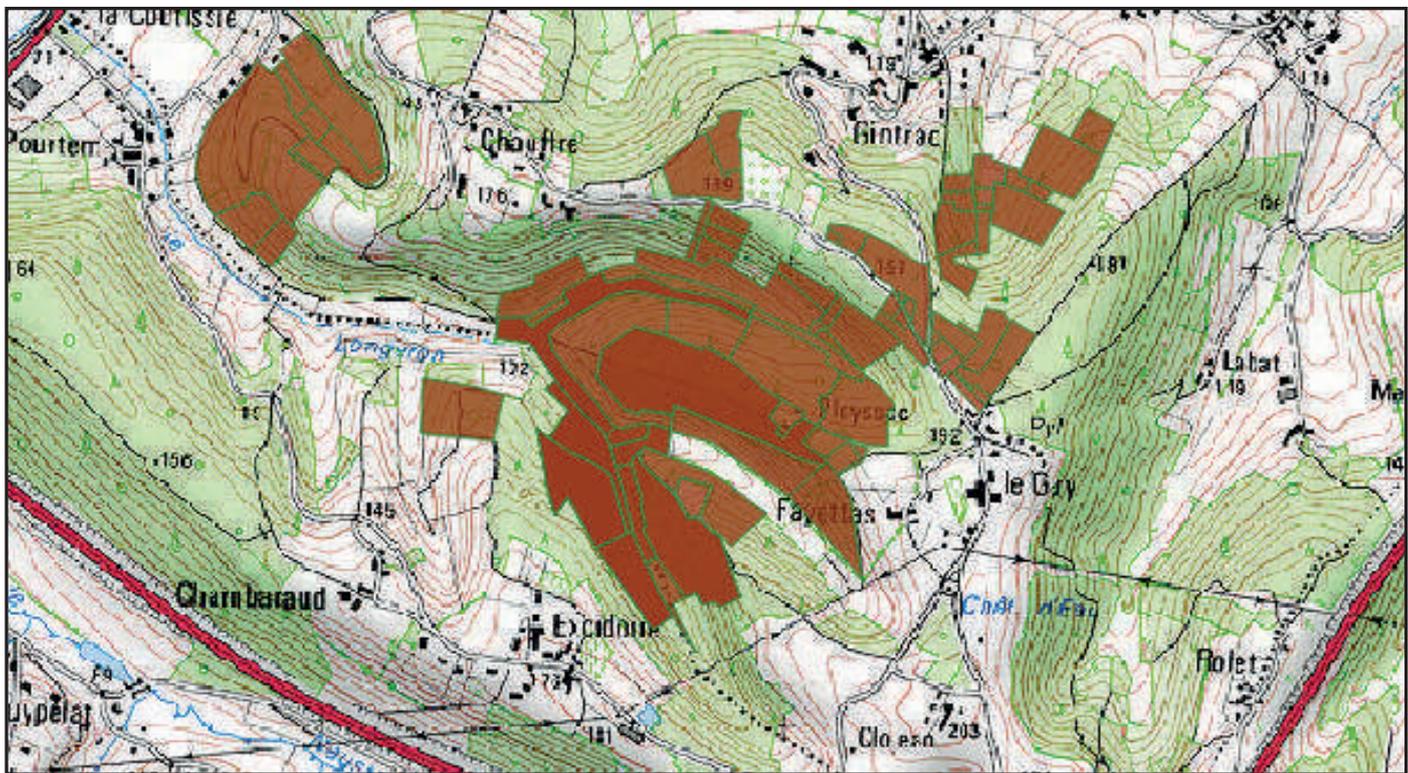


Figure 2: Domaine de Peyszac. Source cartographique IGN

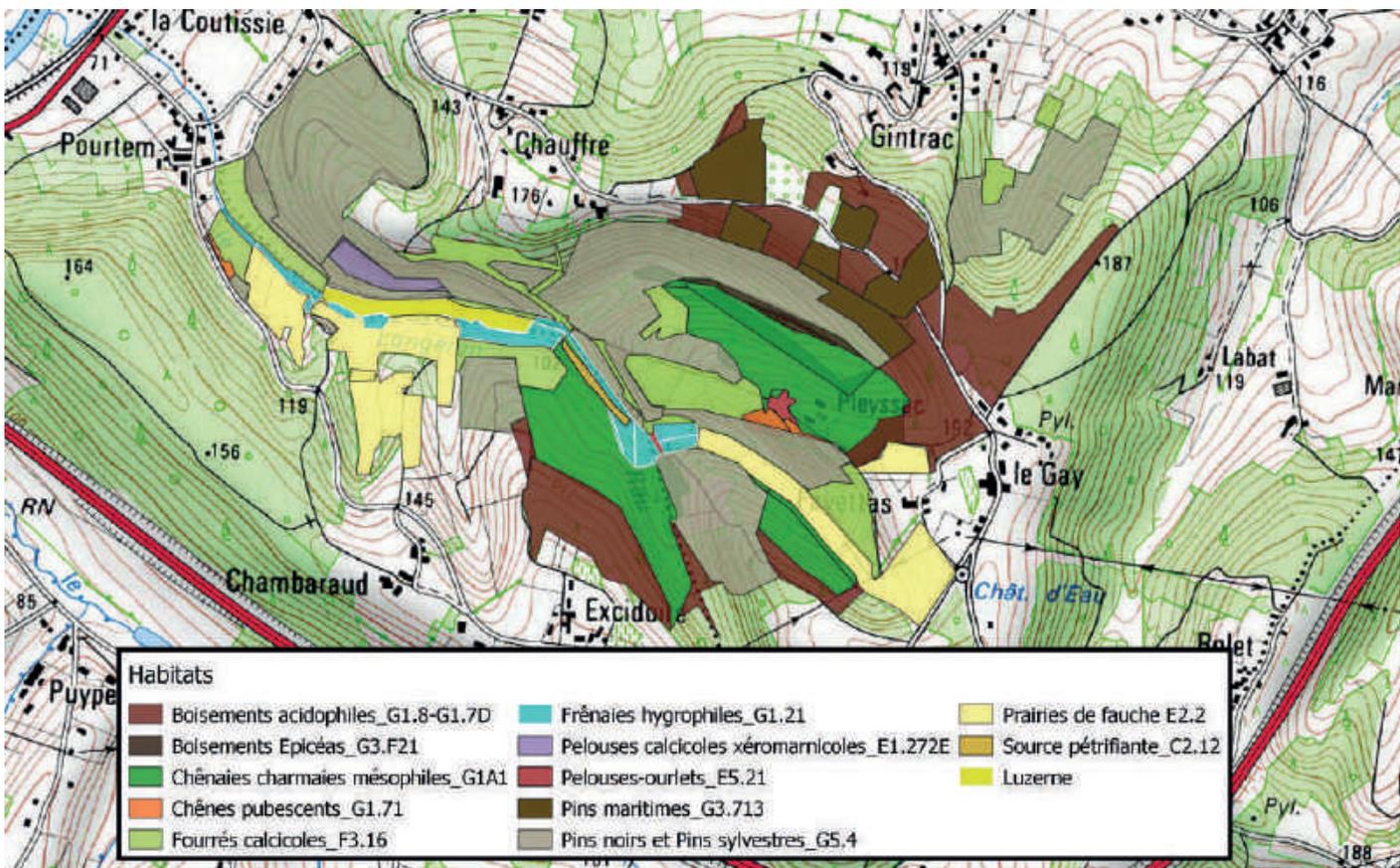


Figure 3 : Cartographie des habitats 2021 - Source cartographique IGN



Chênaie-charmaie à proximité du Longeron

© Jérôme Guyot



Chênaie au mois de mars à proximité de Pleyssac

© Frédéric Clinche

4. Méthodologie

Pour réaliser l'inventaire des picidés et des oiseaux forestiers du domaine de Peyssac, nous avons associé :

- L'inventaire et la cartographie des loges et indices de pics avant la période de feuillaison ;
- Des parcours sur la totalité du domaine à l'écoute des manifestations territoriales des picidés ;
- Des points d'écoutes permettant d'obtenir des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) pour la totalité de l'avifaune du domaine (avifaune forestière comprise) ;
- De la repasse pour la recherche sélective du Pic noir, du Pic mar et du Pic épeichette ;
- La recherche et la cartographie des loges occupées ;
- Des prospections nocturnes afin de rechercher les espèces nocturnes (Engoulevent et strigiformes) ;
- L'utilisation des données déjà existantes sur le domaine.

4.1. L'inventaire des loges de Pics

Les indices de la présence des pics sont particulièrement bien visibles en forêt, en particulier les loges, les forages et les écorçages. Nous avons réalisé la cartographie des arbres comportant des loges et des forages de picidés avant la période de feuillaison. Cet inventaire a été réalisé systématiquement sur les peuplements forestiers jugés favorables et a permis de préciser les milieux préférentiels pour ces oiseaux sur la réserve.

Nous avons également noté les cavités naturelles visibles sur les arbres afin de compléter l'inventaire des secteurs importants pour la communauté saproxylique.

La **figure 4** représente les secteurs explorés de la manière la plus exhaustive possible. Ils correspondent aux Boisements acidophiles, à la Frênaies hygrophiles, aux Chênaies à *Quercus pubescens* et aux Chênaies-Charmaies mésophiles.

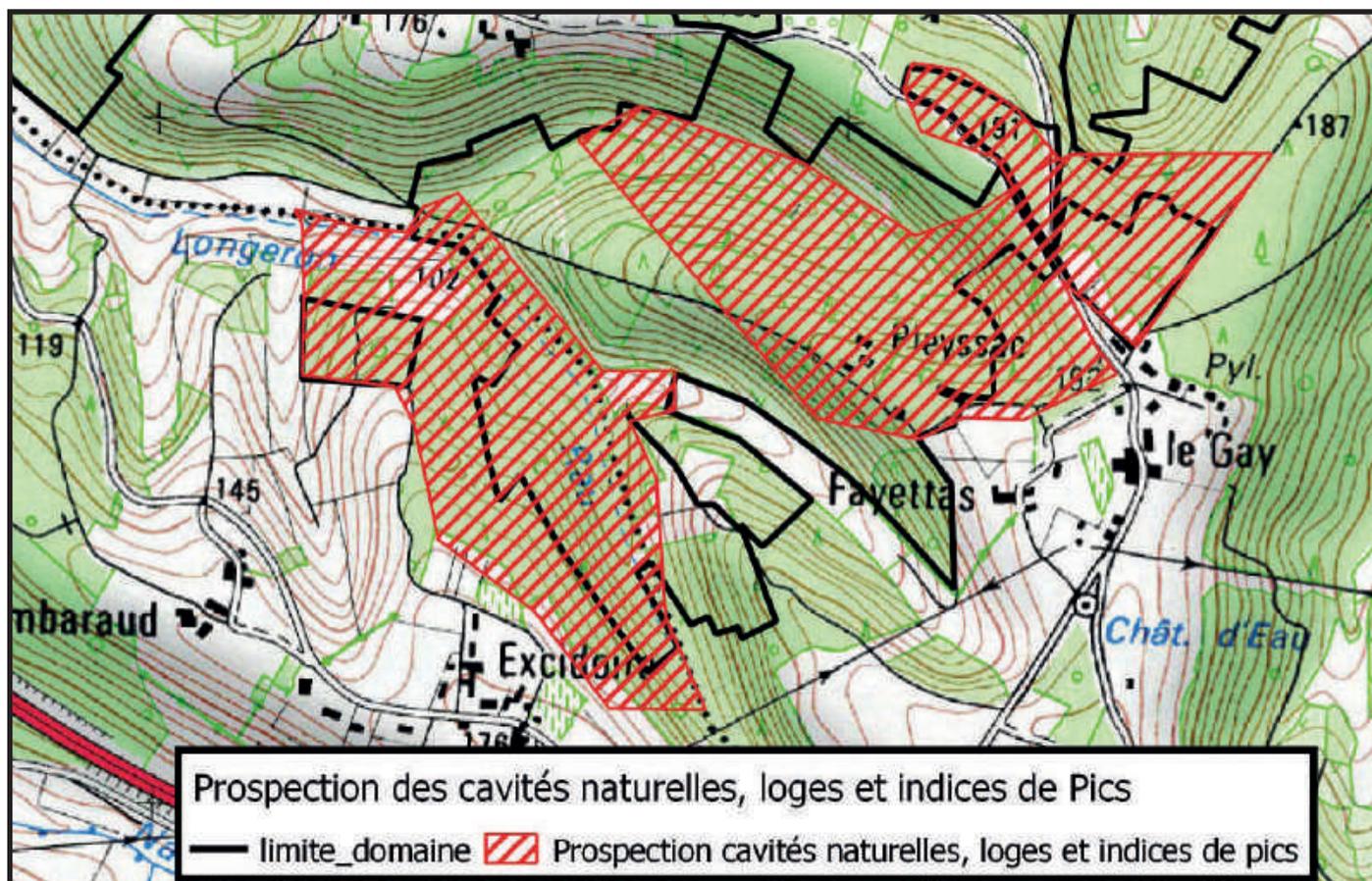


Figure 4. Secteurs prospectés pour la cartographie des cavités naturelles et des indices de Pics
Source cartographique : IGN

4.2. Parcours sur la totalité du domaine

Des parcours ou transects ont été effectués à plusieurs reprises au mois de mars afin de rechercher tous les territoires de Pics. Ces parcours ont été réalisés dans des conditions climatiques satisfaisantes pour les oiseaux (températures clémentes, absence de précipitations et vent faible) entre le lever du jour et 13h00. Toutes les manifestations territoriales, toutes les observations sont notées et géolocalisées afin de définir le cantonnement des pics. Les autres espèces rencontrées sont également notées.

4.3. Points d'écoutes et Indices Ponctuels d'Abondance (IPA)

La méthode des IPA a été mise en place en 1970 par BLONDEL, FERRY et FROCHOT. Elle consiste pour l'observateur à noter tous les contacts visuels et auditifs en un point d'échantillonnage pendant une durée limitée de 5 à 20 minutes. Les points sont répartis uniformément sur la zone d'étude et espacés au minimum de 200 mètres pour éviter les doublons. Le nombre de points est fonction de la précision recherchée. Deux visites sont réalisées pour chaque point, la première entre le 1er avril et le 8 mai et la deuxième entre le 9 mai et le 15 juin, avec au minimum 4 semaines d'intervalle entre les 2 passages. Les inventaires sont réalisés le matin de 1 à 4 heures après le lever du soleil, pendant le pic d'activité des oiseaux diurnes et par conditions météorologiques calmes. C'est cette méthode qui est utilisée dans le programme STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs-Échantillonnages Ponctuels Simples) sous la coordination du MNHN et du CRBPO ainsi que pour les atlas régionaux et nationaux.

Nous avons effectué 17 points d'écoute d'une durée de 15 minutes concernant la totalité de l'avifaune du domaine avec un premier passage début avril permettant de correspondre également à la bonne période pour la recherche des picidés.

Un passage en mai a également été réalisé pour les nicheurs tardifs.

Chaque point d'écoute a fait l'objet d'un relevé des habitats principaux et secondaires (**tableau 1**).

La **figure 5** représente la localisation des points d'écoute effectués pour la réalisation de l'inventaire.

Les contacts sont comptabilisés en évitant les doublons et de la manière suivante :

- Une valeur de 1 pour un chanteur entendu, un tambourinage de Pic, un couple ou toute indication d'un couple nicheur possible, probable ou certain ;
- Une valeur de 0.5 pour les autres contacts (vus, cris, posé ou en vol).

Par ailleurs, les indices de nidifications (présence ponctuelle, nicheur possible, nicheur probable, nicheur certain) sont notés en utilisant les codes atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (**tableau 2**).

Les points d'écoute ont été choisis dans le but de couvrir la diversité des différents habitats, de pouvoir être parcourus facilement et d'assurer une couverture homogène des aires d'études.

Le repérage des stations d'écoute a été réalisé le 15 mars.

La fiche de terrain utilisée pour les IPA est présentée en page 13.

Sur les deux valeurs d'IPA obtenus lors des écoutes pour les nicheurs précoces et pour les nicheurs tardifs, le chiffre maximal est conservé.

Pour chaque espèce, nous calculons l'**abondance relative** correspondant à la moyenne des IPA sur les stations d'écoute ainsi que le **coefficient de variation** exprimé en pourcentage correspondant au rapport de l'écart type à la moyenne :

$$CV = [\sigma / \text{IPA moy}] \times 100$$

Plus la valeur du coefficient de variation est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande et donc moins l'espèce est également répartie sur le périmètre d'étude.

Les espèces seront classées selon la **fréquence** de présence aux points d'écoute avec :

- Les espèces fréquentes à très fréquentes : > 50 %
- Les espèces restreintes à un milieu particulier : 24 à 49 %
- Les espèces à répartition très localisée : < 24 %

Nous indiquons également :

- La **richesse spécifique** concernant l'avifaune nicheuse : **S**
- La **diversité alpha (α)** correspondant aux nombres d'espèces rencontrées en moyenne sur les points d'écoute ;
- La **diversité gamma (γ)** permettant de comparer les données sur des sites de superficies différentes. Cette donnée est obtenue en calculant le rapport du nombre total d'espèces nicheuses et du logarithme de la superficie (le nombre d'espèces est supposé augmenter en fonction du logarithme de la superficie) :

$$\text{Diversité } \gamma = S / \text{Log [superficie]}.$$

- La **diversité beta (β)** permettant d'estimer la diversité de l'avifaune d'un point à un autre. Elle est calculée par la formule :

$$\text{Diversité } \beta = \alpha / \gamma$$

Par ailleurs, les communautés d'oiseaux nicheurs des aires d'étude seront également décrites au regard :

- De l'appartenance des espèces à un cortège d'habitat (forestier, généraliste, etc.) ;
- Des différents types de nidification (terrestre, cavicole, etc.).

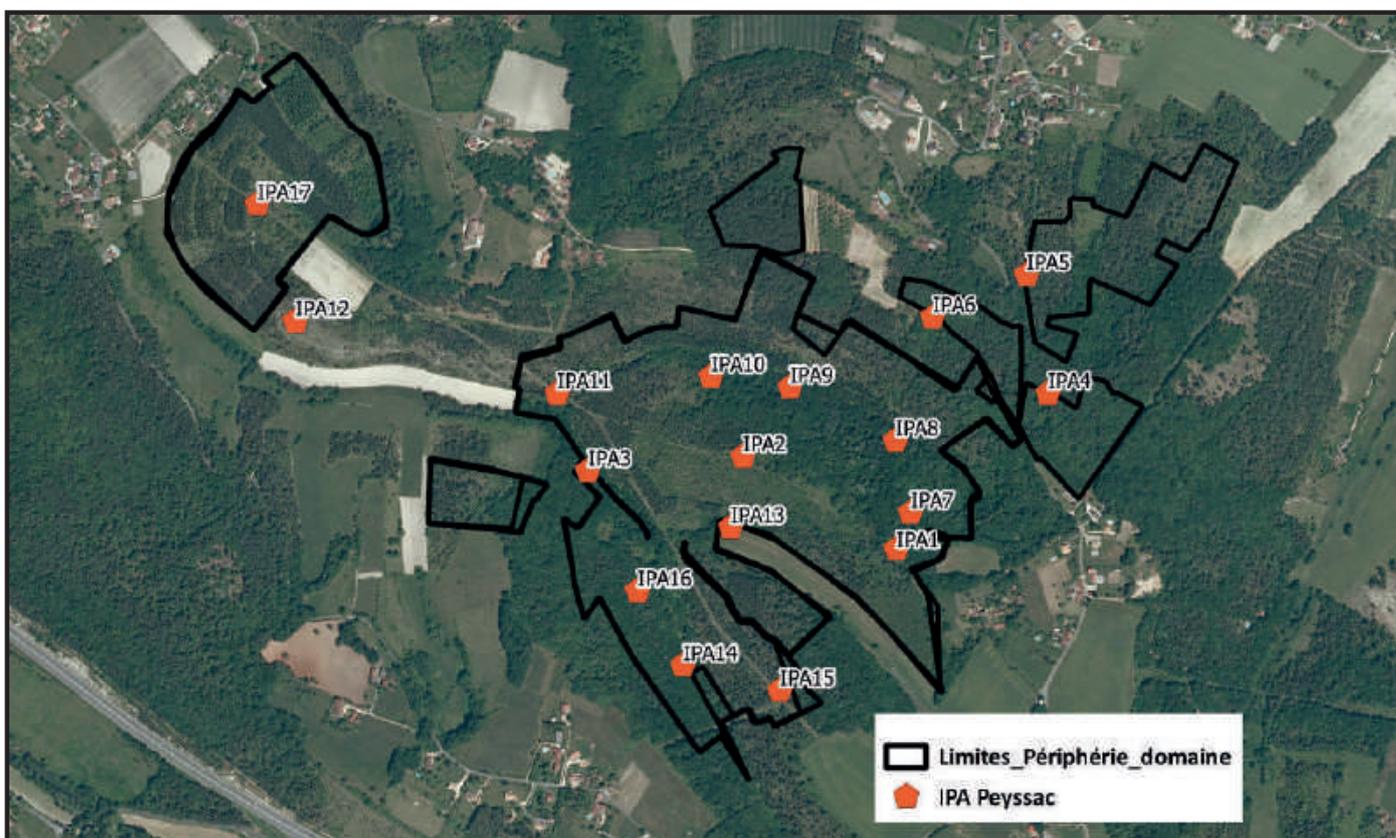


Figure 5. Localisation des points d'écoute effectuée pour la réalisation de l'inventaire
Source cartographique : IGN

Tableau 1. Description des habitats principaux et secondaires autour des différentes stations d'écoute.

Stations	Habitat principal : code EUNIS	Habitats secondaires : codes EUNIS
IPA1	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Boisement acidophile G1-8
IPA 2	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4	Fourrés calcicoles F3.16
IPA 3	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Frênaie hygrophile G1.21 Source pétrifiante C2.12
IPA 4	Boisement acidophile G1.7D	
IPA 5	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4	
IPA 6	Boisement acidophile G1.7D - G1-8	Pins maritimes - G3.713
IPA 7	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	
IPA 8	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Boisement Épicéas G.F21
IPA 9	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Boisement Épicéas G.F21
IPA 10	Fourrés calcicoles F3.16	Chênaie-charmaie mésophile G1A1
IPA 11	Fourrés calcicoles F3.16	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4
IPA 12	Pelouses calcicoles E1.272E	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4
IPA 13	Frênaie hygrophile G1.21	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4 Prairie de fauche E2.2
IPA 14	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Boisement acidophile G1-8
IPA 15	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4	Boisement acidophile G1-8
IPA 16	Chênaie-charmaie mésophile G1A1	Frênaie hygrophile G1.21
IPA 17	Pins noirs et Pins sylvestres G5.4	Fourrés calcicoles F3.16



Mésange nonnette

© Luc_Viatour

Tableau 2. Codes atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine

Nidification possible
02 – Présence dans son habitat durant sa période de reproduction
03 – Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinages entendus, mâle vu en parade.
Nidification probable
04 – Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
05 – Comportement territorial (chant, chants simultanés de plusieurs individus, querelles avec des voisins...) observé sur un même territoire, 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle
06 – Comportement nuptial : parades, vols nuptiaux, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
07 – Visite d'un site de nidification probable, distinct d'un site de repos
08 – Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
09 – Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation sur un oiseau en main)
10 – Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité
Nidification certaine
11 – Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage,...
12 – Nid vide ayant été utilisé la présente saison
13 – Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
14 – Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut, trop loin, dans une cavité...)
15 – Adulte transportant un sac fécal.
16 – Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification
17 – Coquilles d'œufs éclos
18 – Nid vu avec un adulte couvant
19 – Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)
99 -- Espèce absente malgré des recherches



Pic mar

© Simon Mannweiler

4.4. Repasses pour la recherche spécifique du Pic noir, du Pic mar et du Pic épeichette

La technique de la repasse permet de provoquer des manifestations territoriales lors de la diffusion de sons enregistrés des espèces recherchées. C'est une technique très efficace pour les espèces discrètes passant facilement inaperçues comme le Pic mar.

Cette méthode est utilisée selon une séquence établie par NIAULT en 2013, en cas de contacts l'arrêt de la repasse est immédiat pour l'espèce concernée et ne sera pas réitérée une autre fois dans un périmètre proche.

La séquence de 13 minutes pré-enregistrée pour ces espèces est la suivante :

Écoute sans repasse	Repasse Pic mar	Écoute sans repasse	Repasse Pic mar	Écoute sans repasse	Repasse Pic noir	Écoute sans repasse	Repasse Pic noir	Écoute sans repasse
30 s	30 s	1 min	30 s	3 min	30 s	1 min	30 s	2 min et 30 s
Repasse Pic épeichette	Écoute sans repasse	Repasse Pic épeichette	Écoute sans repasse					
30 s	1 min	30 s	1 min					

Ces points de repasses ont été réalisés sur des secteurs stratégiques lors des transects en ciblant les milieux favorables. Les points de repasse sont représentés sur la **figure 6**.

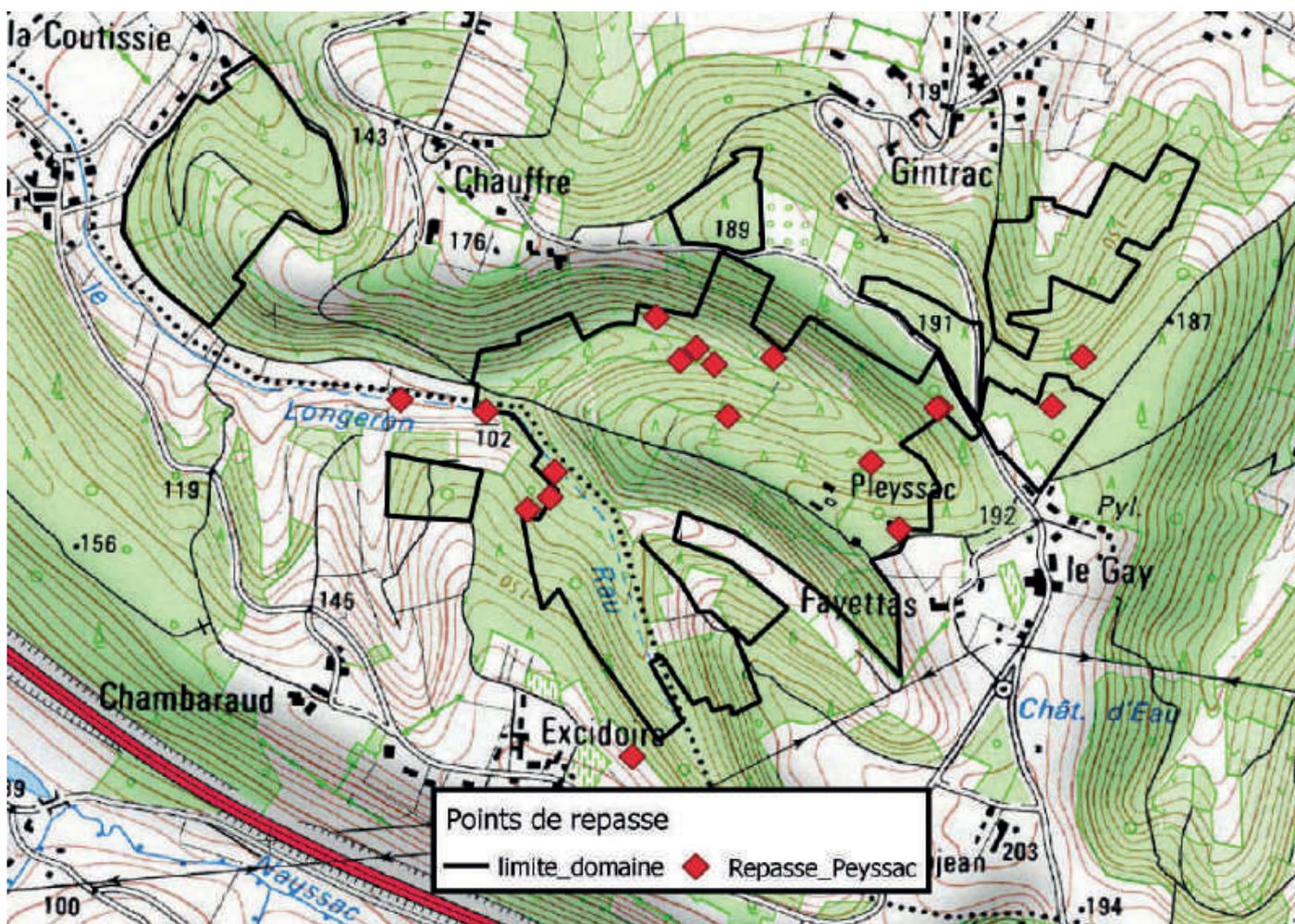


Figure 6. Localisation des points de repasse : Pic épeichette ; Pic mar et Pic noir
Source cartographique : IGN

4.5. La recherche et l'inventaire des loges occupées.

Le recherche des loges occupées repose sur la détection des cris de quémandage des jeunes. Une caméra thermique, très efficace pour la détection de loges occupées a également été utilisée .

Cet inventaire a été réalisé entre le 15 mai et le 15 juin. Chaque loge occupée est géoréférencée.

4.6. Prospections nocturnes

Des parcours nocturnes ont été réalisés sur le domaine afin de rechercher les rapaces nocturnes mais également pour rechercher l'Engoulevent d'Europe.

4.7. L'utilisation des données déjà existantes

Les données existantes sur l'avifaune de la réserve de Peyssac ont été mises à profit pour cette étude, en particulier pour le calcul de la richesse spécifique du domaine.

4.8. Évaluation des enjeux

4.8.1 Évaluation des enjeux pour l'avifaune présente

Les enjeux concernant les espèces ont été évalués en fonction :

- Des différentes listes rouges disponibles (France et Régions*);
- De la Directive Oiseaux (Annexe I) ;
- Les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en Aquitaine.

Les statuts réglementaires nationaux et internationaux sont indiqués, mais pour ce groupe taxonomique, ils ne sont pas toujours le reflet des enjeux de conservation (une espèce protégée signifie principalement une espèce non chassable).

* Il n'existe pas encore de liste rouge Aquitaine ou Nouvelle-Aquitaine concernant les oiseaux nicheurs. Les listes rouges du Limousin et de Poitou-Charentes sont citées pour information.

Un taxon est donc considéré comme déterminant si sa représentation sur le site est présumée significative et si au moins une de ces conditions est remplie :

- Il est en Annexe I de la Directive Oiseaux ;
- Celui-ci est considéré comme menacé (VU à CR) sur la liste rouge France (en attente de liste rouge régionale) ;
- Il fait partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Aquitaine ;

Par ailleurs, nous avons tenu compte également pour chaque espèces des indices de présence national (France métropolitaine) ; régional et départemental.

Ceux-ci sont renseignés (I_N et I_R) ou calculés (I_D) dans l'atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (THEILLOUT *et al.*, 2015) et sur la base des données de Faune France .

Ils sont calculés de la manière suivante :

Indice national (I_N) = (Nombre de mailles de présence de l'espèce en France / Nombre total de mailles sur le territoire national) x 100

Indice régional (I_R) = (Nombre de mailles de présence de l'espèce en Aquitaine / Nombre total de mailles sur le territoire aquitain) x 100

Indice départemental (I_D) = (Nombre de mailles de présence de l'espèce en Dordogne / Nombre total de mailles sur le département) x 100

Nous avons considéré la rareté des espèces en fonction des valeurs de ces indices avec :

- $I \leq 15\%$: les taxons très rares ;
- $15\% < I \leq 30\%$: les taxons rares ;
- $31\% < I \leq 50\%$: les taxons assez rares ;
- $51\% < I \leq 60\%$: les taxons peu fréquents et localisés ;
- $61\% < I \leq 70\%$: les taxons peu fréquents mais assez bien répartis ;
- $71\% < I \leq 80\%$: les taxons assez communs ;
- $I \geq 80\%$: les taxons communs.

Ces indices présentent une aide importante pour la connaissance de la distribution des espèces et permettent d'appréhender objectivement la situation de celles-ci sur le territoire.

Nous donnerons par ailleurs la **note de patrimonialité nationale**.

Cette note se définit par la formule ci-dessous :

(Nombre d'espèces nicheuses présentes inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux ou sur la liste rouge UICN nationale de VU à CR / nombre total d'espèces nicheuses) x 100.

Légende des listes rouges

EX	Éteinte au niveau mondial
EW	Éteinte à l'état sauvage
RE	Disparue au niveau régional
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

En l'absence de liste rouge régionale au jour de la réalisation de l'étude, nous ne pouvons donner une note de patrimonialité régionale.

L'annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe I de la Directive Oiseaux

Les 74 espèces classées en **annexe I** bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. Les habitats concernés par le classement en ZPS sont surtout les zones humides et en particulier les zones humides d'importance internationale (ZHII - cf. Convention de Ramsar). La liste des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base pour désigner les ZPS.

4.8.2 Évaluation des enjeux pour la communauté saproxylique

Comme nous avons pu le voir en introduction, les enjeux doivent également s'appuyer sur d'autres paramètres que ceux liés uniquement à la richesse spécifique. Ainsi la densité de pics, à travers le nombre de couples nicheurs répertoriés en 2021 et la densité de loges sur le domaine sont des paramètres à prendre en compte pour évaluer avec justesse les enjeux pour l'ensemble de la communauté saproxylique. Les cavités naturelles, répertoriées également dans cette étude sont également prises en considération.

4.9. Calendrier des prospections

Le **tableau 3** présente les jours de terrain effectués pour les inventaires.

Tableau 3. Calendriers des prospections

Repérage des points d'écoute	16/03/2021
Inventaire des loges , forages de Pics et des cavités naturelles	03/03/2021 ; 08/03/2021 ; 10/03/2021 ; 15/03/2021 ; 16/03/2021 17/03/2021 ; 29/03/2021
IPA	02/04/2021 ; 06/04/2021 ; 15/04/2021 ; 20/05/2021 ; 23/05/2021; 27/05/2021
Transects	03/03/2021 ; 08/03/2021 ; 10/03/2021 ; 15/03/2021 ; 16/03/2021 17/03/2021 ; 29/03/2021 ; 02/05/2021 ; 14/05/2021
Inventaire des loges occupées	14/05/2021 ; 23/05/2021 ; 27/05/2021 ; 03/06/2021
Transect nocturne	16/03/2021 ; 14/04/2021 ; 22/05/2021 ; 26/05/2021



5. L'inventaire des cavités naturelles, loges et forages de pics.

5.1. Les cavités naturelles et les loges de pics

La prospection a pu mettre en évidence la présence de 306 arbres à cavités sur le domaine avec la répartition suivante :

- 212 arbres comportant des cavités naturelles ;
- 94 arbres comportant des loges de pics.

Ces valeurs sont bien sûr sous-évaluées car certaines anfractuosités ne sont pas visibles du sol. Les loges occupées par des pics en 2021 sont traitées au chapitre 7.

La localisation de ces arbres est représentée dans la [figure 7](#).

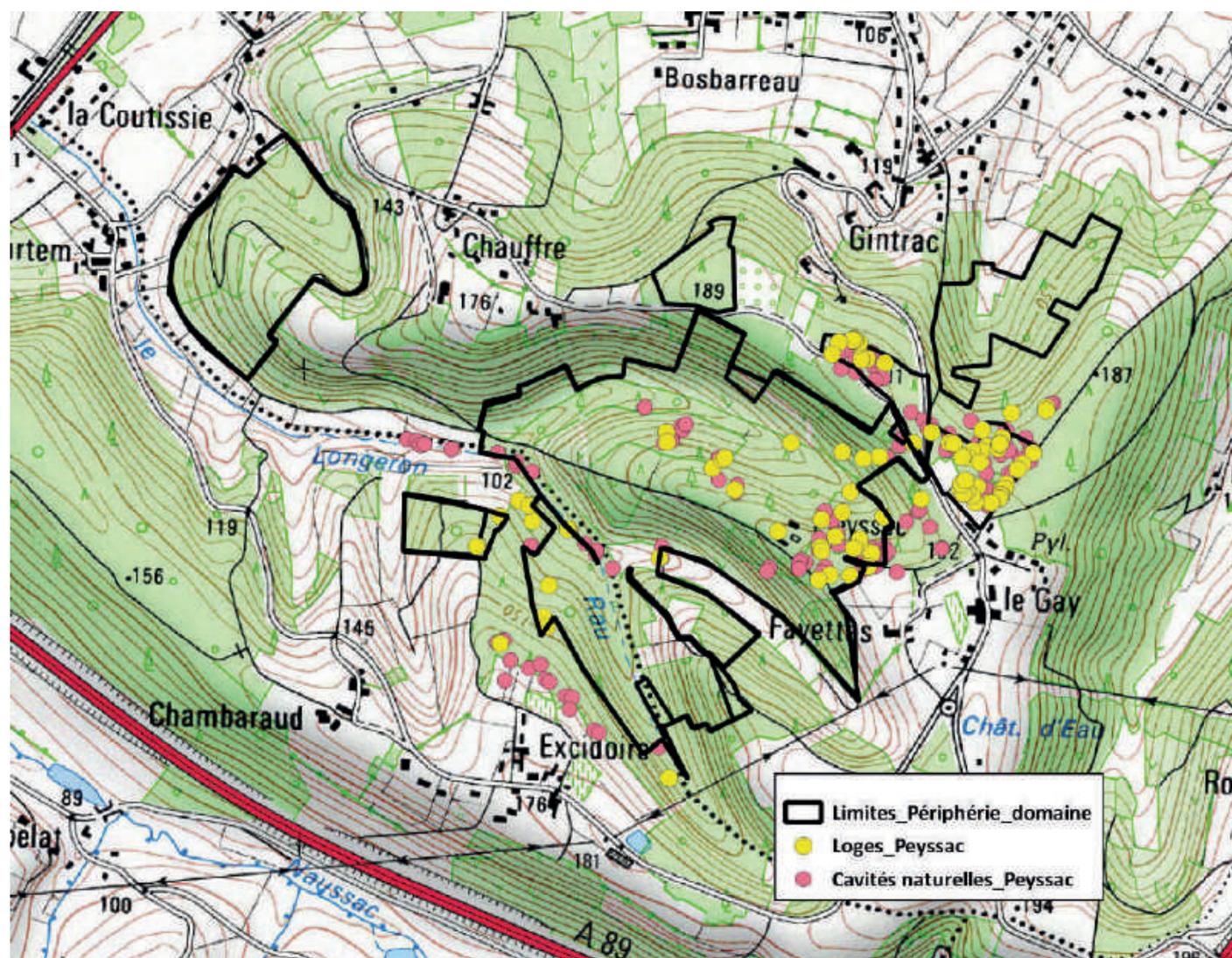


Figure 7. Répartition des cavités naturelles et loges de pics sur le domaine de Peyszac N = 306

Sur toute la surface prospectée correspondant à 48 ha, cela nous donne une densité moyenne de **6,4 cavités/ha**. Cependant la répartition de ces cavités est très hétérogène et certains boisements présentent des densités beaucoup plus fortes.

La répartition des secteurs à forte densité de cavités (naturelles et loges) est représentée dans la **figure 8**.

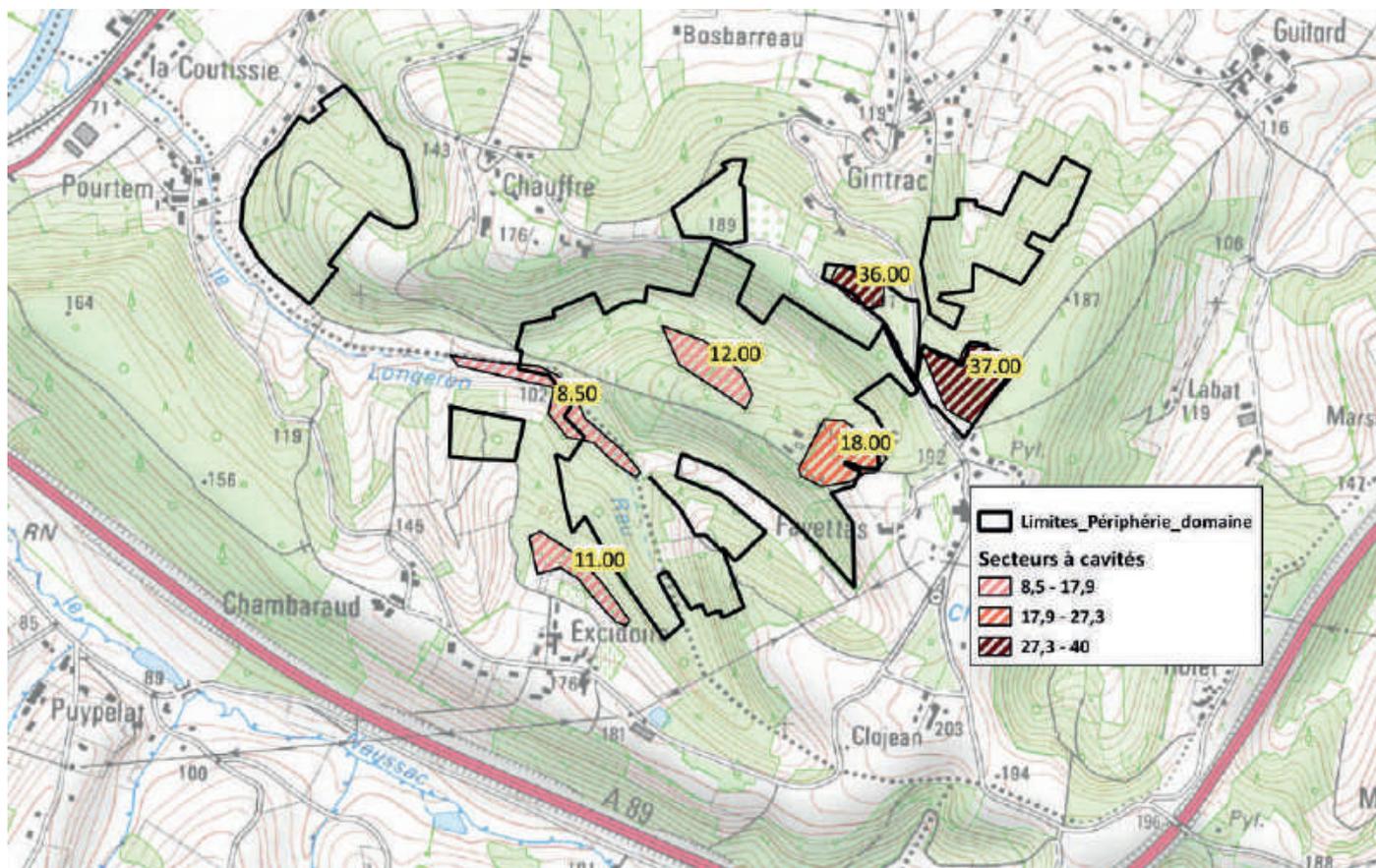


Figure 8. Densités de cavités par hectare des secteurs les plus riches

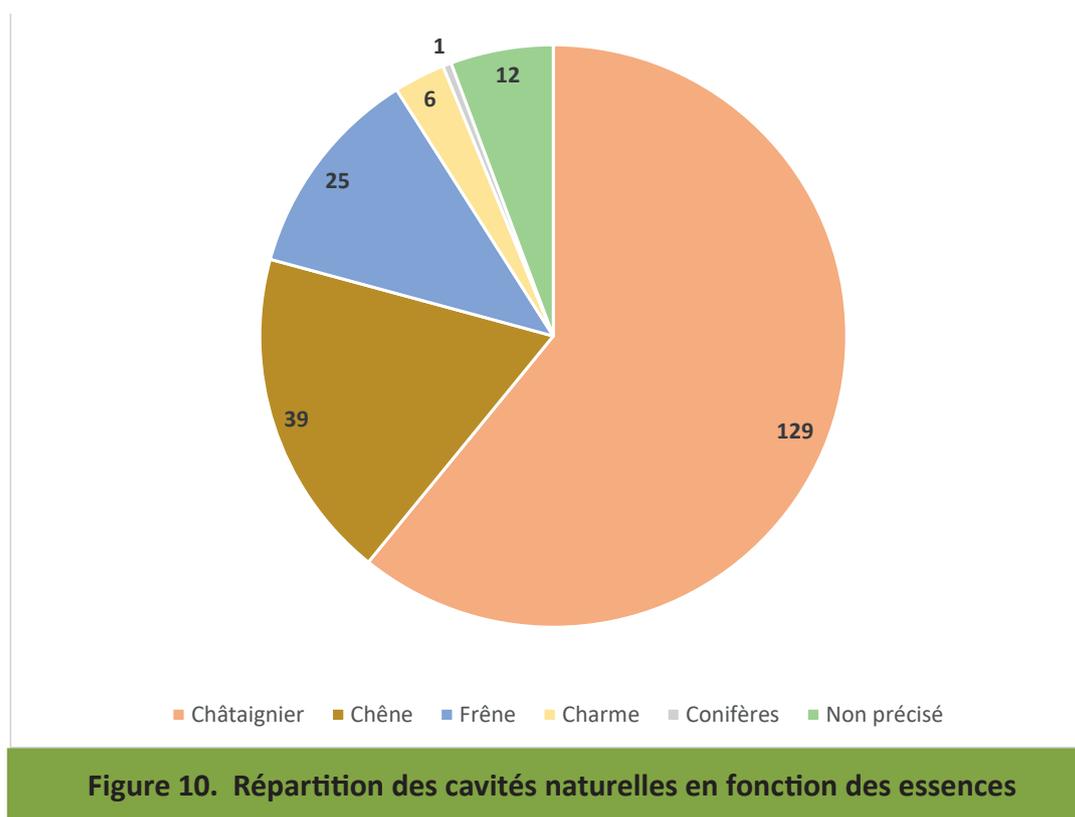
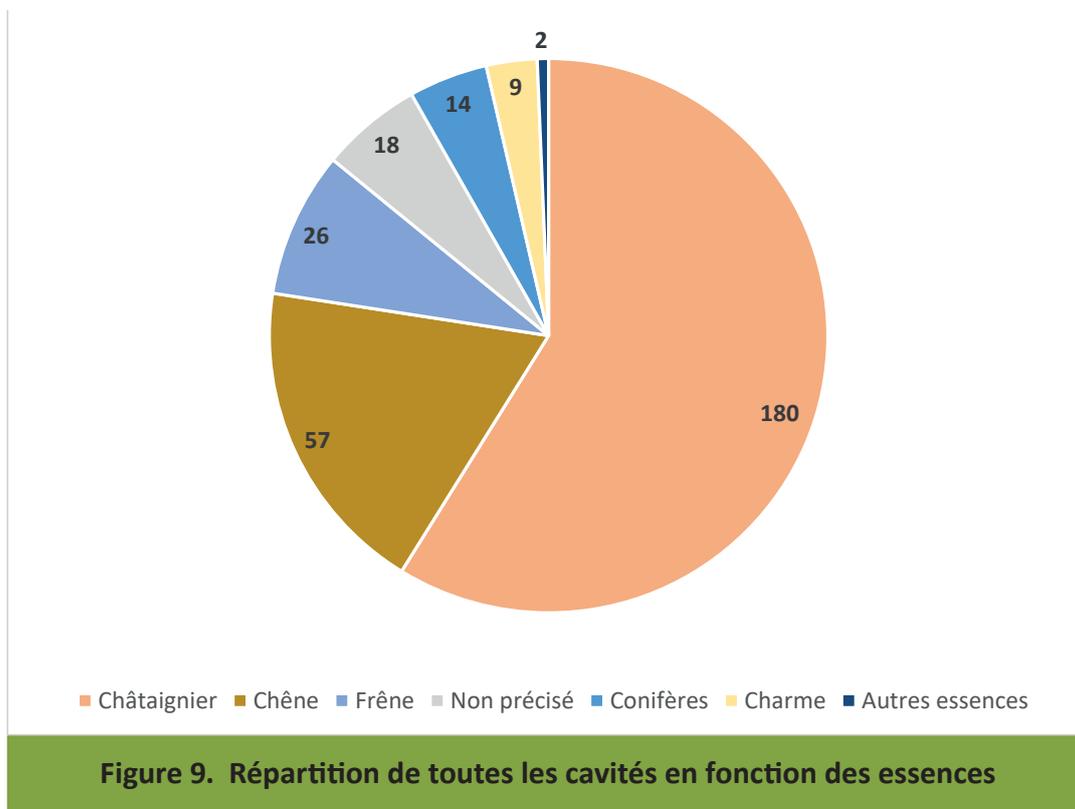
Les secteurs à forte densité de cavités (naturelles et loges) sont corrélés à la présence des boisements anciens.

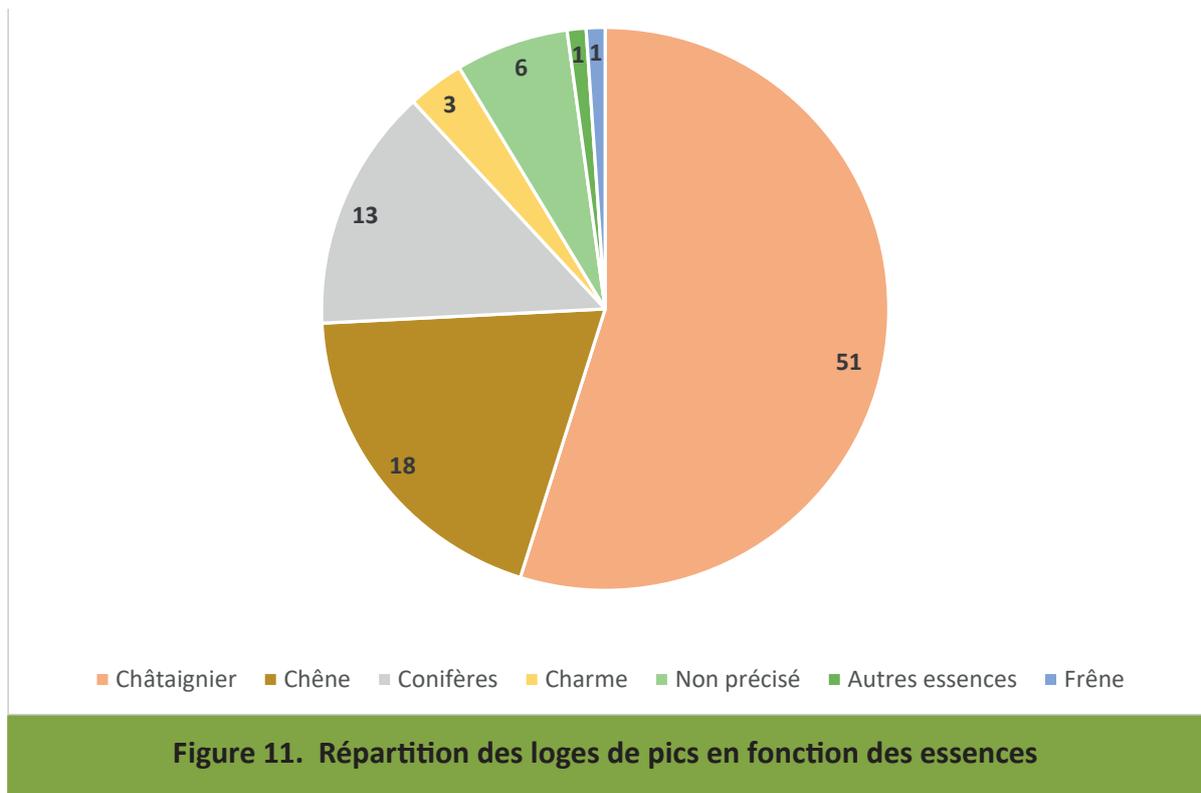
Nous pouvons identifier :

- Les boisements acidophiles au nord du Gay et au sud de Gintrac en lien avec la présence de vieilles châtaigneraies domestiques avec respectivement **37cavités/ha** et **36 cavités/ha**. Le boisement au nord d'Excidoire avec une densité de **11 cavités/ha** correspond également à une vieille châtaigneraie.
- Le secteur de Pleyssac est constitué par une belle chênaie charmaie mésophile à proximité d'un boisement acidophile avec une densité de **18 cavités/ha**. Il comporte un grand nombre de vieux Chênes et de bois morts.
- Le secteur de chênaie charmaie mésophile de «Peyssac ouest» avec **12 cavités/ha**.
- La vallée du Longeron avec **8,5 cavités/ha** constituée d'une chênaie charmaie mésophile et d'une frênaie hygrophile en bordure du ruisseau. Le peuplement forestier comporte ici quelques vieux arbres, en particulier des Frênes.

Nous avons aussi étudié la répartition des loges et des cavités naturelles en fonction des essences.

Les figures suivantes représentent la répartition par essences de toutes les cavités (**figures 9**), uniquement les cavités naturelles (**figures 10**) et uniquement les loges (**figures 11**).





Comme nous pouvons le constater, il existe une grande homogénéité de répartition par essences pour les cavités naturelles et les loges.

- Le Châtaignier est en première position et concerne 61 % des cavités naturelles et 55 % des loges.
- Les Chênes arrivent en deuxième position avec 18 % des cavités naturelles et 19 % des loges.
- Sur le domaine de Peyssac, les frênes ne sont que peu utilisés par les pics et ne représentent que 1 % des loges contre 12 % pour les autres cavités.
- Les conifères (pins et séquoias principalement) ont très peu de cavités naturelles avec moins de 1 % mais ils sont utilisés par les pics (14 % des loges).

Le domaine de Peyssac présente donc une réelle richesse avec une forte densité de ce micro-habitats. A titre de comparaison, si dans la forêt intégralement protégée de Bialowieza en Pologne, les cavités nidifiables sont au nombre de 78 par hectare, en France, en parcelle de taillis-sous-futaie dont les arbres sont âgés de 120 à 180 ans (peuplement où la densité de cavités est maximale), on n'en recense qu'une dizaine (PAUTZ, 1998).



Cavité naturelle dans un frêne

©Frédéric Chiche



Loges de Pic noir sur un charme

©Frédéric Chiche

5.2. Les forages de pics

C'est un des indices le plus évident de l'activité des Pics. La prospection a pu mettre en évidence la présence de 96 arbres comportant des forages sur le domaine.

La localisation de ces arbres est représentée dans la **figure 12**.

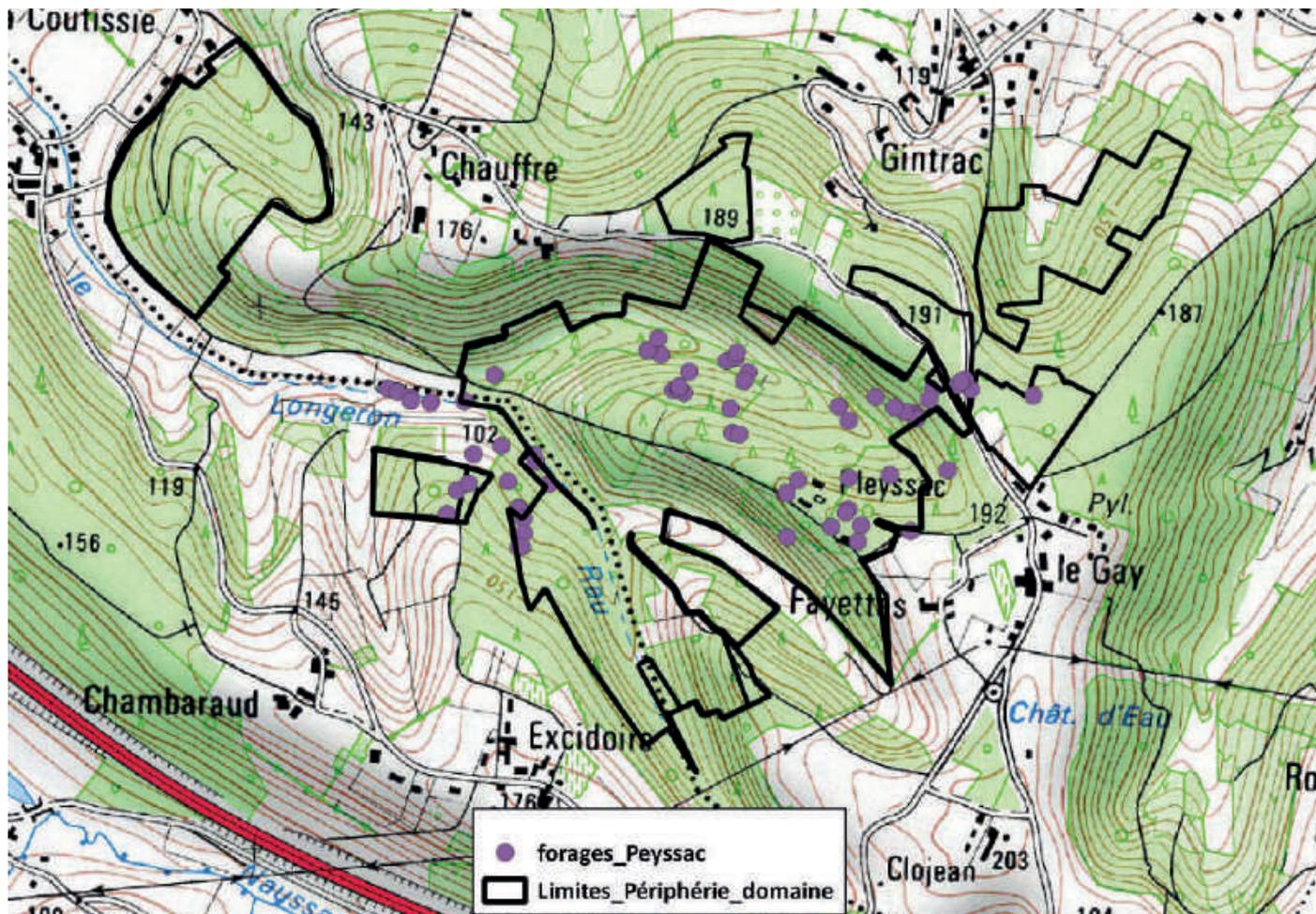


Figure 12. Répartition des forages de Pics sur le domaine de Peyssac N = 306

Un grand nombre de ces forages concernent des arbres morts (au sol ou sur pied).



6. L'avifaune du domaine de Peyssac

6.1. La richesse spécifique

Les résultats bruts des IPA sont présentés en annexe à la fin du document.

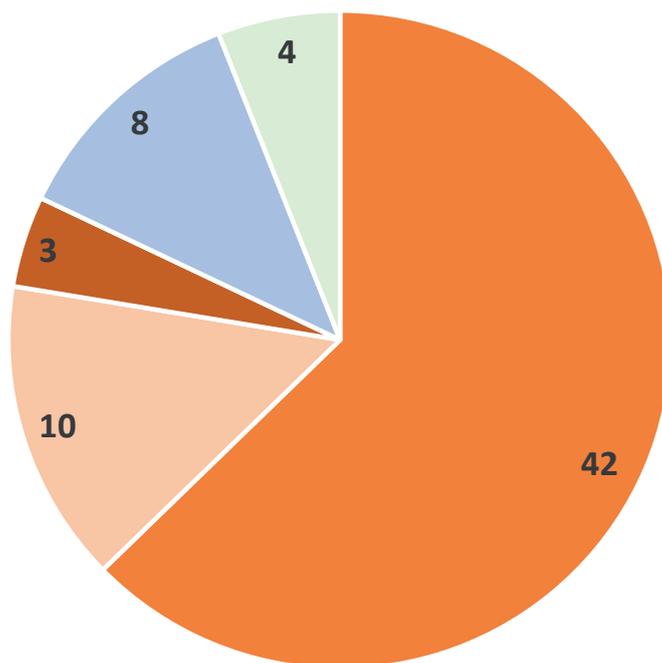
Le nombre total d'espèces recensées sur le site est de 68 espèces (figure 13) appartenant à 35 familles différentes.

Le statut de nicheurs en 2021 (possible, probable ou certain) a été attribué à 42 taxons auxquels nous avons ajouté les 10 espèces nichant à proximité et dont le périmètre d'étude présente un intérêt (alimentation) pour ces espèces.

La richesse spécifique totale de l'avifaune nicheuse en 2021 concernant le domaine de Peyssac est donc égale à 52.

Parmi ces taxons, 43 espèces dont 38 nicheuses ont été contactées sur les 17 stations d'écoute avec une **diversité α** (diversité ponctuelle moyenne) de 17 espèces par points pour un maximum de 22 espèces (stations 1 ; 8 et 16) et un minimum de 12 (stations 10 et 11).

Trois espèces potentiellement nicheuses présentes dans un passé récent n'ont pas été retrouvées en 2021.



- Nicheurs sur le domaine
- Nicheurs à proximité immédiate
- Nicheurs possibles non retrouvés en 2021
- Migrateurs et hivernants
- Présence ponctuelle

Figure 13. Statut des oiseaux observés sur le domaine de Peyssac n = 68

Les nombres d'espèces contactées par points d'écoute (diversité α) sont représentés dans la **figure 14**.

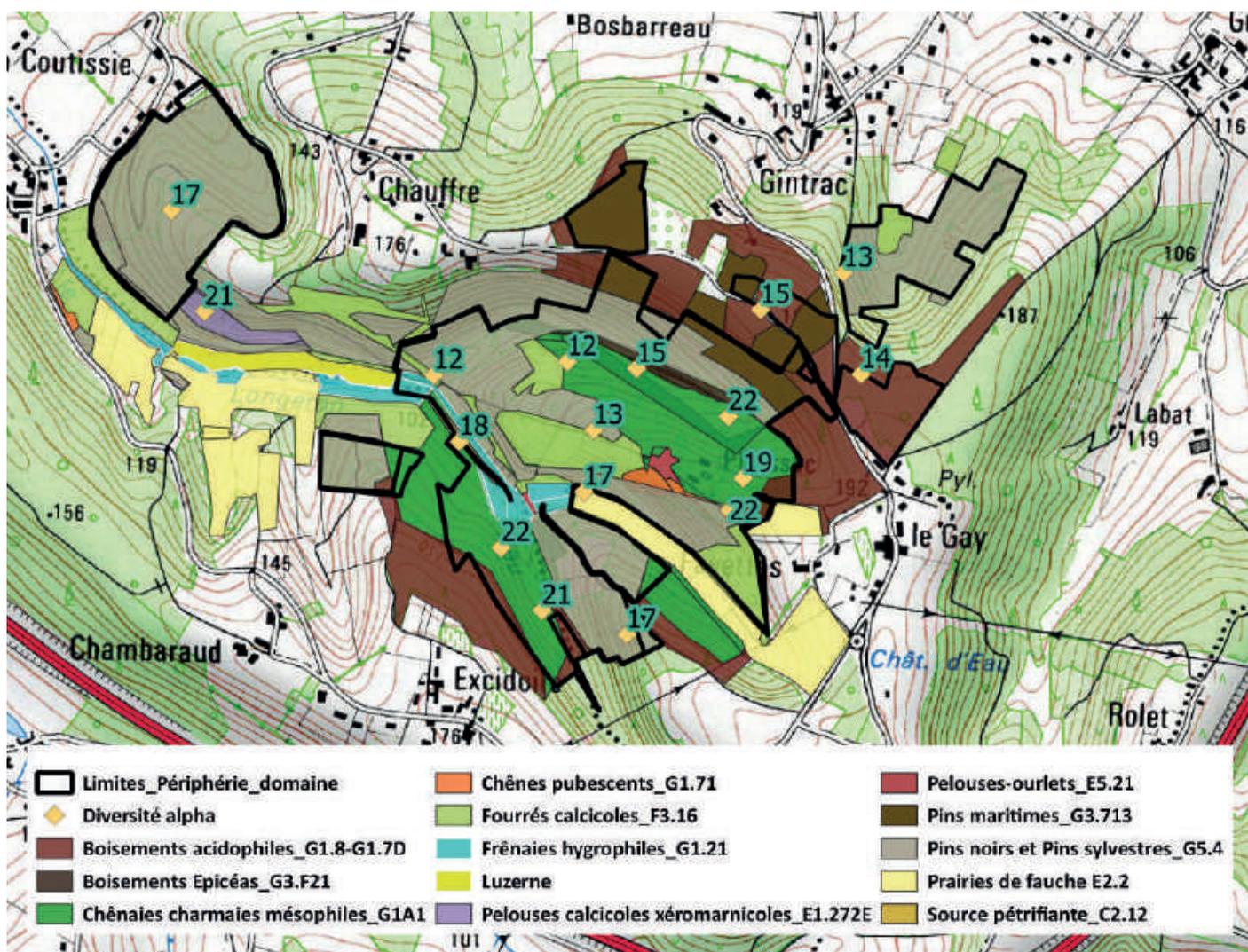


Figure 14. Diversités α par point d'écoute et cartographie des habitats



Pouillot de Bonelli

© Pierre Dalous

L'interprétation des données issues des mesures de diversité α sur les IPA et confirmées par les transects nous permet de définir les secteurs du domaine comportant la plus forte diversité en oiseaux du domaine de Peyssac. Ces zones à plus forte diversité sont représentées dans la **figure 15**.

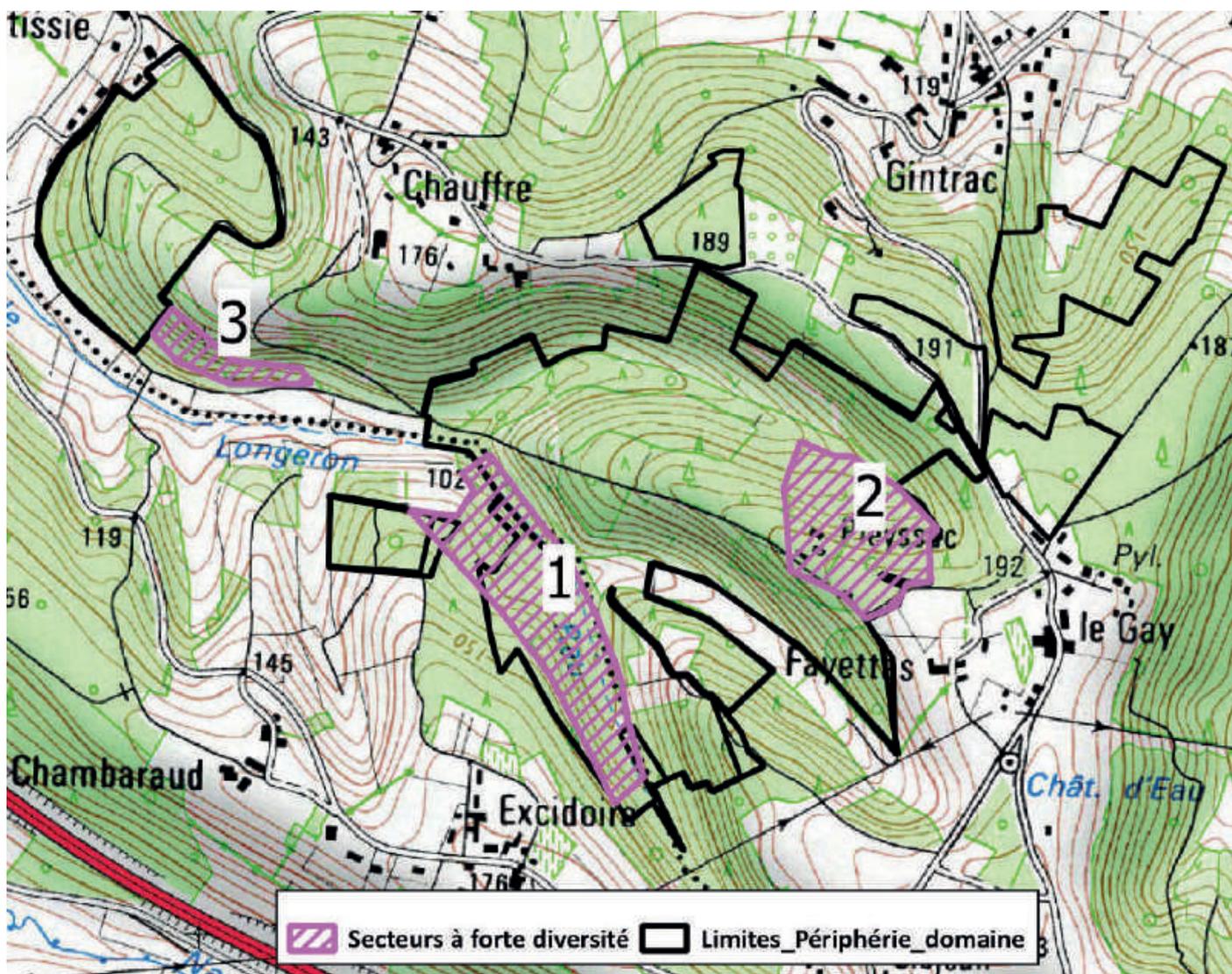


Figure 15. Secteurs à plus forte diversité en oiseaux nicheurs du domaine de Peyssac

Les secteurs les plus riches sont donc :

- La vallée du Longeron au nord d'Excidoire (site 1) constituée d'une chênaie charmaie mésophile et d'une frênaie hygrophile en bordure du ruisseau. Le peuplement forestier comporte ici quelques vieux arbres, en particulier des Frênes.
- Le secteur de Peyssac est (site 2) constitué par une belle chênaie charmaie mésophile à proximité d'un boisement acidophile. Il comporte un grand nombre de vieux Chênes et de bois morts.
- Le secteur de pelouses calcicoles en dehors des limites strictes du domaine (site 3). A noter, cependant, que la forte dominance topographique du point d'écoute réalisé à ce niveau a majoré les contacts visuels et auditifs avec l'avifaune présente.

Nous pouvons également remarquer que la présence d'habitats secondaires et d'écotones est un facteur favorisant la diversité.

A contrario, les boisements de Pins (les 3 espèces) et les fourrés calcicoles présentent une avifaune moins diversifiée.

L'avifaune nicheuse du site appartient à 4 cortèges d'habitats différents.

Nous retrouvons ainsi et par ordre d'importance décroissante :

- Le cortège des espèces forestières : **33 %** ;
- Le cortège des espèces généralistes : **31 %** ;
- Le cortège des espèces agricoles : **21 %** ;
- Le cortège des espèces anthropiques : **15 %**.

La répartition des espèces par cortège d'habitats est représentée sur la **figure 16** (seules les espèces retrouvées en 2021 sont mentionnées).

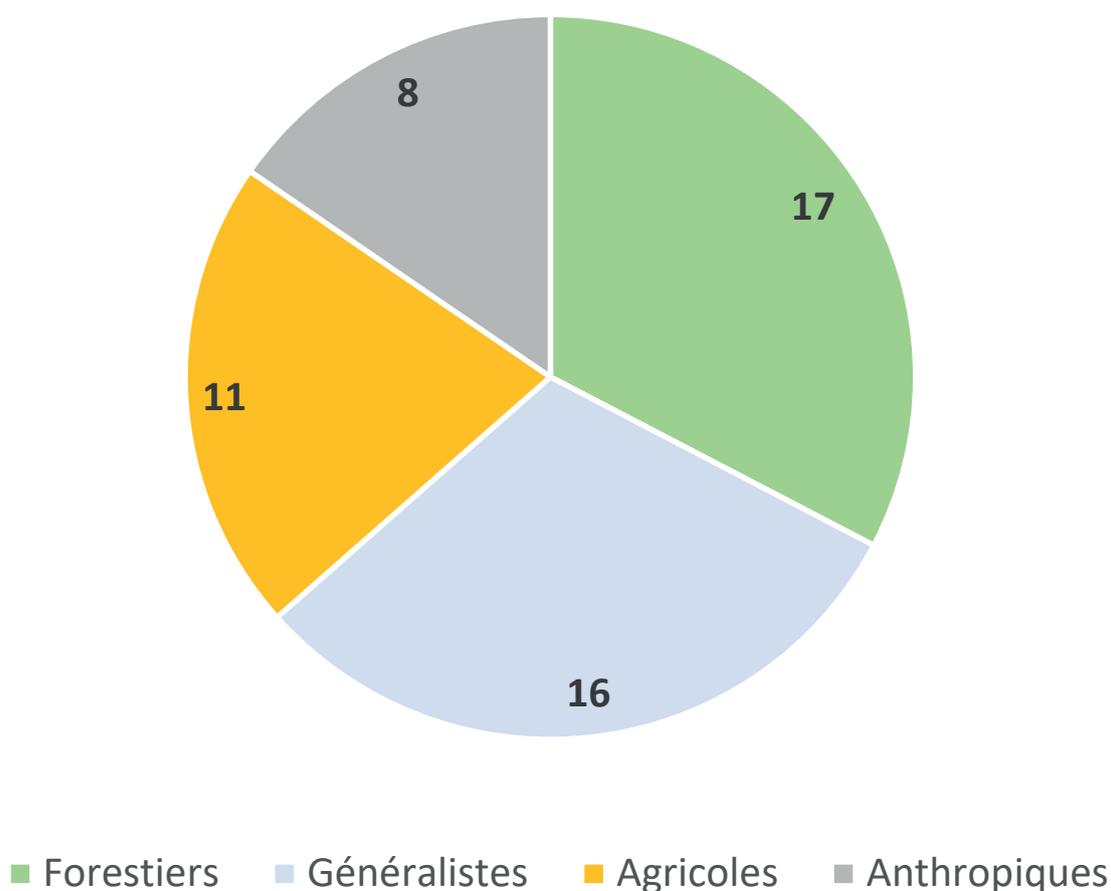
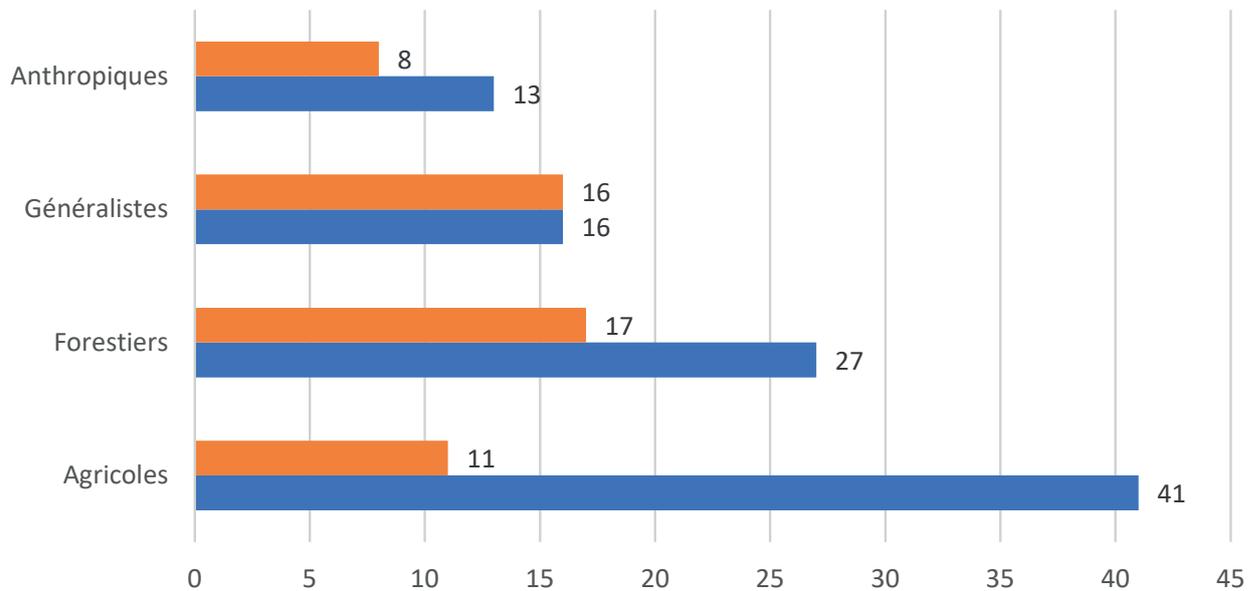


Figure 16. Répartition par cortège d'habitats des oiseaux nicheurs

La richesse spécifique du domaine de Peyssac est donc relativement importante avec 52 espèces nicheuses sur le site et en périphérie correspondant à 43 % de la totalité des taxons de l'avifaune nicheuse de Dordogne et 50 % si nous retirons les espèces du département spécialistes des milieux aquatiques (absents sur le périmètre).

Les espèces forestières sont les plus représentées sur l'aire d'étude suivies par les espèces généralistes.

Nous pouvons comparer la répartition par cortège du domaine avec celle de l'avifaune nicheuse départementale à l'exclusion des espèces spécialistes des milieux aquatiques (**figure 17**).



	Agricoles	Forestiers	Généralistes	Anthropiques
Domaine de Peyssac	11	17	16	8
Dordogne	41	27	16	13

■ Domaine de Peyssac ■ Dordogne

Figure 17. Répartition comparative des cortèges sur le site de Peyssac vs Dordogne

Nous pouvons constater :

- La présence de la totalité des espèces généralistes, sans surprise, car ces espèces sont communes et bien répandues ;
- La présence de 8 espèces spécialistes des milieux anthropiques liée à la présence des habitations à proximité (Excidoire ; Le Gay ; Fayettas et Chauffre) ;
- La présence de 63 % des espèces forestières et la faible représentation des espèces de milieux ouverts (cortège agricole) en bonne correspondance avec les habitats présents.

L'analyse des IPA, restreinte aux oiseaux nicheurs contactés par la technique et à l'exception des rapaces dont le domaine vital est trop important pour donner des résultats probants, nous permet de visualiser la fréquence des différentes espèces sur le site (**tableau 4**).

Ces données sont cependant à considérer avec prudence car elles minorent les espèces détectables uniquement à faible distance comme le Roitelet triple-bandeau et majorent les espèces audibles à grande distance (biais de la technique des IPA).

CV : Coefficient de variation exprimé en pourcentage : Plus la valeur du coefficient est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande et donc moins l'espèce est également répartie sur le périmètre d'étude.

Tableau 4. Fréquence des oiseaux nicheurs retrouvés sur les IPA (rapaces exceptés)

Noms vernaculaires	IPA moyen	Fréquence %	CV	
Pigeon ramier	3,1	100%	34%	Espèces fréquentes à très fréquentes largement réparties
Merle noir	2,7	100%	31%	
Fauvette à tête noire	2,6	100%	31%	
Corneille noire	0,9	100%	34%	
Rouge-gorge européen	2,5	94%	36%	
Grive musicienne	2,2	94%	42%	
Coucou gris	1,3	82%	75%	
Pic vert	0,8	76%	62%	
Pouillot véloce	1,3	70%	78%	
Roitelet triple-bandeau	1,3	70%	81%	
Mésange charbonnière	0,8	70%	75%	
Pic épeiche	0,6	65%	81%	
Mésange bleue	0,6	59%	94%	
Grive draine	0,6	53%	109%	
Pinson des arbres	1	47%	120%	Espèces restreintes à un milieu particulier
Troglodyte mignon	0,8	47%	115%	
Grimpereau des jardins	0,6	47%	129%	
Sittelle torchepot	0,6	47%	122%	
Etourneau sansonnet	0,4	47%	117%	
Geai des chênes	0,5	35%	153%	
Tourterelle turque	0,5	35%	148%	
Mésange nonnette	0,2	30%	165%	
Pic noir	0,2	30%	165%	
Loriot d'Europe	0,2	24%	180%	
Tourterelle des bois	0,2	24%	180%	Espèces à répartition très localisée
Pouillot de Bonelli	0,3	18%	226%	
Huppe fasciée	0,2	18%	216%	
Pie bavarde	0,4	12%	291%	
Bruant zizi	0,2	12%	291%	
Accenteur mouchet	0,1	12%	274%	
Alouette lulu	0,1	12%	274%	
Mésange à longue queue	0,1	12%	226%	
Pipit des arbres	0,1	6%	400%	
Mésange huppée	< 0,1	6%	400%	
Verdier d'Europe	< 0,1	6%	400%	

Les différentes espèces observées ainsi que leurs statuts sur le site sont précisés dans les **tableaux 5 ; 6 et 7**.

Tableau 5. Oiseaux nicheurs - Année 2021

Noms vernaculaires	TAXREF	Statuts sur le site	Cortèges	Nidification
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur à proximité	Agricole	Au sol
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Nicheur à proximité	Généraliste	Au sol
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Agricole	Arbre
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Agricole	Arbre
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur à proximité	Anthropique	Arbre
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Nicheur à proximité	Agricole	Cavités
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Nicheur certain	Forestier	Cavités
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Nicheur à proximité	Agricole	Anthropique
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Agricole	Au sol
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Forestier	Arbre
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Nicheur certain	Généraliste	Cavités
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur possible	Agricole	Au sol
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur à proximité	Agricole	Arbre
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Nicheur probable	Forestier	Cavités
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Forestier	Arbre
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Nicheur probable	Forestier	Arbre
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Nicheur à proximité	Anthropique	Anthropique
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Agricole	Cavités
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Forestier	Arbre
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Généraliste	Cavités
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Nicheur certain	Généraliste	Cavités
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Forestier	Cavités
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Forestier	Cavités
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur à proximité	Anthropique	Anthropique
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Forestier	Cavités
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Forestier	Cavités
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Forestier	Cavités
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Nicheur certain	Généraliste	Cavités
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Anthropique	Arbre
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Pinson des Arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Pipit des Arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur possible	Agricole	Au sol
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Nicheur probable	Forestier	Arbre
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Nicheur probable	Forestier	Arbre
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Nicheur certain	Forestier	Arbre
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Nicheur probable	Généraliste	Arbre
Rouge-gorge européen	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Forestier	Au sol

Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur à proximité	Anthropique	Cavités
Rouge-queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Nicheur à proximité	Anthropique	Anthropique
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Nicheur certain	Forestier	Cavités
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur probable	Agricole	Arbre
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Nicheur probable	Anthropique	Arbre
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur certain	Forestier	Au sol
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Nicheur possible	Anthropique	Arbre

Tableau 6. Oiseaux nicheurs non retrouvés en 2021

Noms vernaculaires	TAXREF	Statut sur le site	Sources
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Régulièrement observé sur le site jusqu'en 2019	JG(2017) et FC (2019)
Locustelle tâchetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Statut indéterminé	OBIOS (2007)
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Statut indéterminé	OBIOS (2007) et FC (2019)

Tableau 7. Oiseaux non nicheurs

Noms vernaculaires	TAXREF	Statut sur le site
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Hivernant
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Migrateur
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Présence ponctuelle
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Migrateur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Migrateur
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Migrateur
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Hivernant
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Présence ponctuelle
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Passage en vol
Mésange noire	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Hivernant
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Présence ponctuelle
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Migrateur
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i> (Linnaeus, 1766)	Présence ponctuelle



Verdier d'Europe

© Rob Stoelije

Pour quelques espèces, une estimation des couples nicheurs en 2021 (possibles, probables, certains) basée sur le cantonnement des oiseaux est présentée dans le **tableau 8**.

Tableau 8. Estimation quantitative du nombre de couples pour quelques espèces	
Noms vernaculaires	Nombres de couples supposés
Alouette lulu	1
Bruant zizi	4
Buse variable	1 ou 2
Chevêche d'Athéna	1
Chouette hulotte	3
Effraie des clochers	1
Engoulevent d'Europe	1 ou 2
Faucon crécerelle	1
Grimpereau des jardins	≥ 11
Huppe fasciée	2
Hypolaïs polyglotte	2
Mésange huppée	≥ 3
Pic épeiche	8
Pic mar	1
Pic noir	1
Pic vert	3
Pipit des arbres	1
Rossignol philomèle	1
Sittelle torchepot	≥ 10
Tourterelle des bois	3

Nous avons calculé les indices de biodiversité γ et β de l'avifaune nicheuse du domaine de Peyssac.

La **diversité gamma (γ)** permet de comparer les données sur des sites de superficies différentes

La **diversité beta (β)** permet d'estimer la diversité de l'avifaune d'un point à un autre.

La méthode pour le calcul de ces indices est fournie en page 11. Nous avons tenu compte d'une superficie de 100 hectares afin de logiquement prendre en compte les espèces nicheuses à proximité.

- L'indice de diversité γ est de 26
- L'indice de diversité β est de 0.65.

Dans le cas présent, il nous semble que l'indice β est faible et traduit donc une grande homogénéité spatiale des communautés d'oiseaux du domaine corrélée à la présence d'un milieu forestier relativement homogène, mais en l'absence de référentiel, nous préférons être prudent sur l'interprétation de cette donnée.

Ces mesures de biodiversité sont comparées avec les observations réalisées en 2020 (**tableau 9**) sur 2 sites majoritairement composés de pelouses calcaires et de boisement calcicoles* (CHICHE, 2020).

* Il serait préférable de comparer ces données avec d'autres milieux forestiers en Dordogne ou en Nouvelle Aquitaine mais il n'existe malheureusement pas de données comparatives.

Tableau 9. Comparaison des mesures de biodiversité pour l'avifaune de Peyssac vs coteaux de Farges et Coly

	Diversité α moyenne	Diversité γ	Diversité β
Domaine de Peyssac	17	26	0.65
Coteau de Farges	13.3	21.7	1.63
Coteau de Coly	13.2	21.3	0.62



Mésange huppée

© Pierre Dalous

6.2. Les espèces patrimoniales

Un taxon est considéré comme déterminant si sa représentation sur le site est présumée significative et si au moins une de ces conditions est remplie :

- Il est en Annexe I de la Directive Oiseaux ;
- Celui-ci est considéré comme menacé (VU à CR) sur la liste rouge France (en attente de liste rouge régionale) ;
- Il fait partie de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Aquitaine.

Sur le domaine de Peyssac, en 2021, 8 espèces remplissent ces conditions (**tableau 10**).

Tableau 10. Espèces nicheuses patrimoniales. Domaine de Peyssac 2021			
Noms vernaculaires	DO Annexe I	LR France	ZNIEFF Aquitaine
Alouette lulu	Oui	LC	Oui
Chardonneret élégant		VU	
Chevêche d'Athéna		LC	Oui
Engoulevent d'Europe	Oui	LC	
Pic mar	Oui	LC	Oui
Pic noir	Oui	LC	
Tourterelle des bois		VU	
Verdier d'Europe		VU	

Trois taxons patrimoniaux présents dans un passé récent n'ont pu être retrouvés en 2021 (**tableau 11**) :

Tableau 11. Espèces patrimoniales non retrouvées en 2021			
Noms vernaculaires	DO Annexe I	LR France	ZNIEFF Aquitaine
Autour des palombes		LC	Oui
Locustelle tâchetée		NT	Oui
Pic épeichette		VU	

La note de patrimonialité nationale (cf. mode de calcul page 17) de l'avifaune du domaine de Peyssac en 2021 est donc de 13.5.

Par ailleurs, nous pouvons noter que 2 autres espèces nicheuses sur le site sont évaluées NT (quasi-menacées) sur la liste rouge France (**tableau 12**).

Tableau 12. Espèces sensibles évaluées NT sur la liste rouge nationale.	
Noms vernaculaires	LR France
Faucon crécerelle	NT
Hirondelle rustique	NT

En l'absence de liste rouge concernant la région Aquitaine, nous pouvons noter que certaines espèces sont catégorisées comme menacées (VU à CR) sur la liste Poitou-Charentes (**tableau 13**).

Tableau 13. Espèces menacées sur la liste rouge Poitou-Charentes.

Noms vernaculaires	LR Poitou-Charentes
Effraie des clochers	VU
Mésange huppée	VU
Mésange nonnette	VU

Les indices de rareté nationaux (I_N), régionaux (I_R) et départementaux (I_D) des espèces déterminantes et sensibles sont indiqués dans le **tableau 14**.

Tableau 14. Indices de rareté des espèces déterminantes et sensibles

Noms vernaculaires	I_N (%)	I_R (%)	I_D (%)
Alouette lulu	55	57	73
Autour des palombes*	34	23	28
Chardonneret élégant	92	94	98
Chevêche d'Athéna	50	44	74
Effraie des clochers	59	74	81
Engoulevent d'Europe	33	52	45
Faucon crécerelle	94	96	94
Hirondelle rustique	92	88	96
Locustelle tachetée*	29	16	7
Mésange huppée	58	59	46
Mésange nonnette	67	49	56
Pic épeichette *	61	58	54
Pic mar	34	21	52
Pic noir	64	50	77
Tourterelle des bois	81	86	96
Verdier d'Europe	92	95	99

$\leq 15 \%$	Taxons très rares
$15 \% < I \leq 30 \%$	Taxons rares
$31 \% < I \leq 50 \%$	Taxons assez rares
$51 \% < I \leq 60 \%$	Taxons peu fréquents et localisés
$61 \% < I \leq 70 \%$	Taxons peu fréquents mais assez bien répartis
$71 \% < I \leq 80 \%$	Taxons assez communs
$I \geq 80 \%$	Taxons communs

* Espèces non revues en 2021

Ainsi au niveau régional et parmi les espèces déterminantes et sensibles, le domaine de Peyssac abrite :

- 3 espèces rares (2 espèces n'ont pas été revues en 2021)
- 3 espèces assez rares
- 4 espèces peu fréquentes et localisées (le Pic épeichette n'a pas été revu en 2021)

6.3. Les statuts réglementaires

Le **tableau 15** présente les statuts réglementaires (nationaux et internationaux) des espèces nicheuses inventoriées sur le site.

Tableau 15. Statuts réglementaires

Noms français	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn	Statut national
Accenteur mouchet	Annexe II			Protégée, article 3
Alouette lulu	Annexe III	Annexe I		Protégée, article 3
Autour des palombes	Annexe III		Annexe II	Protégée, article 3 et 6
Bergeronnette grise	Annexe II			Protégée, article 3
Bruant zizi	Annexe II			Protégée, article 3
Buse variable	Annexe III		Annexe II	Protégée, article 3
Chardonneret élégant	Annexe II			Protégée, article 3
Chevêche d'Athéna	Annexe II			Protégée, article 3
Chouette hulotte	Annexe II			Protégée, article 3
Corneille noire	Annexe III			Gibier Article 1
Coucou gris	Annexe III			Protégée, article 3
Effraie des clochers	Annexe II			Protégée, article 3
Engoulevent d'Europe	Annexe II	Annexe I		Protégée, article 3
Épervier d'Europe	Annexe III		Annexe II	Protégée, article 3 et 6
Étourneau sansonnet				Gibier Article 1
Faisan de Colchide	Annexe II			Gibier Article 1
Faucon crécerelle	Annexe III		Annexe II	Protégée, article 3
Fauvette à tête noire	Annexe II			Protégée, article 3
Geai des chênes				Gibier Article 1
Grimpereau des jardins	Annexe III			Protégée, article 3
Grive draine	Annexe III			Gibier Article 1
Grive musicienne	Annexe III			Gibier Article 1
Hirondelle rustique	Annexe II			Protégée, article 3
Huppe fasciée	Annexe III			Protégée, article 3
Hypolaïs polyglotte	Annexe III			Protégée, article 3
Locustelle tachetée	Annexe III			Protégée, article 3
Loriot d'Europe	Annexe II			Protégée, article 3
Merle noir	Annexe III			Gibier Article 1
Mésange à longue queue	Annexe III			Protégée, article 3
Mésange bleue	Annexe II			Protégée, article 3
Mésange charbonnière	Annexe II			Protégée, article 3
Mésange huppée	Annexe II			Protégée, article 3
Mésange nonnette	Annexe II			Protégée, article 3
Moineau domestique				Protégée, article 3
Pic épeiche	Annexe II			Protégée, article 3
Pic épeichette	Annexe II			Protégée, article 3
Pic mar	Annexe II	Annexe I		Protégée, article 3
Pic noir	Annexe II	Annexe I		Protégée, article 3

Noms français	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn	Statut national
Pic vert	Annexe II			Protégée, article 3
Pie bavarde				Gibier Article 1
Pigeon ramier				Gibier, Article 1
Pinson des arbres	Annexe II			Protégée, article 3
Pipit des arbres	Annexe II			Protégée, article 3
Pouillot de Bonelli	Annexe III			Protégée, article 3
Pouillot véloce	Annexe III			Protégée, article 3
Roitelet triple-bandeau	Annexe II			Protégée, article 3
Rossignol philomèle	Annexe II		Annexe II	Protégée, article 3
Rouge-gorge européen	Annexe II		Annexe II	Protégée, article 3
Rouge-queue à front blanc	Annexe II		Annexe II	Protégée, article 3
Rouge-queue noir	Annexe II		Annexe II	Protégée, article 3
Sittelle torchepot	Annexe II			Protégée, article 3
Tourterelle des bois	Annexe III		Annexe II	Gibier, Article 1
Tourterelle turque	Annexe III			Gibier, Article 1
Troglodyte mignon	Annexe II			Protégée, article 3
Verdier d'Europe	Annexe II			Protégée, article 3



Mésange à longue queue

© Andreas Trepte

7. L'avifaune forestière du domaine de Peyssac

7.1. Les espèces du cortège

Dix sept espèces forestières ont donc été inventoriées sur le domaine de Peyssac en 2021. Nous avons également tenu compte de la présence passée de l'Autour des palombes et du Pic épeichette. Ces 19 espèces représentent ainsi 70 % de l'avifaune forestière du département de la Dordogne.

Ce cortège regroupe les taxons dont la forêt présente un habitat à la fois pour la nidification et pour l'alimentation.

Ces espèces sont rappelées dans le **tableau 16**.

Tableau 16. Les espèces forestières du domaine de Peyssac

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)
Rouge-gorge européen	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)

Sittelle torchepot



© Christoph Ferrass

7.2. Les types de nidification

Nous avons analysé les typologies de nidification concernant l'avifaune du domaine de Peyssac. En plus des espèces forestières, nous avons également traité les taxons utilisant les arbres pour nidifier. C'est par exemple le cas du Pic vert (cortège agricole) qui utilise les cavités d'arbres pour nidifier mais s'alimente en milieu ouvert. Les espèces nichant dans les bâtiments à proximité du domaine n'ont pas été incluses.

Nous pouvons comparer ces typologies de nidifications des 40 espèces retenues de Peyssac avec les 75 espèces nicheuses de Dordogne utilisant les arbres ou le milieu forestier pour nicher.

La **figure 18** représente la comparaison des différents modes de nidification*.

***Arbre** : nidification sur des branches

Cavité : uniquement les cavités d'arbres

Au sol : le nid est installé au sol ou dans une souche

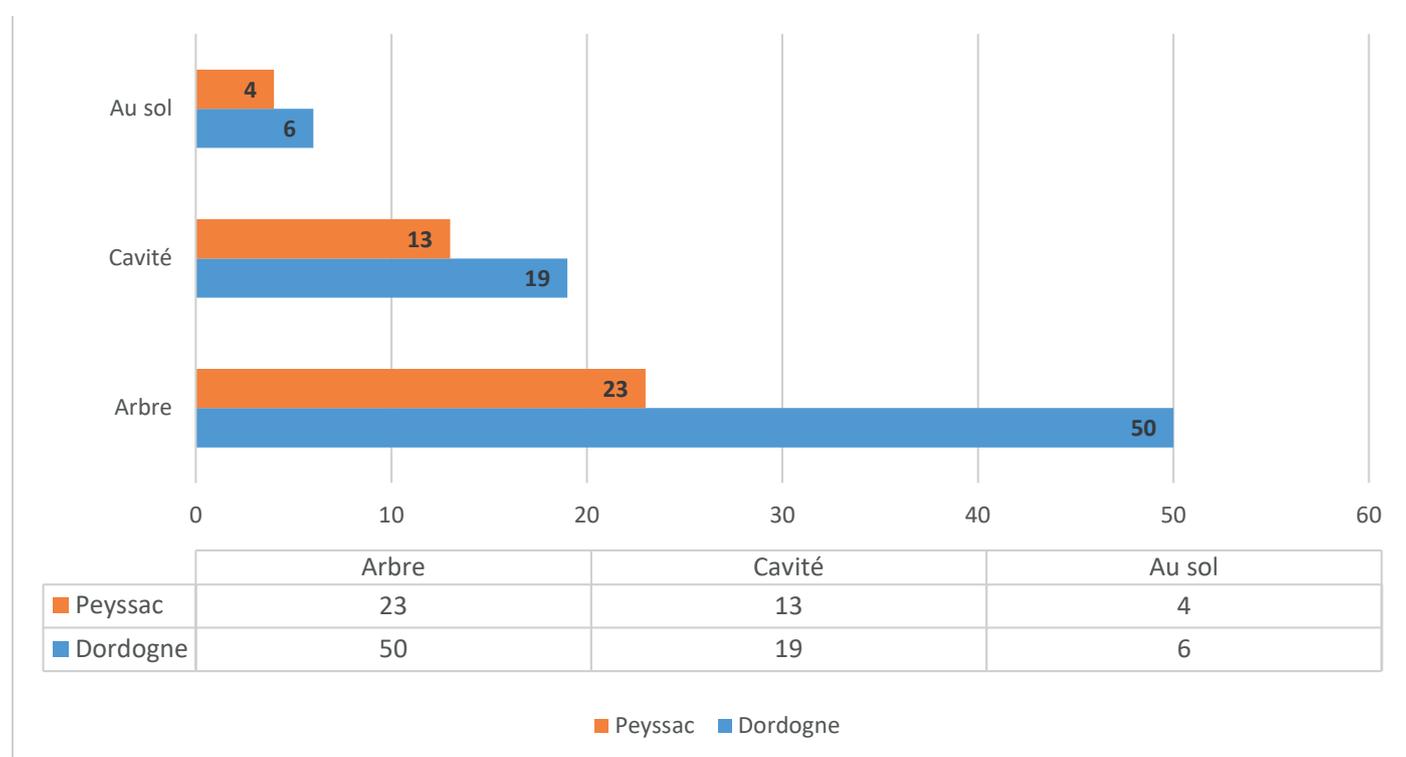
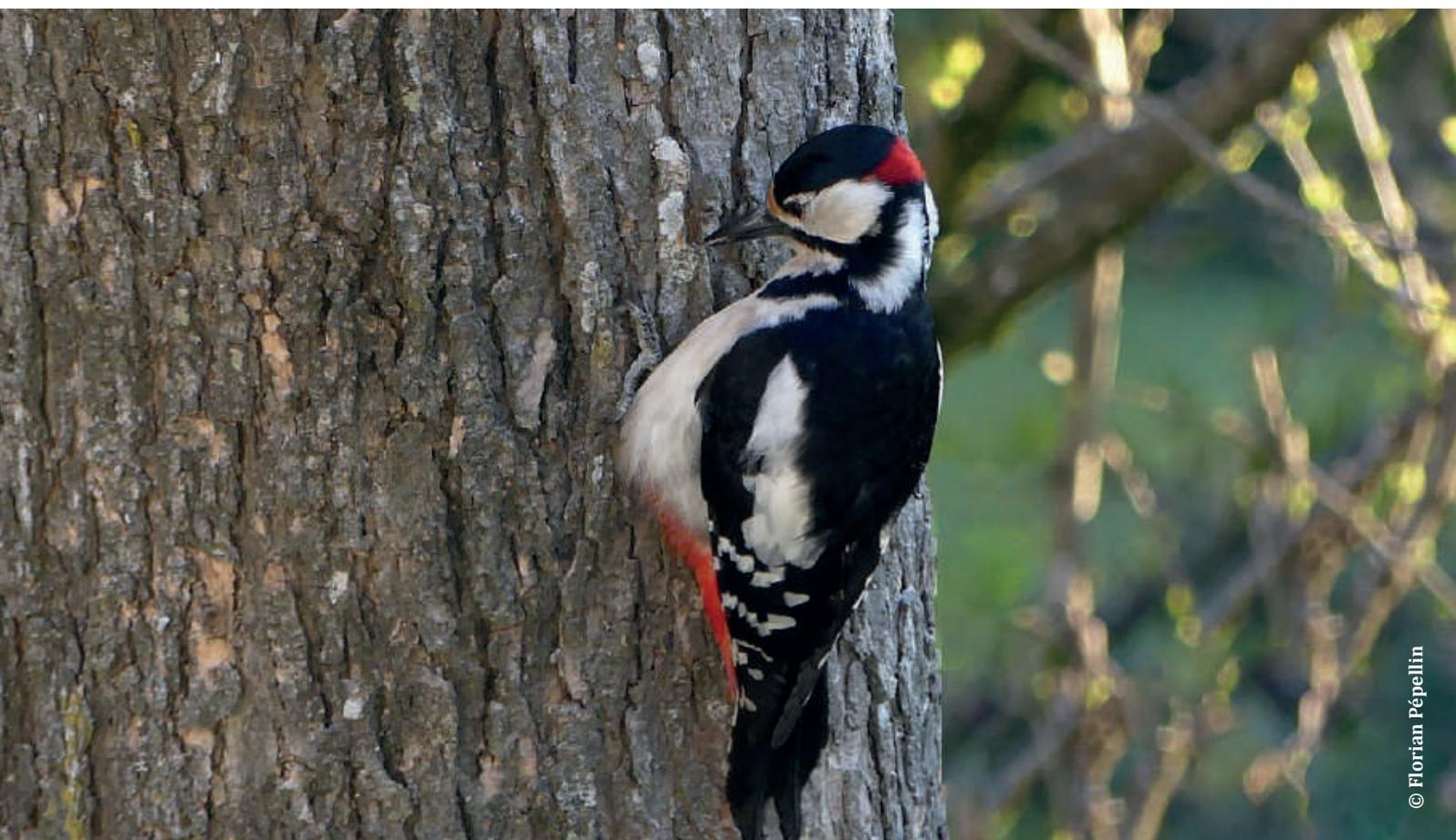


Figure 18. Comparaison des types de nidification de l'avifaune du domaine de Peyssac (N = 40) vs département de la Dordogne (N = 75).

Nous pouvons constater la forte représentation de la nidification en cavités sur le domaine de Peyssac (33 %) en comparaison avec le département de la Dordogne (25 %).

7.3. Le Pic épeiche



© Florian Pèpelin

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 95
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé		

C'est l'espèce de Pic la plus commune et la plus répandue en France métropolitaine.

A partir de la fin du mois de décembre mais surtout en février et mars, le Pic épeiche signale son territoire par des tambourinements et des manifestations vocales à proximité de l'arbre qui abritera sa loge. Le creusement de la loge intervient à la fin du mois de mars à une hauteur de 4 à 10 mètres généralement dans un arbre mort ou contaminé par des champignons lignivores mais il peut également réutiliser une ancienne loge. Après une incubation de 9 à 12 jours, les jeunes sont nourris au nid pendant 3 semaines environ.

Les vieilles futaies de feuillus abritent les plus fortes densité avec jusqu'à 1.7 couples pour 10 hectares en Alsace.

Sur le domaine de Peyssac et en périphérie, les transects et la recherche des loges occupées en 2021 ont pu mettre en évidence la présence de 8 couples nicheurs. La **figure 19** représente la distribution des 6 loges retrouvées en 2021 et de 2 cantons à proximité immédiate du domaine.

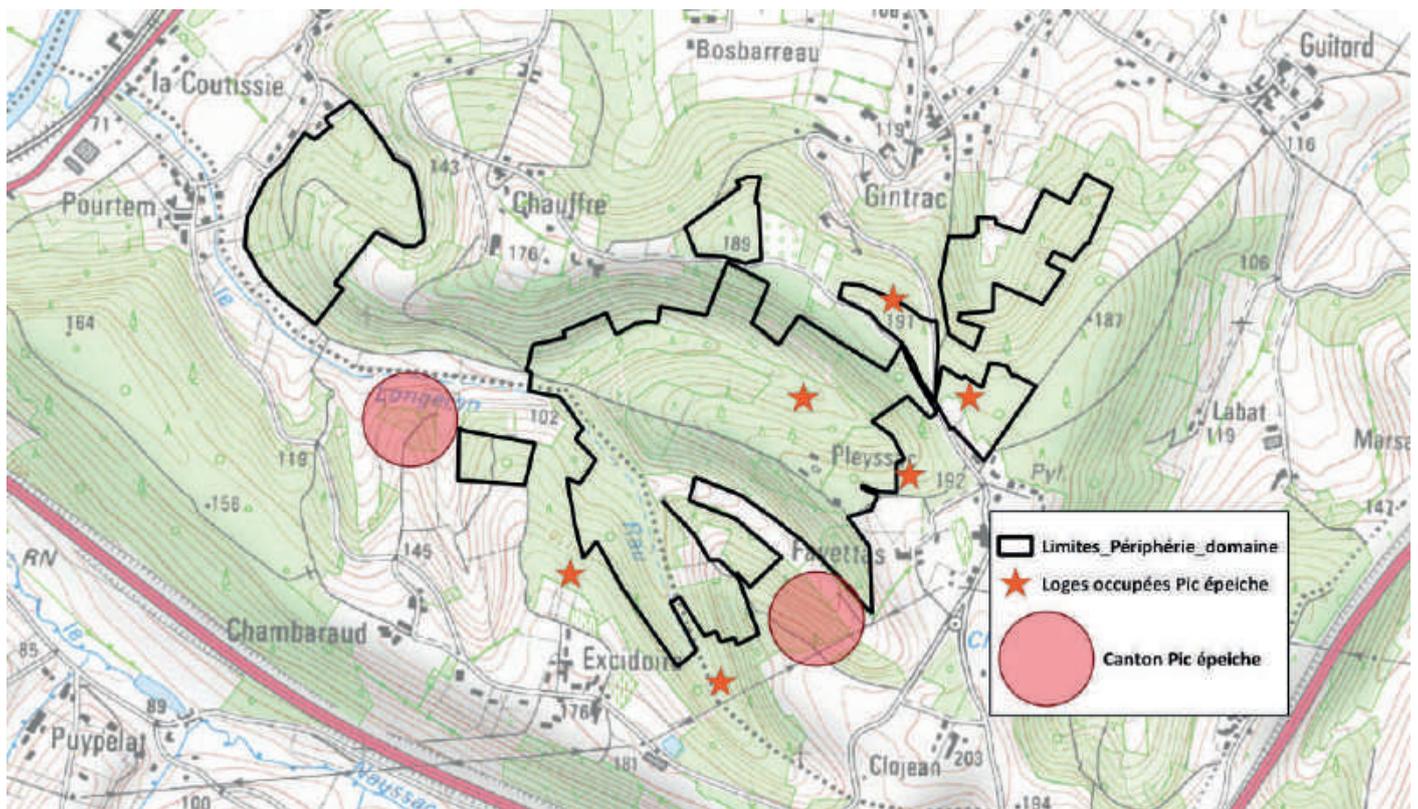
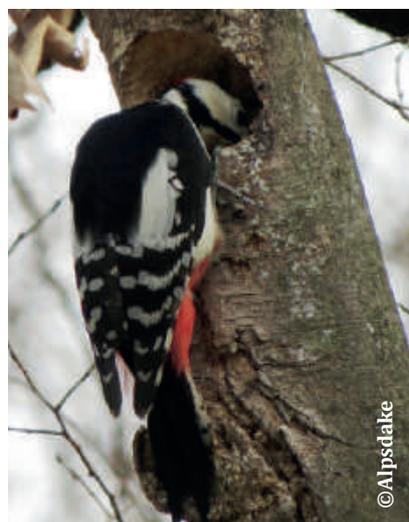


Figure 19. Localisation des nichées et cantons du Pic épeiche en 2021.
Source cartographique : IGN

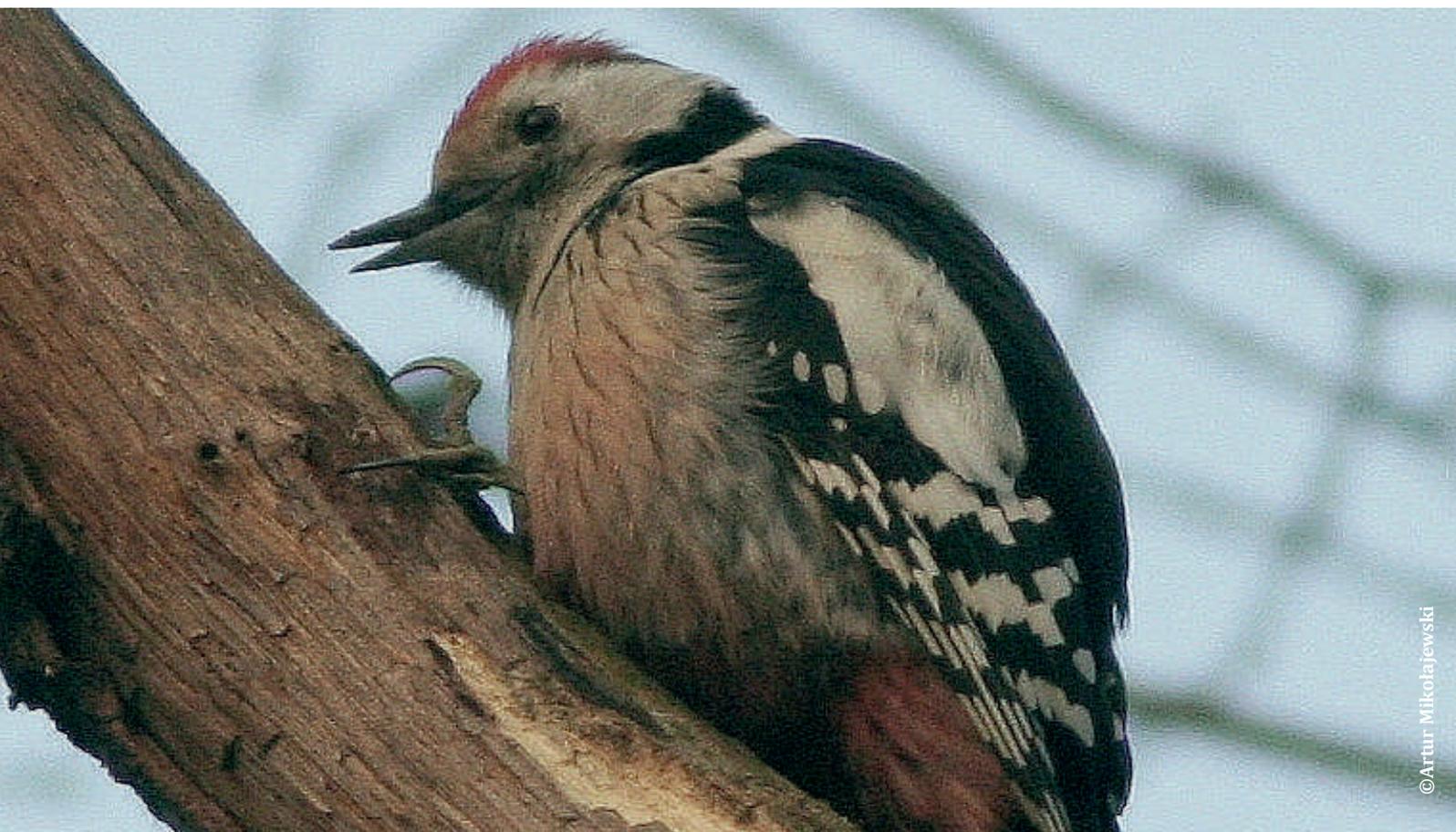
Les 6 loges ont été retrouvées dans :

- 3 vieux châtaigniers
- 2 chênes
- 1 épicéa

Concernant les habitats, elles sont distribuées pour 4 d'entre elles dans des boisements acidophiles (châtaigniers principalement) et pour 2 d'entre elles dans des chênaies charmaies mésophiles.



7.4. Le Pic mar



©Artur Mikolajewski

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 34
LC	LC	LC		NT	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
Annexe I	Annexe II		Protégée	oui	

Le Pic mar occupe principalement les chênaies anciennes dominées par des vieux arbres, il est beaucoup plus rare dans les parcelles forestières d'âge intermédiaire. Il constitue donc un bon indicateur de la vieille forêt.

C'est une espèce déterminante pour les ZNIEFF en Aquitaine et il est en annexe I de la Directive Oiseaux.

Les couples, beaucoup plus discrets que le Pic épeiche, se forment au mois de mars. La loge est creusée dans la partie supérieure d'un chêne dominant. La ponte intervient à la fin du mois d'avril et au mois de mai avec une incubation de 11 à 12 jours. Les jeunes sont volants 20 à 23 jours après l'éclosion et sont nourris une dizaine de jours avant d'être chassés du territoire des adultes. Les plus fortes densités connues peuvent dépasser les 2 à 3 couples aux 10 hectares.

Sur le domaine de Peyssac, les transects, la repasse et la recherche des loges occupées en 2021 ont pu mettre en évidence la présence d'un couple nicheur. La **figure 20** représente la localisation de la loge et du domaine vital (à minima) exploité par l'espèce. Il a été obtenu en joignant les points extérieurs des contacts en correspondance avec les habitats (NDR : la méthode du plus petit polygone convexe n'a pas été retenue car elle ne rend pas compte des habitats présents).

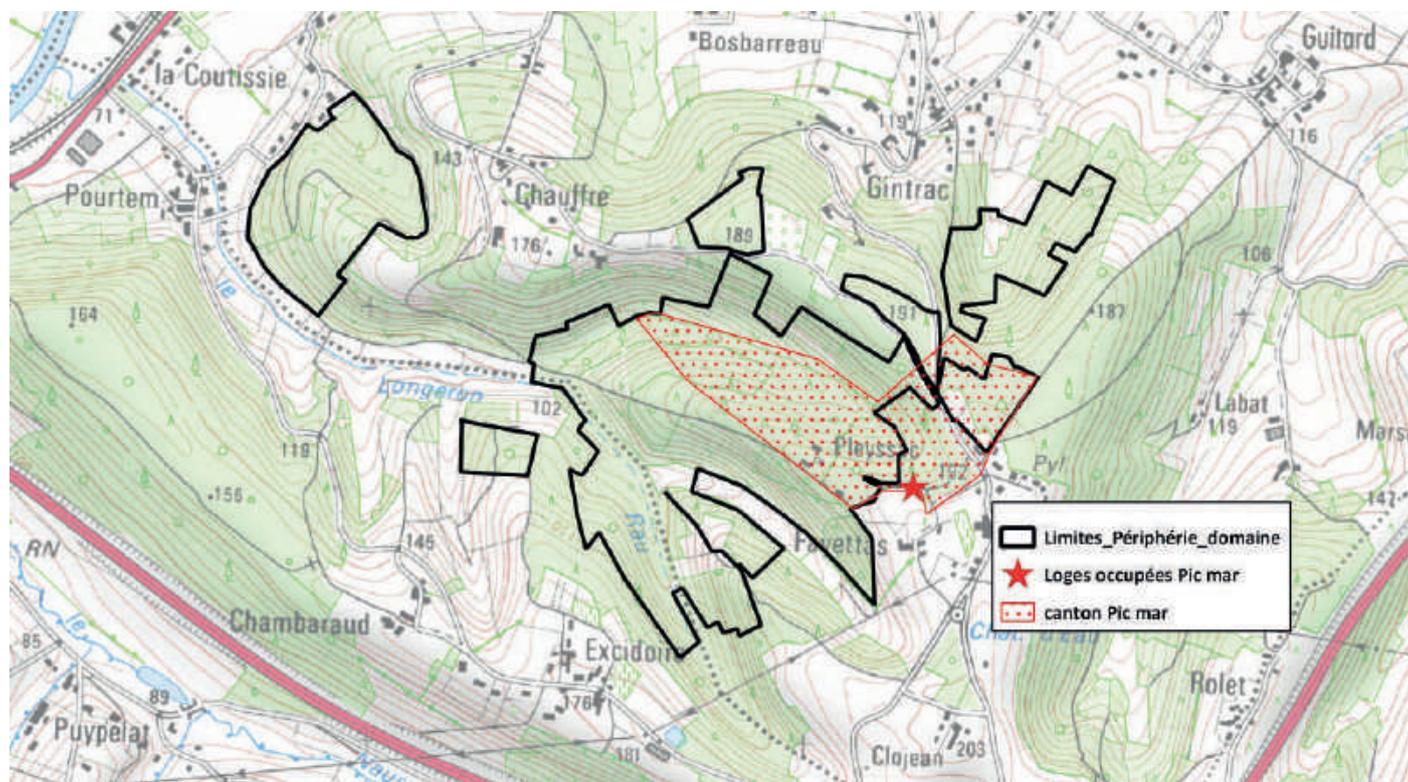


Figure 20. Localisation de la loge occupée du Pic mar en 2021 et du domaine utilisé par l'espèce.
Source cartographique : IGN

La loge a été retrouvée sur la branche d'un gros chêne dans un boisement acidophile dominé par des chênes pédonculés.



7.5. Le Pic noir



LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 64
LC	LC	LC		VU	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
Annexe I	Annexe II		Protégée		

Cette espèce a besoin de grandes surfaces forestières (200 à 500 ha) comportant des arbres de gros diamètres et du bois mort en abondance. Il est considéré comme une espèce essentielle des biocénoses forestières (CAZABAN, 2015). Il est actuellement en expansion et occupe une grande partie du département de la Dordogne.

Il est en annexe I de la Directive Oiseaux.

Les manifestations vocales et tambourinements débutent au mois de janvier et la loge est installée dans le tronc d'un gros arbre bien dégagé pour faciliter l'envol. La ponte a lieu en avril-mai et les jeunes deviennent indépendants à la fin du mois de juillet ou en août.

Sur le domaine de Peyssac, les transects, la repasse et la recherche des loges occupées en 2021 n'ont pu mettre en évidence la localisation du site de nidification pour le Pic noir. L'espèce a été très fréquemment rencontrée et ses forages sont abondants sur le site. Il est probable que la loge du couple nicheur soit située à proximité. La **figure 21** représente la localisation des contacts avec l'espèce en 2021. A noter que l'espèce a niché dans un charme de la vallée du Longeron ces dernières années (GUYOT, comm.pers).

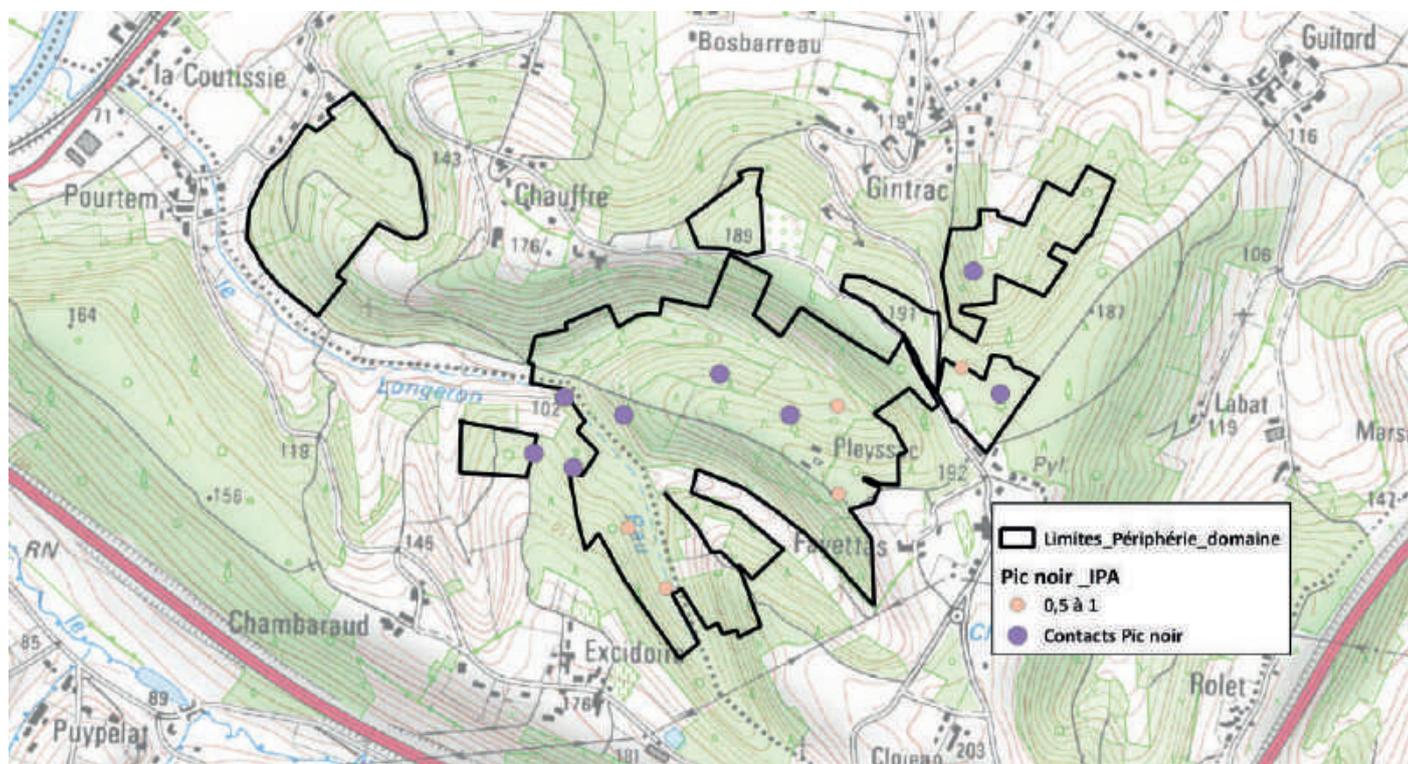


Figure 21. Localisation des contacts avec le Pic noir en 2021.
Source cartographique : IGN



©Yann Cambon

7.6. Le Pic vert



© Charles James Sharp

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 97
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégée		

Le Pic vert n'est pas véritablement forestier car il cherche sa nourriture en milieu ouvert mais il a besoin de vieux arbres pour nidifier. Il est commun et bien répandu en France et dans la région (Indice de présence régional de 97 %).

Les manifestations vocales débutent en janvier et les couples se forment de février à mi-avril. La loge, construite par le mâle, est située entre 1.5 et 10 mètres de hauteur dans une grande variété d'essences. En France, les densités varient entre 0.6 et 5 couples pour 100 ha.

Sur le domaine de Peyssac, les transects, la repasse et la recherche des loges occupées en 2021 ont pu mettre en évidence la présence de 3 couples nicheurs. La **figure 22** représente la localisation des loges occupées et d'un canton en périphérie (nidification probable dans un groupe de châtaigniers au nord du Gay en limite du domaine).

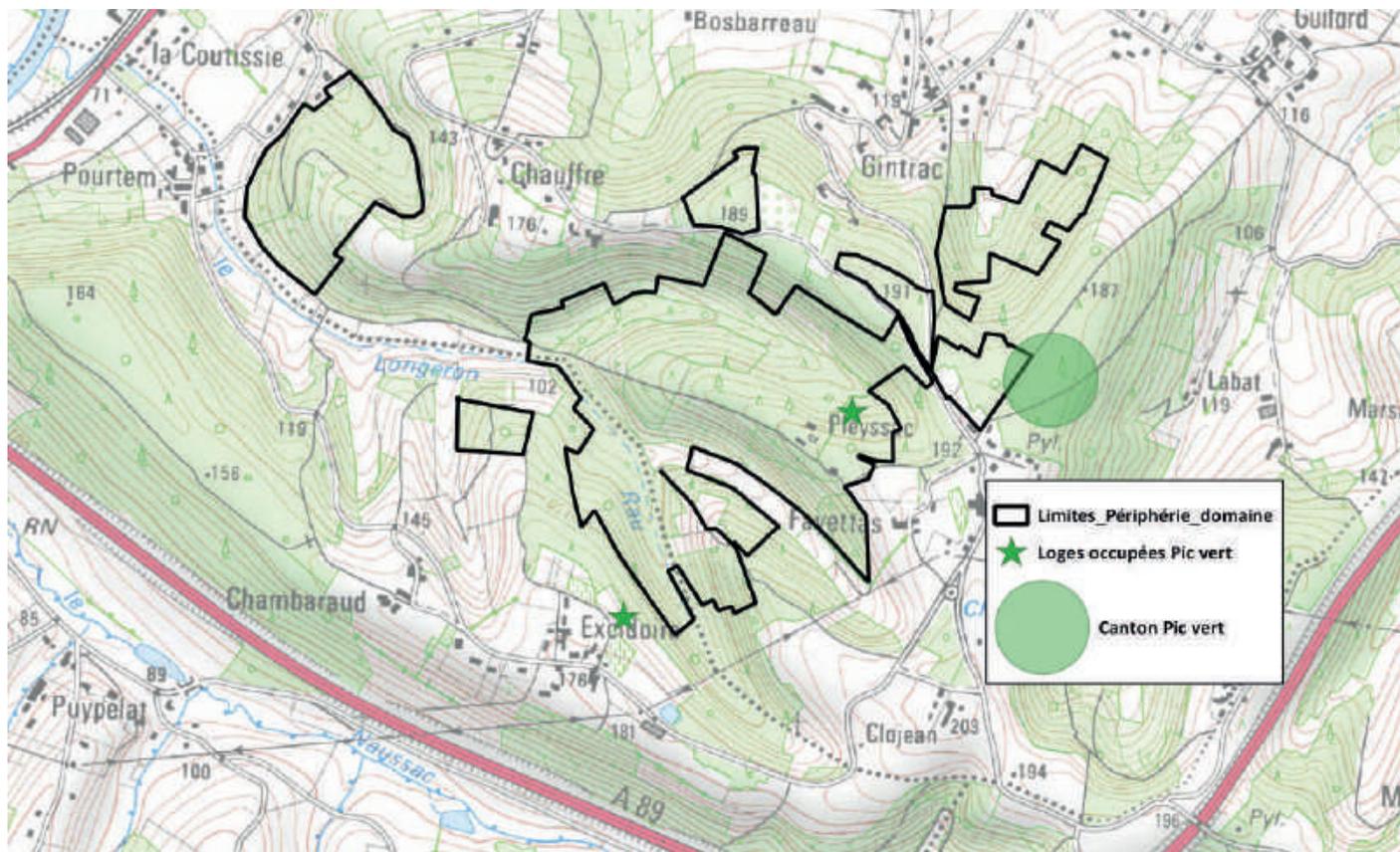
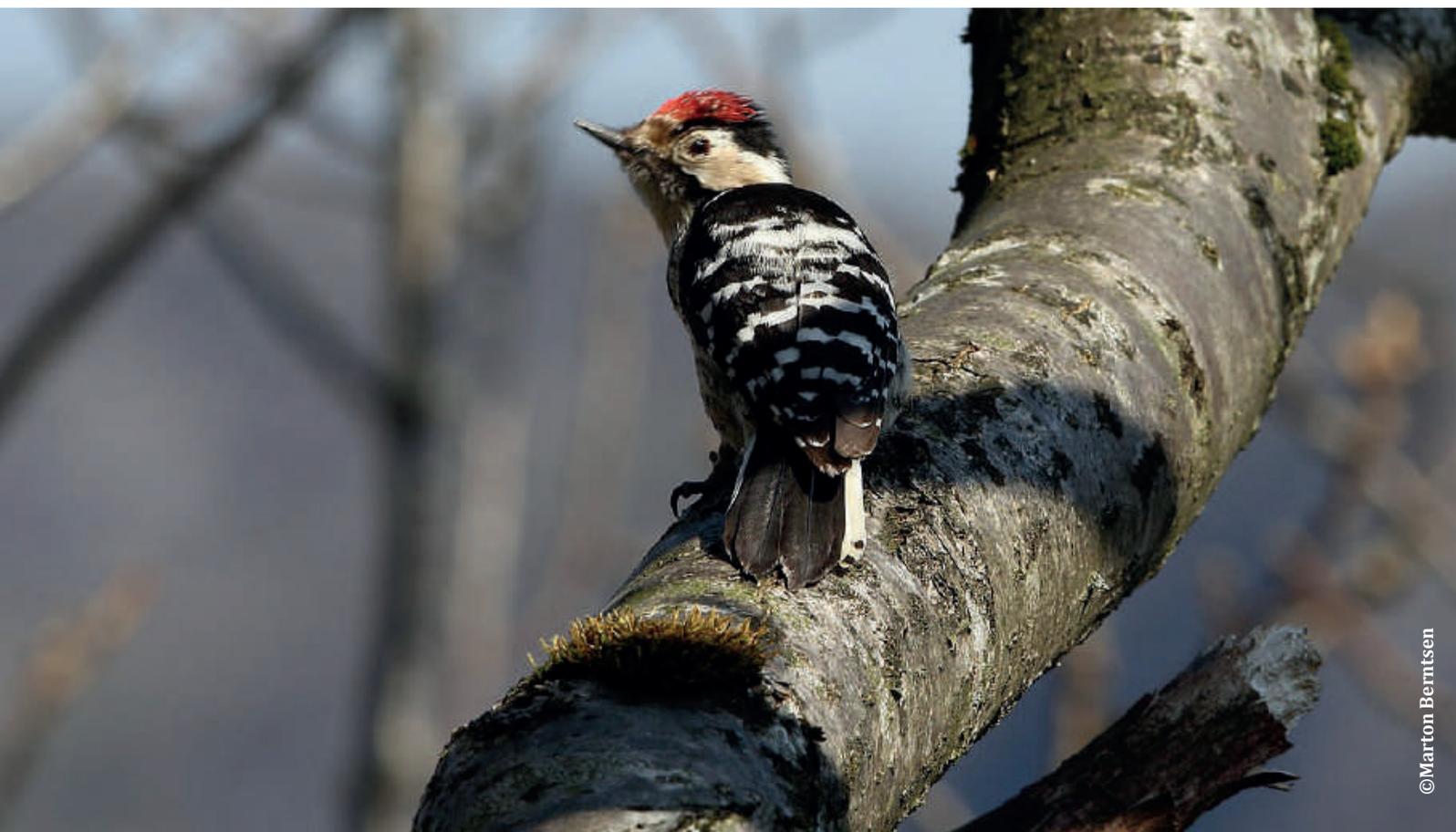


Figure 22. Localisation des loges occupées du Pic vert et d'un canton en 2021.
Source cartographique : IGN

Les 2 loges occupées localisées en 2021 sont situées dans des châtaigniers morts ou très âgés en contexte de boisement acidophiles.



7.7. Le Pic épeichette



©Marton Bemtsen

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 61
LC	LC	VU		NT	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

Le Pic épeichette est assez bien répandu dans les boisements d'arbres à feuilles caduques mais le programme STOC-EPS constate un déclin important de plus de 67% depuis 1989 avec une stabilisation dans les années 2000. Il est ainsi catégorisé VU (Vulnérable) sur la liste rouge France.

Il n'a malheureusement pas été retrouvé sur le domaine de Peyssac en 2021. Il a précédemment été contacté par OBIOS en 2007 et par CHICHE en 2019. Sa réinstallation est possible et sa présence sera à rechercher les prochaines années.

- La Grive musicienne

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 95
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III	Annexe II	Gibier (Article 1)		

Très répandue et très commune également, la Grive musicienne a été rencontrée sur la quasi-totalité des points d'écoute (94 %) avec un Indice Ponctuel d'Abondance moyen de 2.2. C'est une espèce forestière ubiquiste et peu exigeante mais elle évite les boisements purs de conifères.

La **figure 24** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

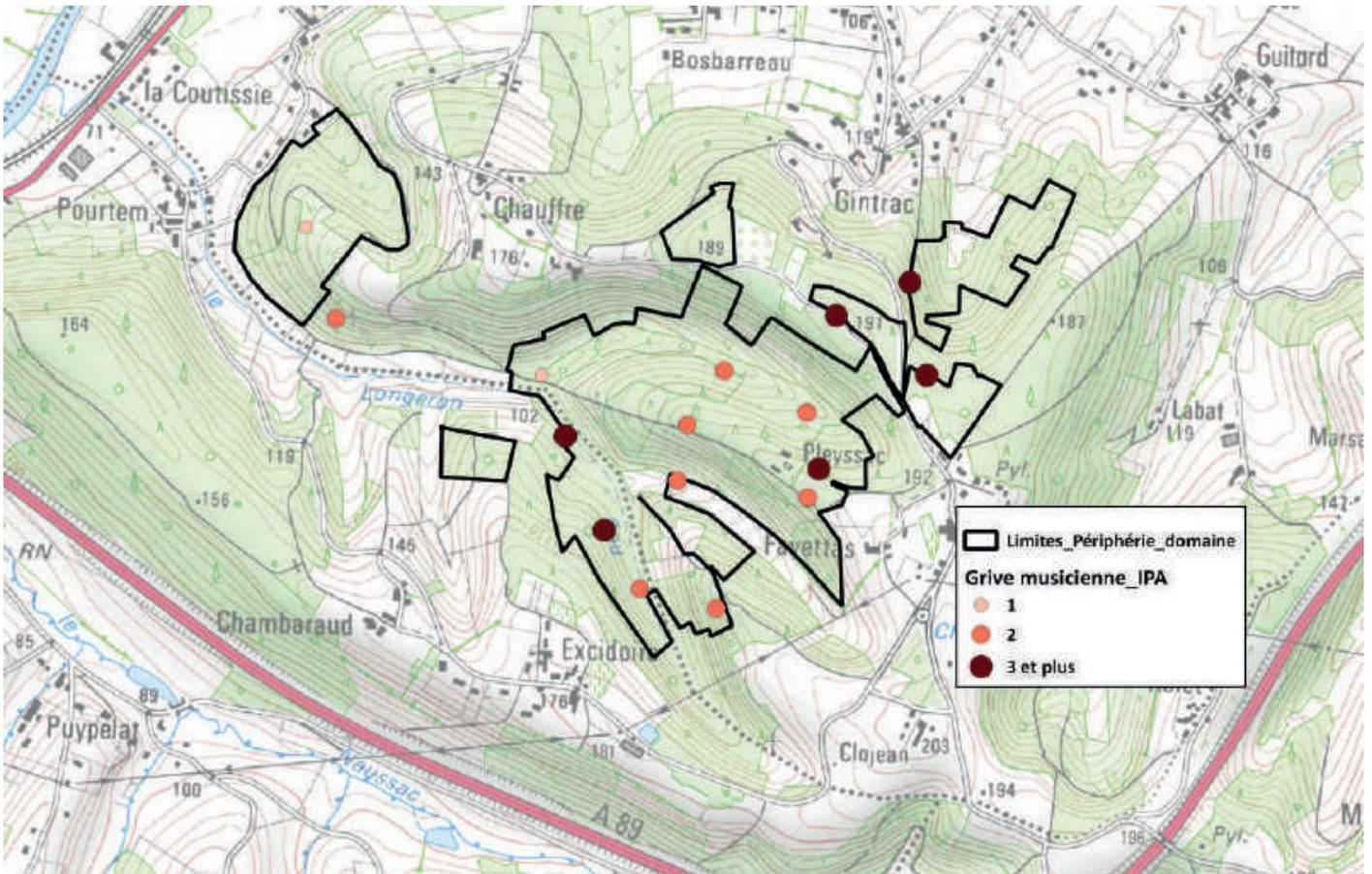


Figure 24. Distribution des IPA concernant la Grive musicienne.
Source cartographique : IGN

- La Grive draine

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 82
LC	LC	LC		NT	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III	Annexe II	Gibier (Article 1)		

Moins commune que sa cousine mais bien répandue, la Grive draine a été rencontrée sur plus de la moitié des points d'écoute (53 %) avec un Indice Ponctuel d'Abondance moyen de 0.6. C'est une espèce forestière qui fréquente particulièrement les lisières.

La **figure 25** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

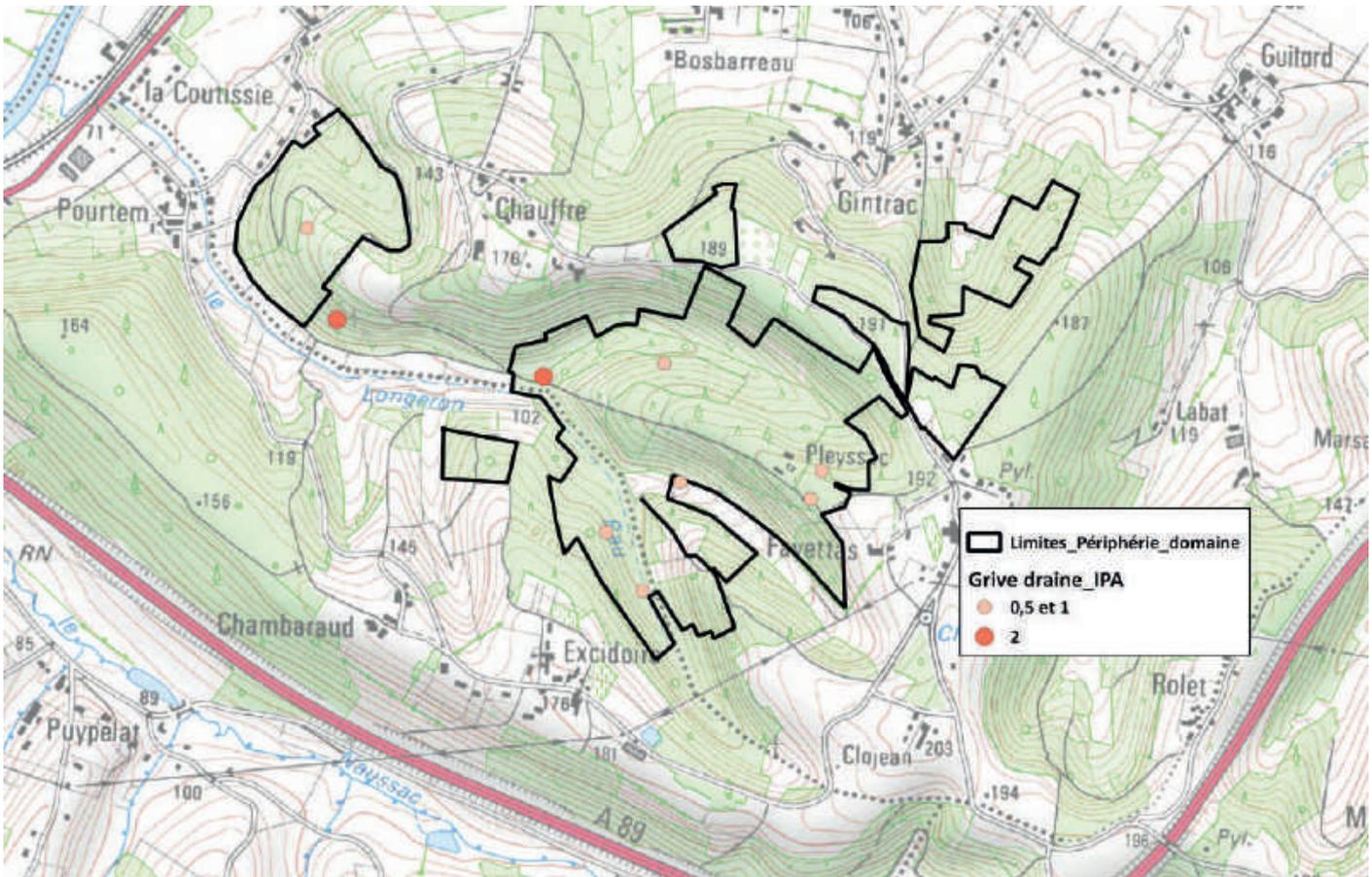


Figure 25. Distribution des IPA concernant la Grive draine.
Source cartographique : IGN

- Le Troglodyte mignon

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 97
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

Même si le Troglodyte mignon peut fréquenter des milieux très variés, c'est dans le milieu forestier qu'il est le plus fréquent. Sur le domaine de Peyssac, il est principalement présent dans la chênaie-charmaie bien que présent également dans les autres boisements de feuillus. Il a été contacté sur 47 % des points d'écoute avec un IPA moyen de 0.8.

La **figure 26** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

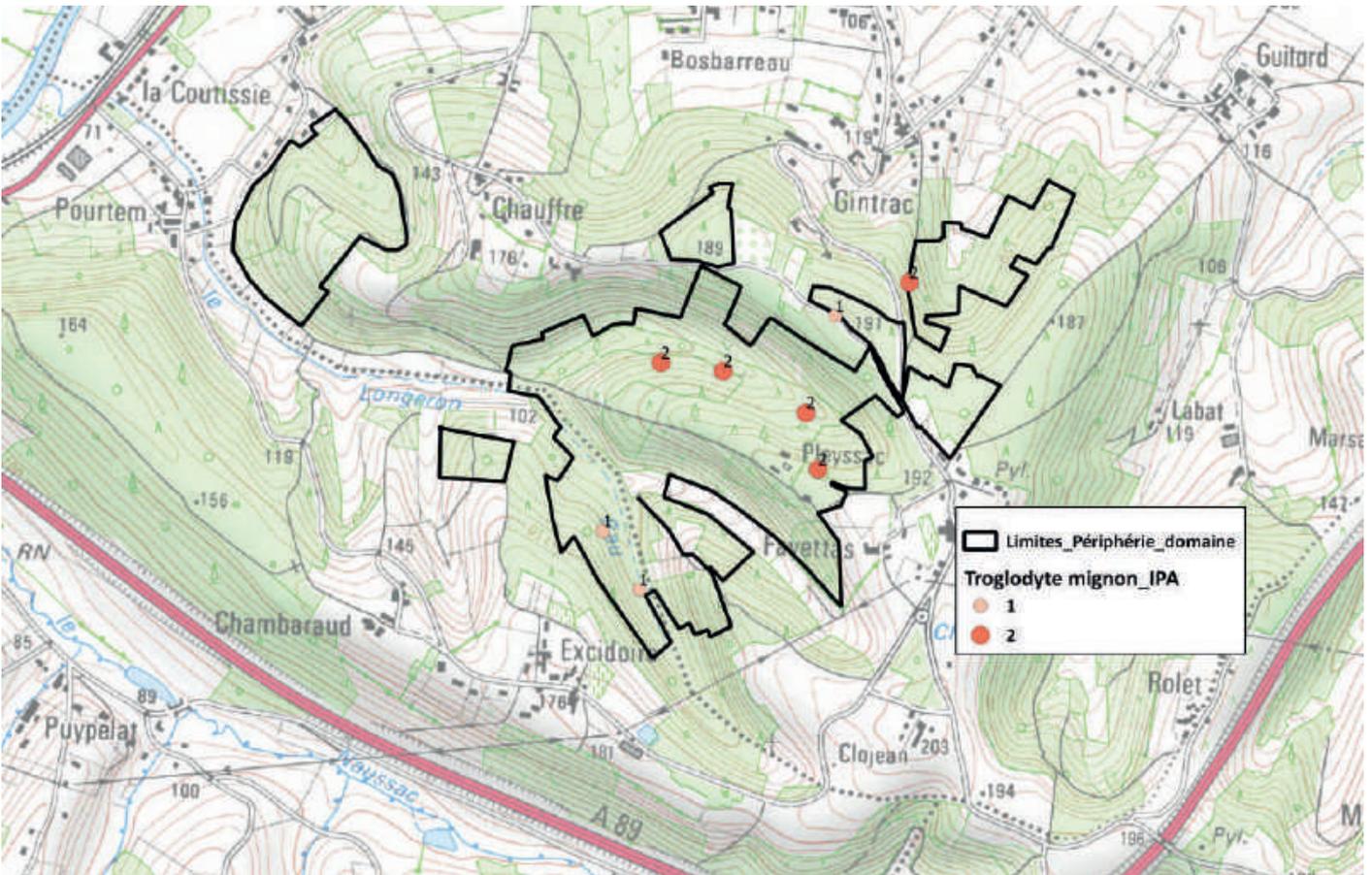


Figure 26. Distribution des IPA concernant le Troglodyte mignon.
Source cartographique : IGN

- Le Grimpereau des jardins

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 93
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

Le Grimpereau des jardins est une espèce spécialiste des milieux forestiers avec une préférence pour les vieux arbres à écorces crevassées. Sur le domaine de Peyssac, le nombre de mâles chanteurs comptabilisés en 2021 est supérieur ou égal à 11 et ceux-ci sont principalement répartis dans les chênaies charmaies mésophiles. Il a été contacté sur 47 % des points d'écoute avec un IPA moyen de 0.6.

La **figure 27** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

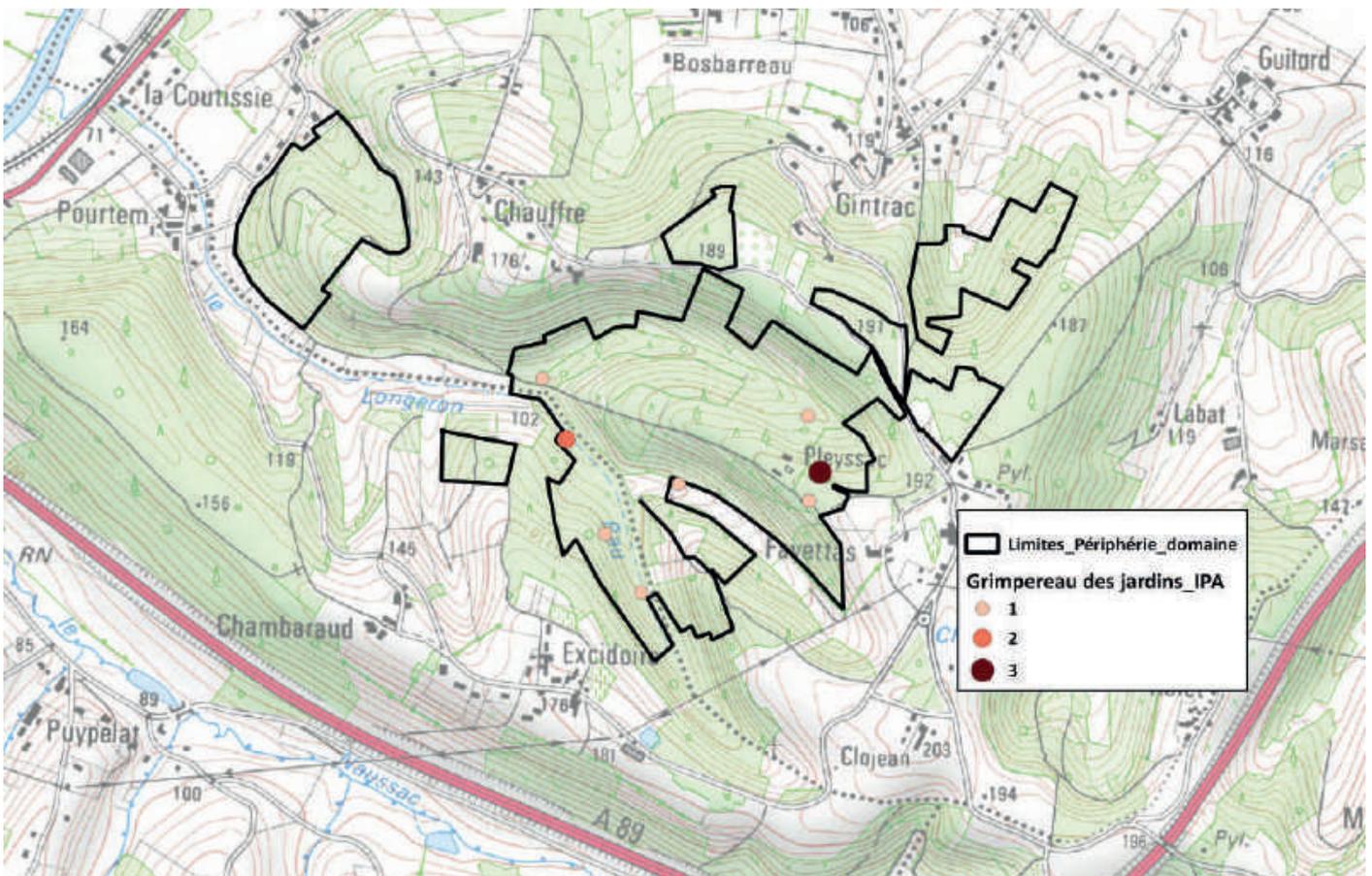


Figure 27. Distribution des IPA concernant le Grimpereau des jardins.
Source cartographique : IGN

- La Sittelle torchepot

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 93
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

La Sittelle torchepot occupe les milieux forestiers riche en cavités naturelles et en loges de Pics qu'elle utilise pour construire son nid. Elle est donc plus fréquente dans les boisements de feuillus anciens. Sur le domaine de Peyssac, le nombre de mâles chanteurs contactés est supérieur ou égal à 10 avec une nette préférence pour les chênaies-charmaies et les boisement acidophiles. Elle a été contactée sur 47 % des points d'écoute avec un IPA moyen de 0.6.

La **figure 28** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

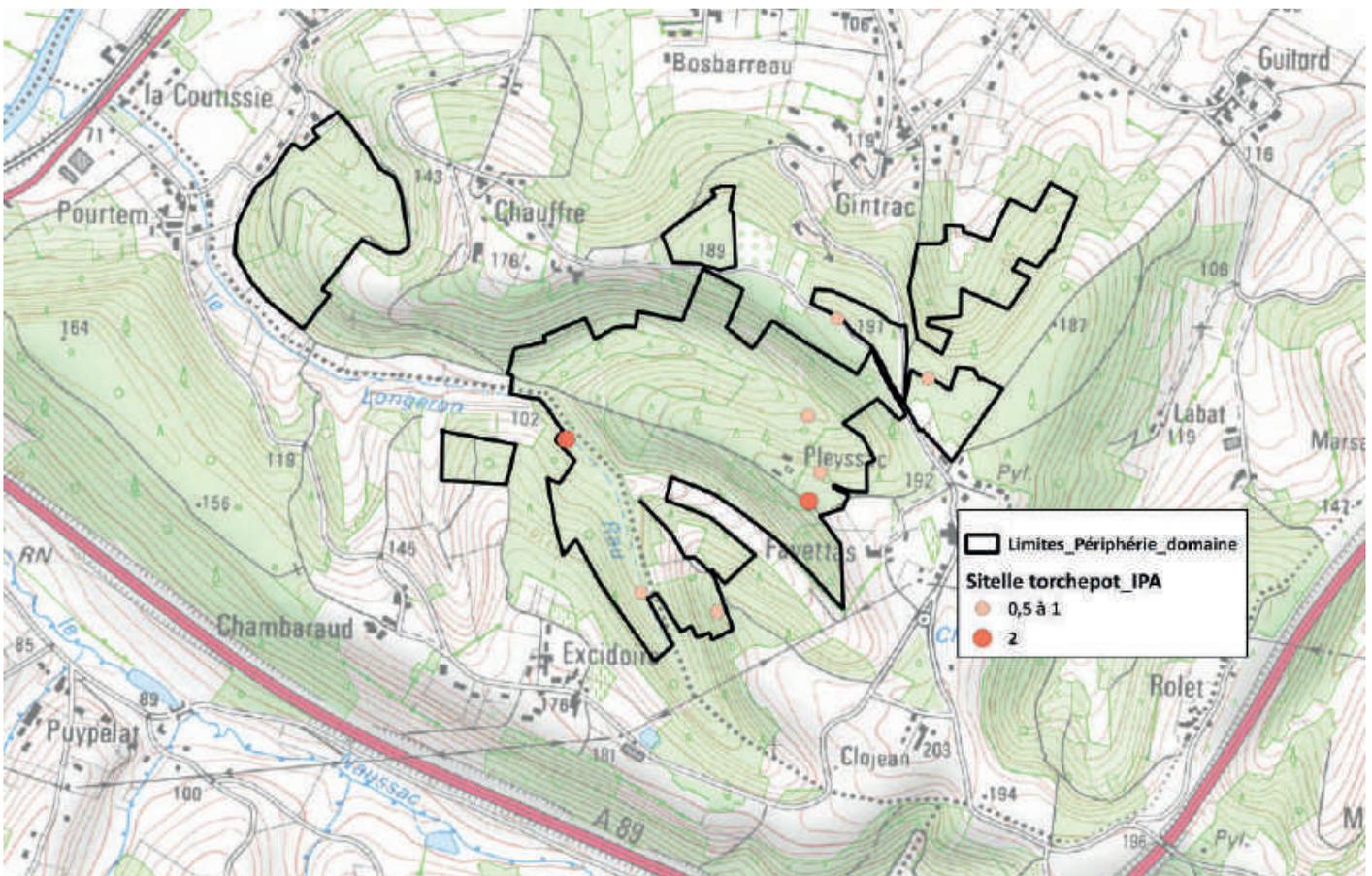


Figure 28. Distribution des IPA concernant la Sittelle torchepot.
Source cartographique : IGN

- La Mésange nonnette

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 49
LC	LC	LC		VU	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

La Mésange nonnette fréquente plus particulièrement les forêts de feuillus où elle trouve des cavités pour nicher. Elle semble être plus commune au niveau des forêts alluviales. Sur le domaine de Peyssac, elle a été trouvée principalement dans la vallée du Longeron et au niveau des frênaies. Elle a été contactée sur 30 % des points d'écoute avec un IPA moyen de 0.2.

La **figure 29** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

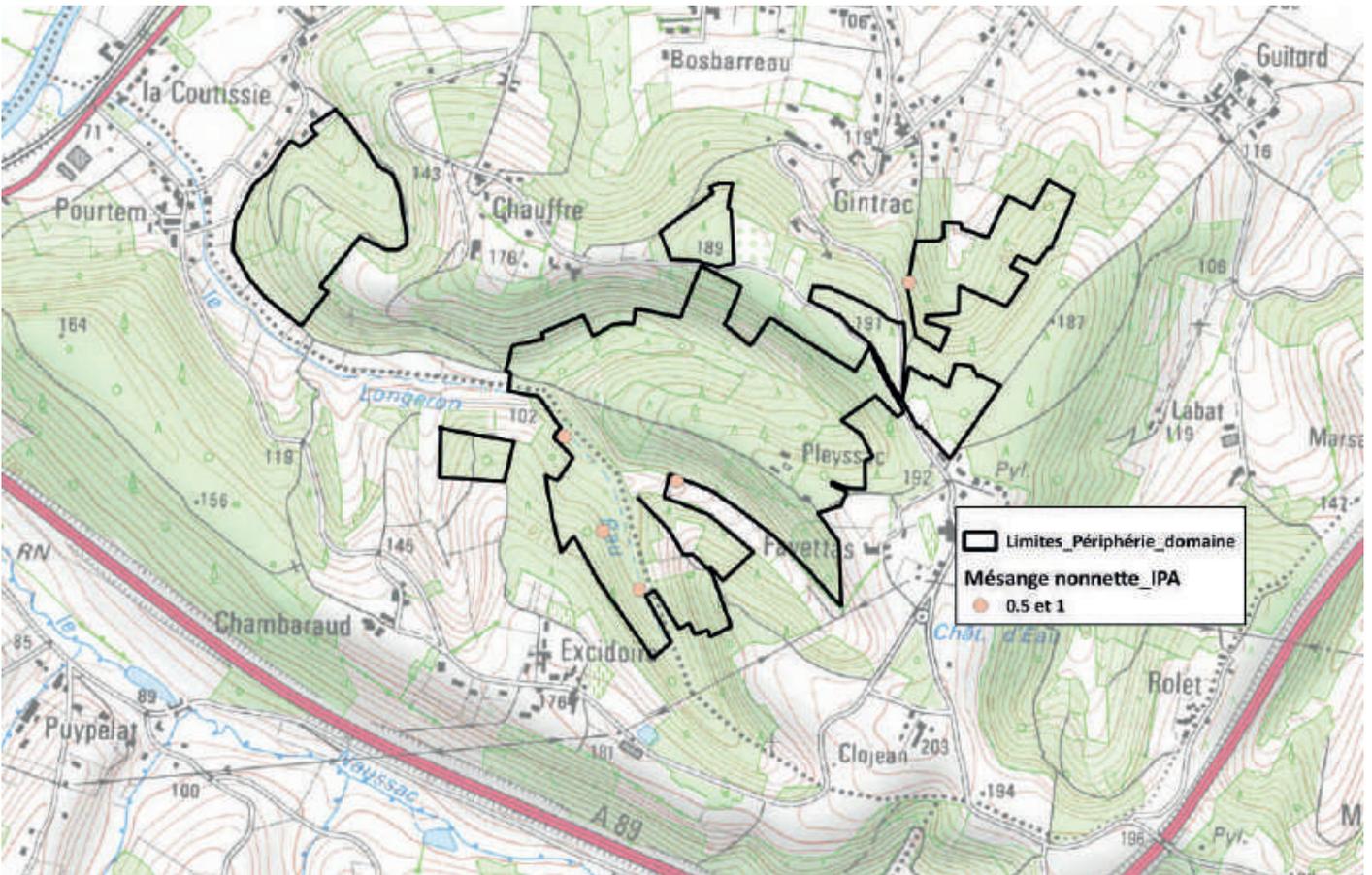


Figure 29. Distribution des IPA concernant la Mésange nonnette.
Source cartographique : IGN

- La Mésange huppée

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 59
LC	LC	LC		VU	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

Contrairement à la Mésange nonnette, la Mésange huppée est principalement liée aux boisements de conifères et aux forêts mixtes. Elle apprécie particulièrement la présence d'arbres morts sur pied avec des cavités pour sa nidification. Sur le Domaine de Peysac, elle n'a été contactée qu'une fois lors des points d'écoutes mais les transects ont permis de localiser au moins 3 individus chanteurs.

La **figure 30** représente la répartition des IPA et des autres contacts pour cette espèce.

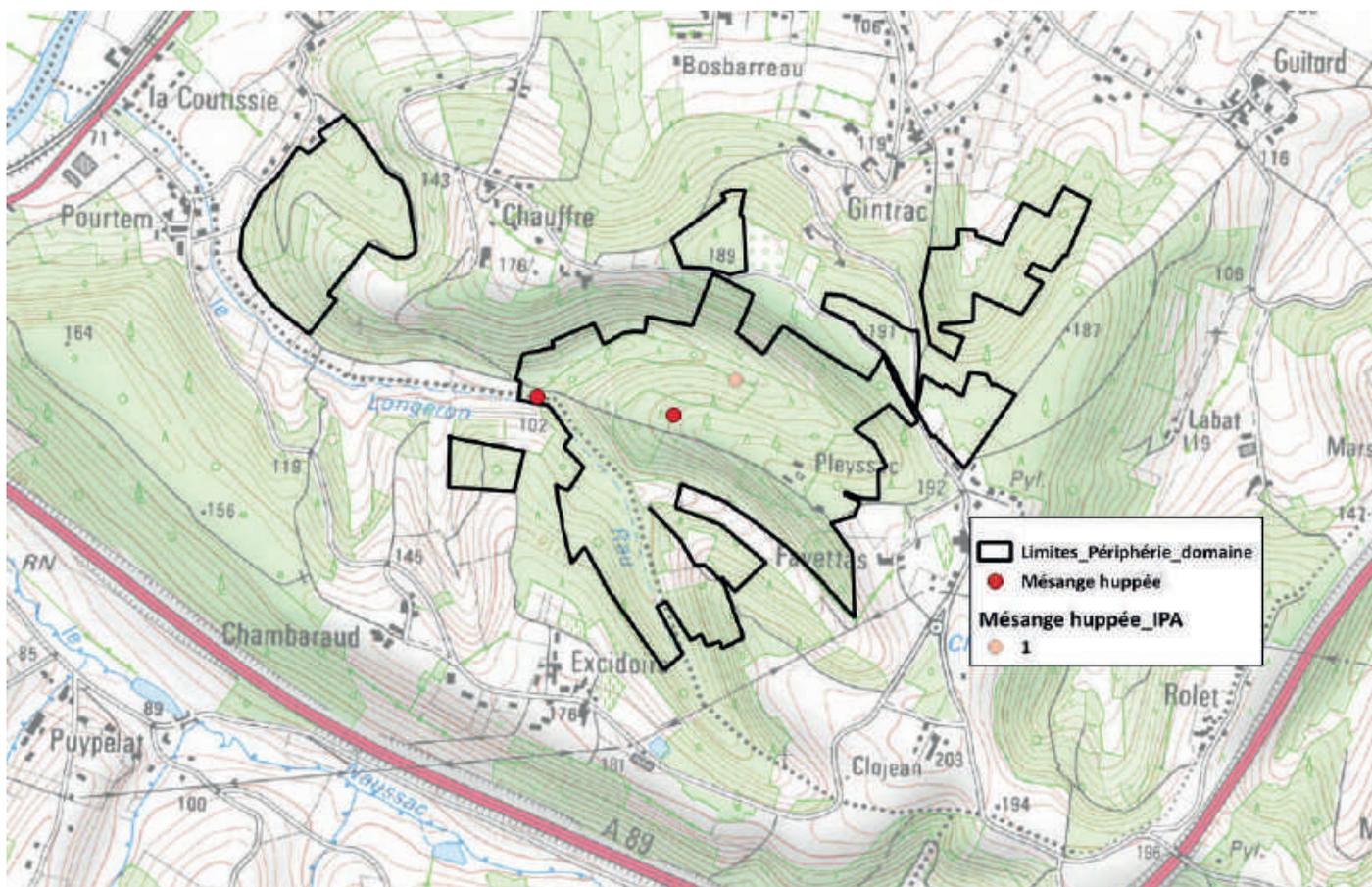


Figure 30. Distribution des IPA et autres contacts concernant la Mésange huppée.
Source cartographique : IGN

- La Mésange à longue queue

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 91
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III		Protégé (Article 3)		

La Mésange à longue queue affectionne les boisements présentant une sous étage arbustif dense et les forêts en phase de régénération. Les zones de fourrés lui conviennent parfaitement.

La **figure 31** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

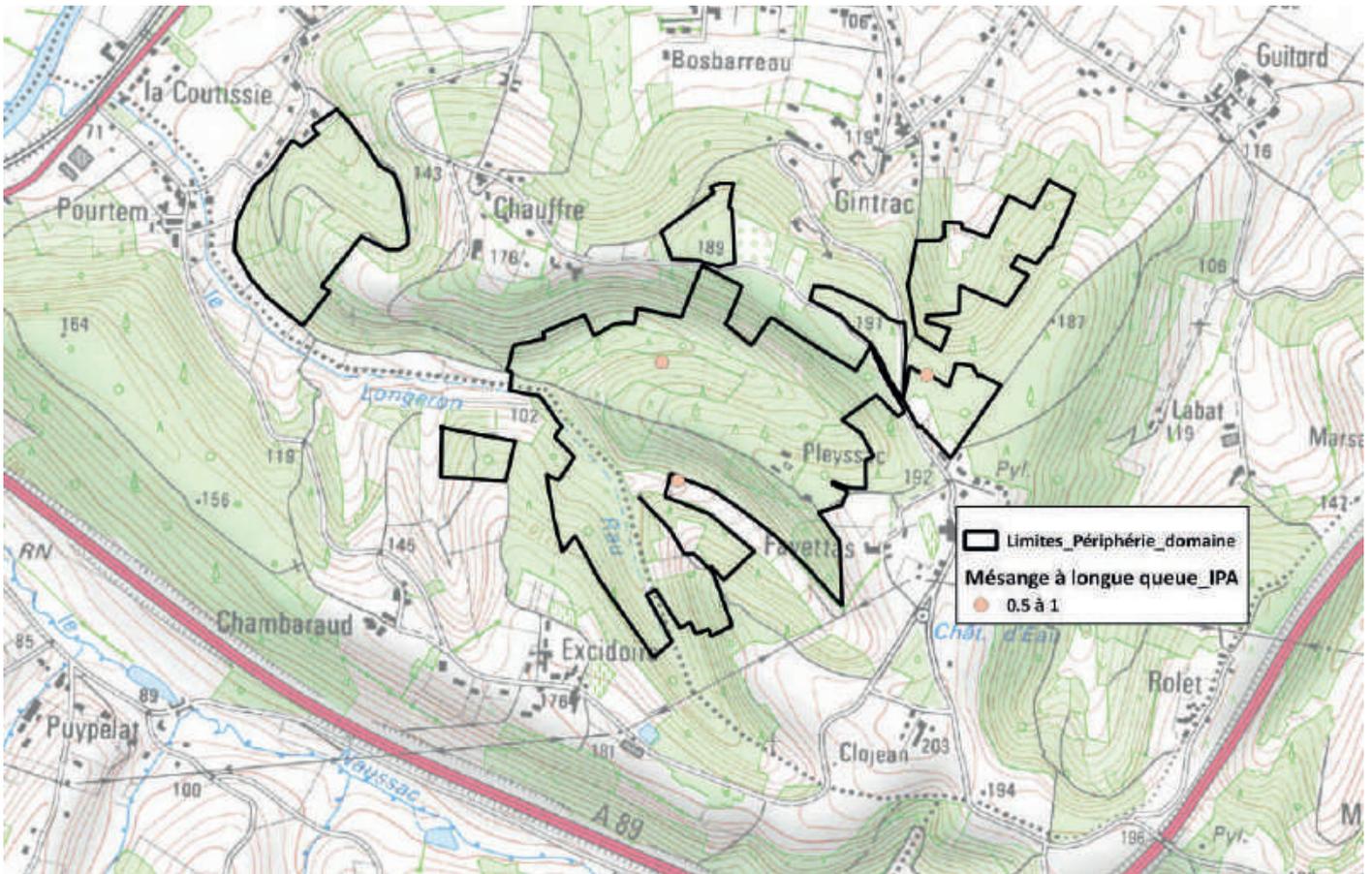


Figure 31. Distribution des IPA concernant la Mésange à longue queue.
Source cartographique : IGN

- Le Pouillot véloce

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 97
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III	Annexe II	Protégé (Article 3)		

Très répandu et très commun, le Pouillot véloce a été rencontré sur 70 % des points d'écoute avec un Indice Ponctuel d'Abondance moyen de 1.3. C'est une espèce forestière ubiquiste et peu exigeante appréciant une strate herbacée et buissonnante dense. Il est très présent dans les forêts en cours de régénération.

La **figure 32** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

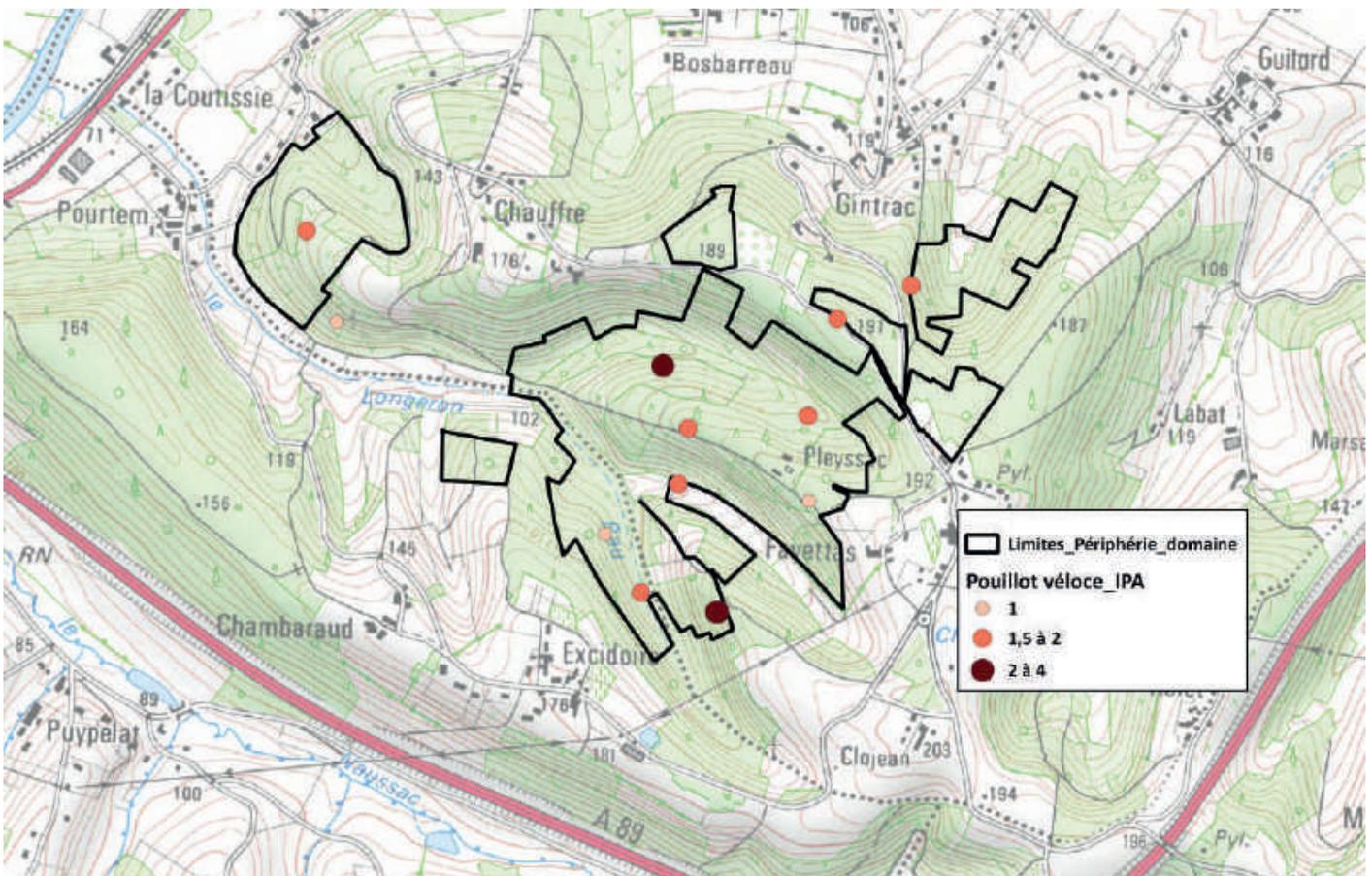


Figure 32. Distribution des IPA concernant le Pouillot véloce.
Source cartographique : IGN

- Le Pouillot de Bonelli

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 59
LC	LC	LC		NT	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III		Protégé (Article 3)		

Le Pouillot de Bonelli est une espèce des forêts principalement thermophiles et claires. Il apprécie les faciès buissonnants, les fourrés et la proximité de pelouses des pré-bois de la chênaie calcicole. Il a été probablement sous-évalué lors de cette étude compte tenu des conditions météorologiques fraîches de ce printemps.

La **figure 33** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

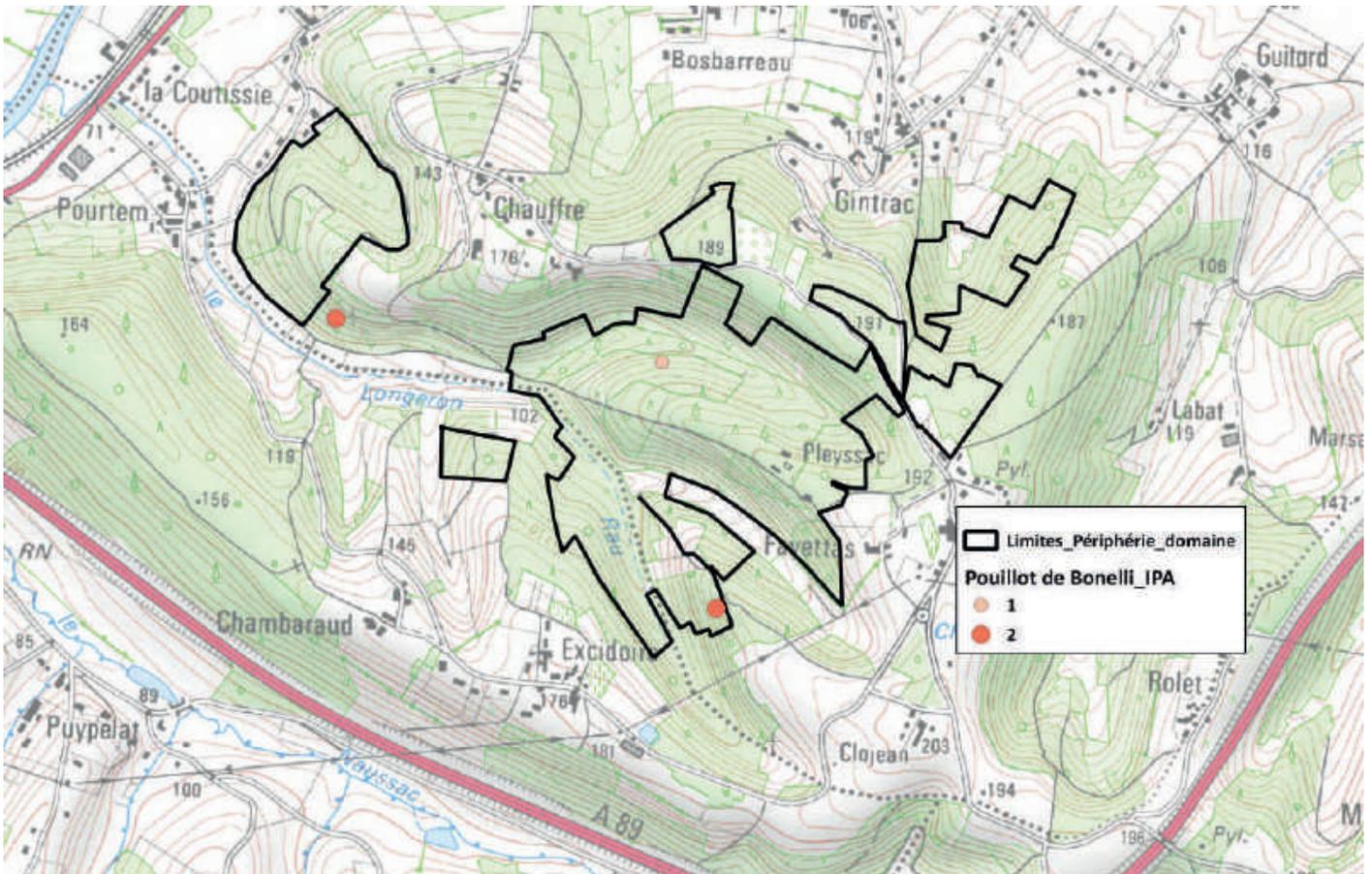


Figure 33. Distribution des IPA concernant le Pouillot de Bonelli.
Source cartographique : IGN

- Le Roitelet à triple bandeau

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 87
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

le Roitelet à triple bandeau est une espèce forestière commune qui peut fréquenter un grand nombre de milieux à la condition que ses proies (petits insectes) soient abondantes. Il a été contacté dans 70 % des points d'écoute avec in Indice moyen de 1.3. Sur le domaine de Peyssac, il a été retrouvé en premier lieu dans la chênaie-charmaie mésophile et dans les boisements acidophiles.

La **figure 34** représente la répartition des IPA pour cette espèce.

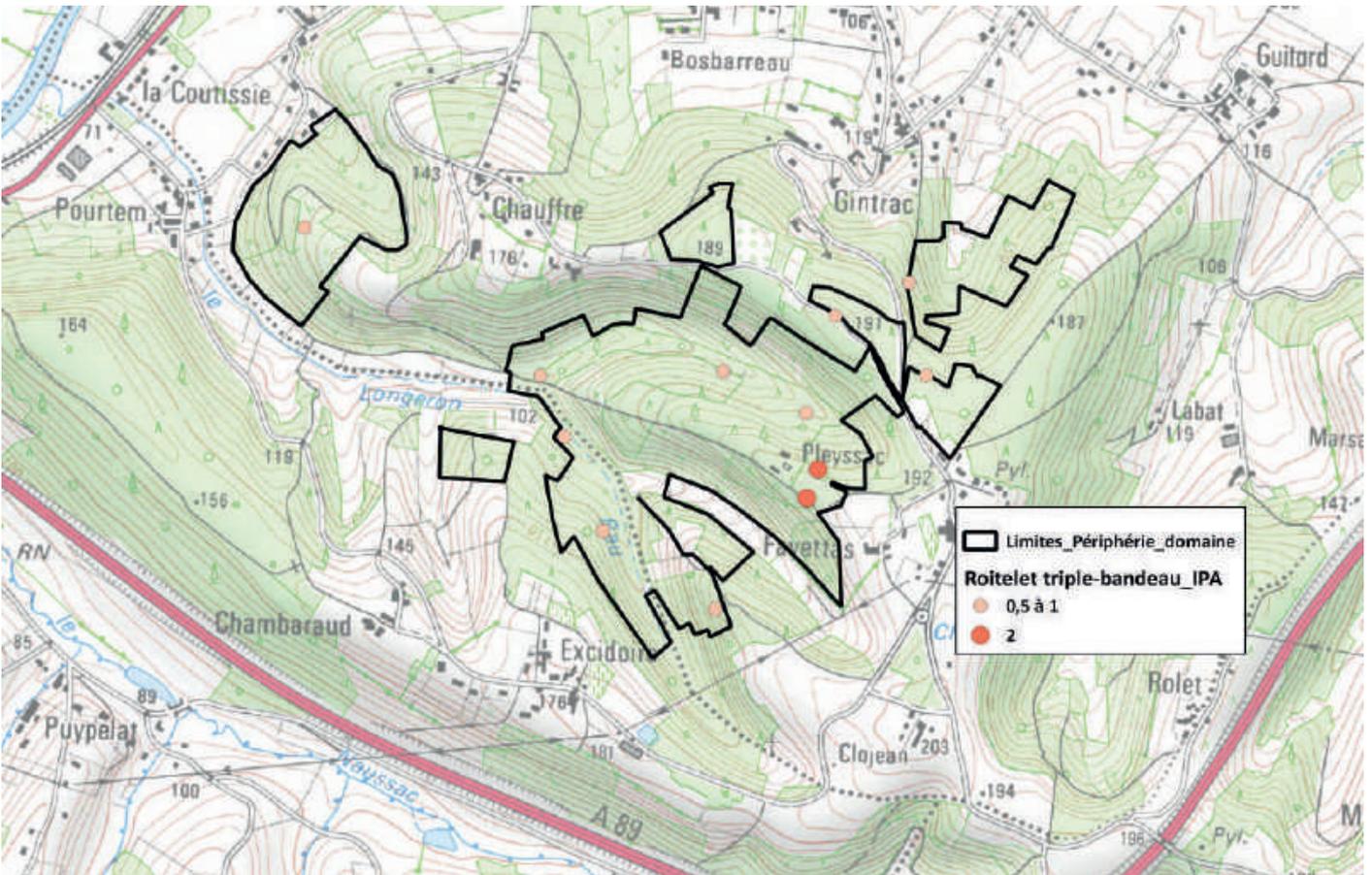


Figure 34. Distribution des IPA concernant le Roitelet à triple bandeau.
Source cartographique : IGN

- L'Épervier d'Europe

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 76
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III	Annexe II	Protégé (Article 3)		

L'Épervier a été observé à plusieurs reprises lors des transects et une fois lors des points d'écoute. Sa discrétion n'a pas permis de retrouver son site de nidification possiblement à proximité d'Excidoire au sud du domaine.



- L'Autour des palombes

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 23
LC	LC	LC		VU	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe III	Annexe II	Protégé (Article 3)	Oui	

Malgré une forte présence sur le terrain en 2021, cette espèce rare n'a pas été observée cette année sur le domaine de Peyssac. Il avait pourtant été observé à plusieurs reprises sur le domaine de Peyssac par GUYOT (comm.pers) et par CHICHE en 2019. Cette espèce serait à rechercher les prochaines années.



© -Norbert Kemtner

- La Chouette hulotte

LR UICN Monde	LR UICN Europe	LR France	LR Limousin	LR Poitou-Charente	Indice de présence régional : 84
LC	LC	LC		LC	
Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protection Nationale	Déterminantes ZNIEFF	
	Annexe II		Protégé (Article 3)		

Cette espèce forestière commune a été largement contactée lors des transects nocturnes. Au moins 3 nichées ont été repérées dans les châtaigniers au nord du Gay, à proximité d'Excidoire et à l'est de Pleysac.

La **figure 35** représente la distribution des nichées de Chouettes hulotte.

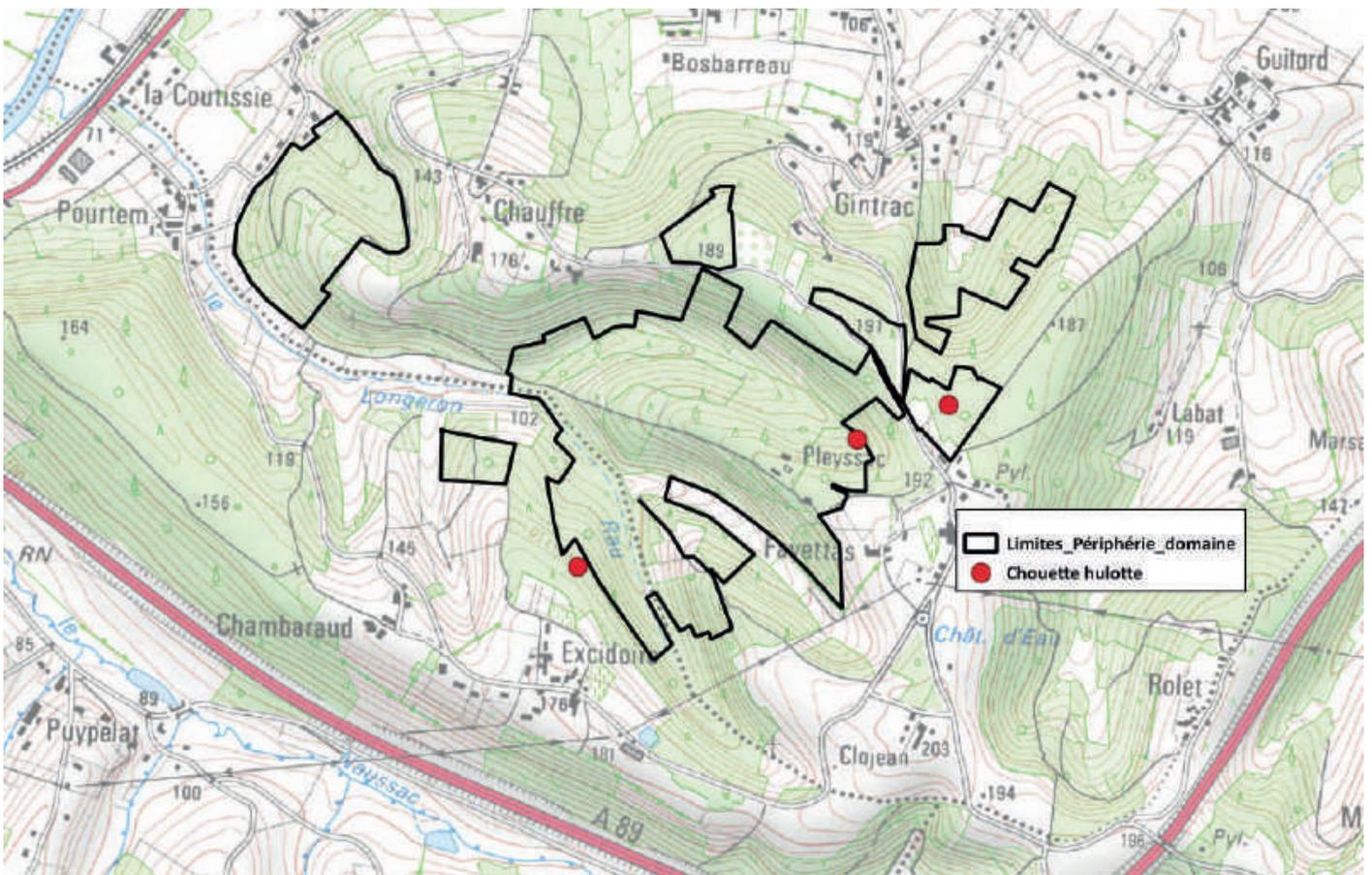


Figure 35. Distribution des nichées de Chouettes hulotte
Source cartographique : IGN

7.9. Les communautés d'oiseaux forestiers sur le domaine de Peyssac

Au regard des résultats obtenus par les points d'écoute, des transects et de la recherche des indices de Pics, l'étude a permis d'identifier la répartition des différentes communautés d'oiseaux forestiers en fonction des habitats forestiers du domaine de Peyssac.

Nous avons ici détaillé ces communautés sur les habitats forestiers suivants :

- Les boisements acidophiles (**tableau 17**) ;
- Les chênaies-charmaies mésophiles (**tableau 18**) ;
- Les boisements de Pins maritimes (**tableau 19**) ;
- Les boisements de Pins noirs et sylvestres (**tableau 20**) ;
- Les frênaies hygrophiles (**tableau 21**) .

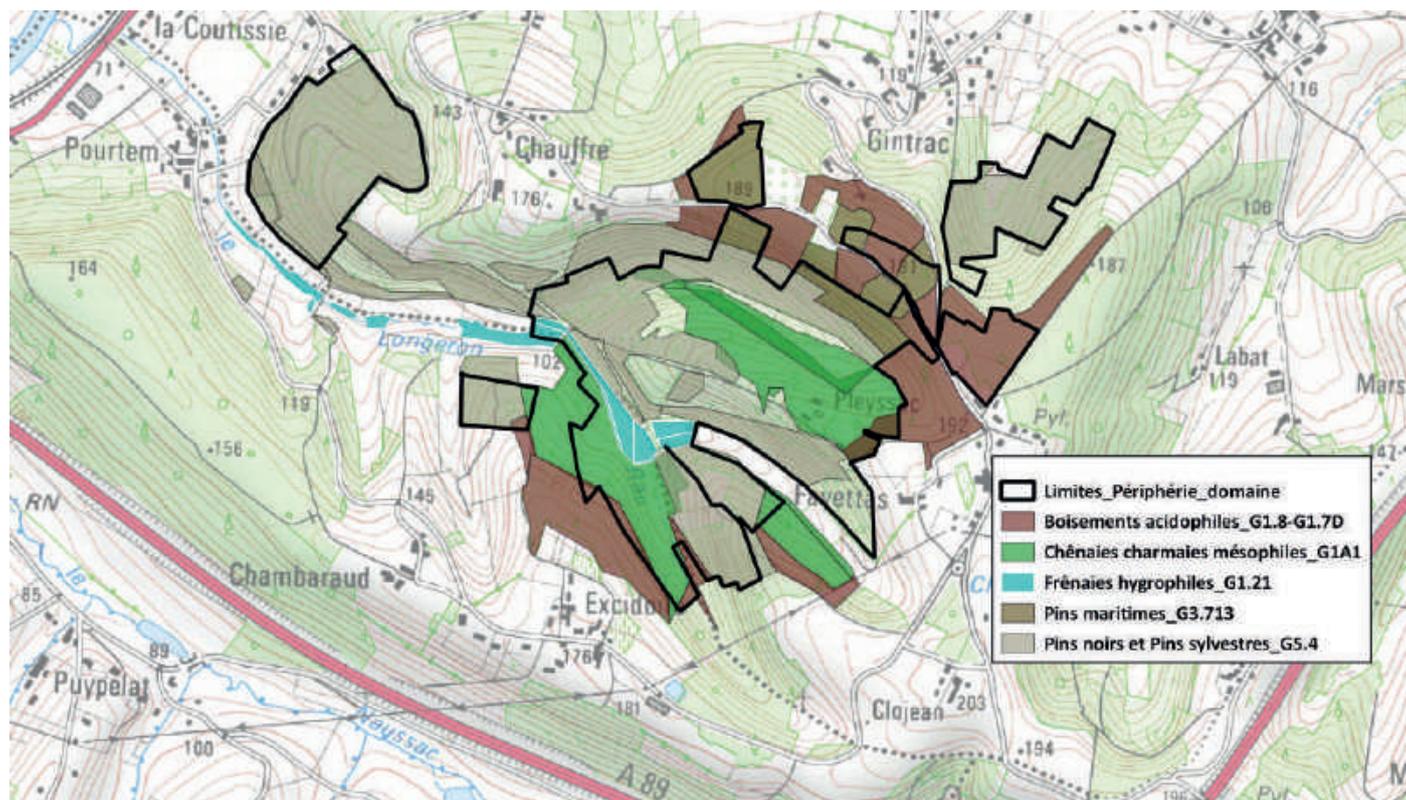


Tableau 17. La communauté d'oiseaux forestiers des boisements acidophiles du domaine de Peyssac

Pic épeiche ; Pic mar ; Pic noir ; Pic vert ; Chouette hulotte ; Sittelle torchepot ; Roitelet à triple bandeau ; Rouge-gorge européen ; Grive musicienne ; Pouillot véloce ; Mésange à longue queue.

Tableau 18. La communauté d'oiseaux forestiers des chênaies-charmaies mésophiles du domaine de Peyssac

Pic épeiche ; Pic mar ; Pic noir ; Pic vert ; Troglodyte mignon ; Sittelle torchepot ; Grimpereau des jardin ; Roitelet à triple bandeau ; Rouge-gorge européen ; Grive musicienne ; Grive draine ; Pouillot véloce ; Mésange à longue queue ; Mésange nonnette.

Tableau 19. La communauté d'oiseaux forestiers des boisements de Pins noirs et sylvestres du domaine de Peyssac

Rouge-gorge européen ; Grive draine ; Pouillot véloce ; Pouillot de Bonelli ; Mésange huppée.

Tableau 20. La communauté d'oiseaux forestiers des boisements de Pins maritimes du domaine de Peyssac

Pic noir ; Rouge-gorge européen ; Pouillot véloce ; Roitelet à triple bandeau.

Pic épeiche ; Pic noir ; Rouge-gorge européen ; Pouillot véloce ; Roitelet à triple bandeau ; Grive musicienne ; Grive draine ; Mésange à longue queue ; Mésange nonnette.



Chouette hulotte

8. Conclusion

Cette étude a pu montrer la belle richesse spécifique de l'avifaune du domaine de Peyssac avec la présence de 52 espèces nicheuses dont 42 au sein des limites strictes du domaine.

En bonne correspondance avec les habitats présents, les forestières spécialistes sont les plus représentées et correspondent à 63 % des taxons inventoriés.

Les territoires à plus forte diversité, toutes espèces confondues, ont été identifiés et correspondent à :

- La vallée du Longeron au nord d'Excidoire (site 1) constituée d'une chênaie charmaie mésophile et d'une frênaie hygrophile en bordure du ruisseau. Le peuplement forestier comporte ici quelques vieux arbres, en particulier des Frênes.
- Le secteur de Peyssac est (site 2) constitué par une belle chênaie charmaie mésophile à proximité d'un boisement acidophile. Il comporte un grand nombre de vieux Chênes et de bois morts.
- Le secteur de pelouses calcicoles en dehors des limites strictes du domaine (site 3).

Ces secteurs les plus riches sont rappelés sur la **figure 36**.

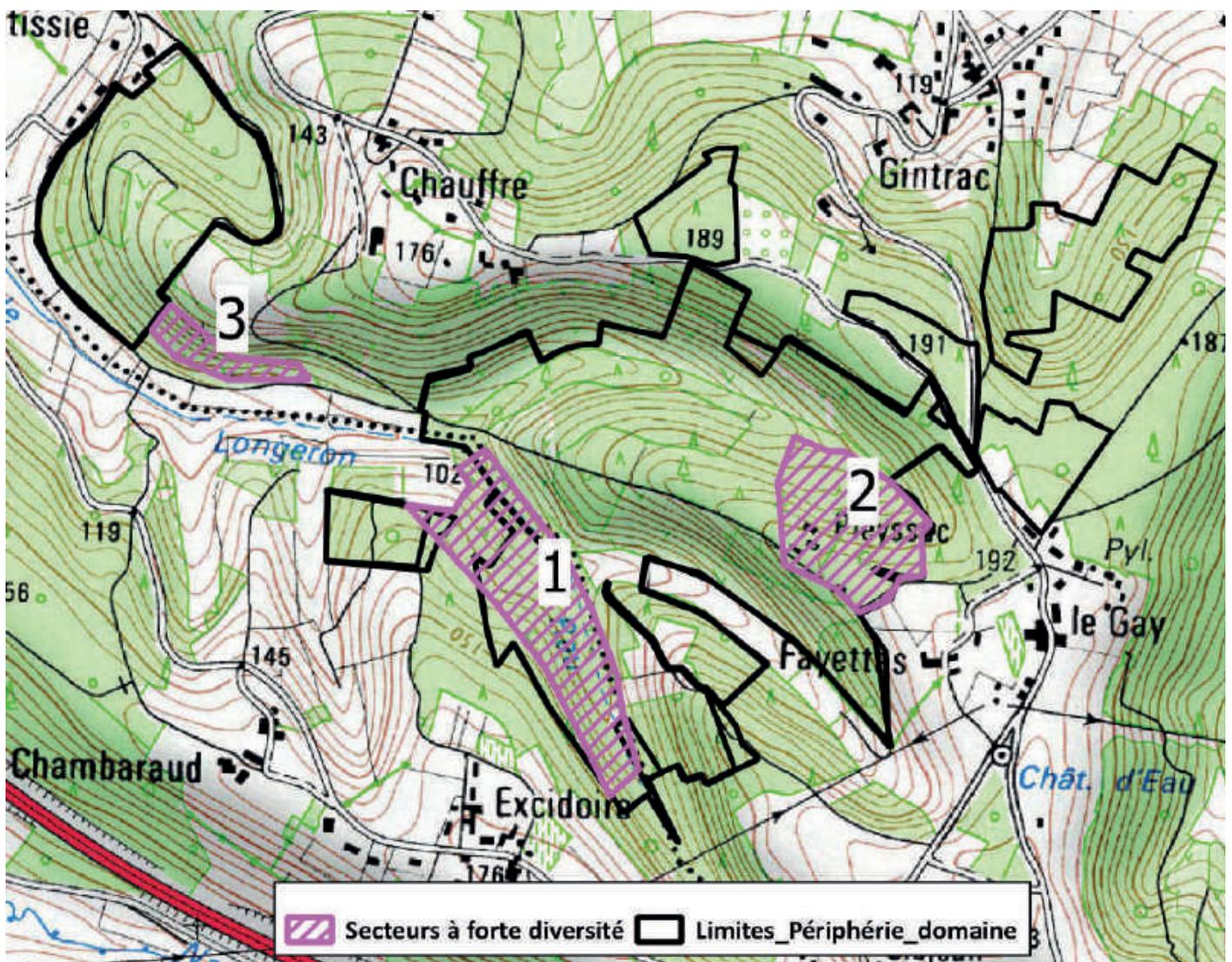


Figure 36. Secteurs à plus forte diversité en oiseaux nicheurs du domaine de Peyssac

Parmi les espèces liées aux bois morts, nous pouvons noter la bonne représentativité des picidés avec la présence du Pic noir et d'un couple de Pic mar dont la présence indique le stade mature des boisements de chêne. Ces deux espèces sont d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Le Pic épeiche est ici en forte densité avec 8 couples nicheurs ainsi que 3 couples de Pics vert.

En association avec les pics et tout particulièrement dans les bois à feuilles caduques, nous avons noté la forte représentation de la Sittelle torchepot (≥ 10 couples) et du Grimpereau des jardins (≥ 11 couples).

L'étude a également identifiée une forte abondance de cavités naturelles et de loges de Pics au sein des boisements acidophiles et des chênaies-charmaies mésophiles avec un total de 306 arbres comprenant ce type de micro-habitat. La présence de ces cavités est liée à l'âge des peuplements et augmente numériquement avec le vieillissement de la forêt.

Les secteurs identifiés à plus forte densité de cavités (naturelles et loges) sont rappelés dans la **figure 37**.

Il s'agit :

- Des boisements acidophiles au nord du Gay et au sud de Gintrac en lien avec la présence de vieilles châtaigneraies domestiques avec respectivement **37 cavités/ha** et **36 cavités/ha**. Le boisement au nord d'Excidoire avec une densité de **11 cavités/ha** correspond également à une vieille châtaigneraie ;
- Du secteur de Peyssac est constitué par une belle chênaie charmaie mésophile à proximité d'un boisement acidophile avec une densité de **18 cavités/ha**. Il comporte un grand nombre de vieux Chênes et de bois morts ;
- Du secteur de chênaie charmaie mésophile de «Peyssac ouest» avec **12 cavités/ha** ;
- De la vallée du Longeron avec **8,5 cavités/ha** constituée d'une chênaie charmaie mésophile et d'une frênaie hygrophile en bordure du ruisseau. Le peuplement forestier comporte ici quelques vieux arbres, en particulier des Frênes.

Rappelons que sur le territoire français, la moyenne concernant la densité de cavités nidifiables est de 10 par hectare sur les peuplements âgés de 120 à 180 ans (peuplement à densité maximale).

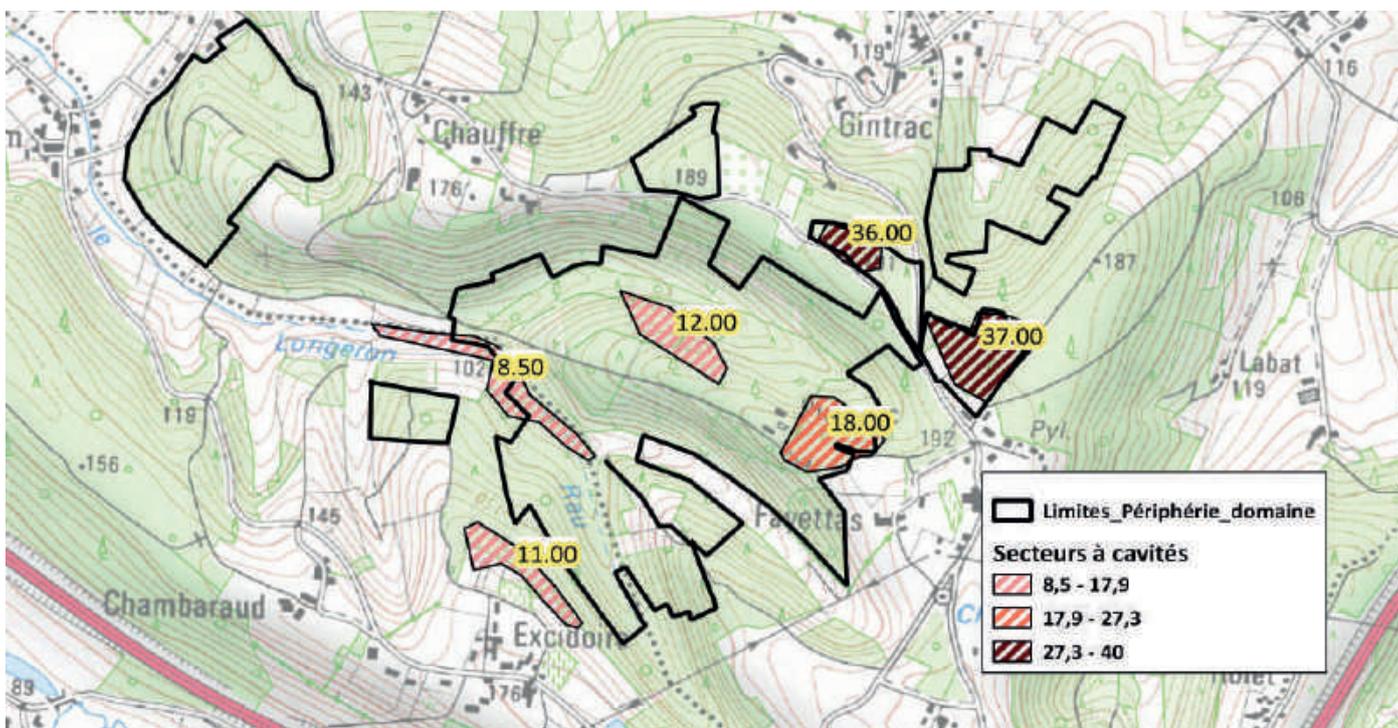


Figure 37. Densités de cavités par hectare des secteurs les plus riches

9. Prise en compte de l'avifaune forestière du domaine de Peyssac dans la gestion conservatoire

La forêt possède un rôle fondamental dans le cycle de l'eau, la photosynthèse et la production de biomasse (UICN France, 2013). Elle représente également un enjeu environnemental majeur dans la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'un réservoir important de biodiversité.

Sur le domaine de Peyssac, la forte représentation de bois mort au sol et sur pied ainsi que la forte densité d'arbres à cavités constituent des micro-habitats pour les espèces de la communauté saproxylique. Selon VALLAURI, PONCET et HANCOCK (2005), un minimum de 20 m³/ha de bois mort soit être conservé pour le maintien d'une faune saproxylique riche.

Comme pour la conservation des chiroptères, nous proposons des recommandations pour les espèces forestières et en particulier les Pics. Les picidés peuvent être qualifiés d'espèces «parapluies», en les protégeant nous protégeons les autres.

Recommandations
Maintien des arbres creux, des arbres morts, des arbres foudroyés et des arbres à fentes
Laisser du bois mort sur pied et au sol
Laisser la forêt et la ripisylve vieillir
Préservation des chênes et des espèces à bois tendre
Préservation des arbres à cavités
Préservation des arbres malades adaptés à l'installation de loges
Proscrire les coupes rases
Proscrire les insecticides et le travail du sol
Proscrire les plantations d'essences allochtones

En l'absence d'exploitation sylvicole sur le domaine et de la volonté de préserver la biodiversité sur le site à travers une gestion en réserve biologique intégrale nous sommes dans un cas simple de gestion conservatoire.



Remerciements

Nos remerciements les plus chaleureux à Yann CAMBON et Jérôme GUYOT pour leurs photos ainsi qu'aux photographes qui permettent la diffusion de leurs clichés sous licences libres «wikimedia Commons».

Liste des autres contributeurs

Fredéric FELY ; Jérôme GUYOT ; Michel HOARE ; Amandine THEILLOUT ; Jean-Marc THIRION et les étudiants du BTS-GPN du lycée agricole de Périgueux.

Bibliographie

ANDERSSON, L. 2001. Outils pour la conservation de la biodiversité dans les domaines némoral et boréné-moral européens, *Naconex*.

CARNINO, N. 2009. État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 49 p. + annexes.

CHICHE, F. 2019. Étude des chiroptères du domaine de Peyssac. *Vya Natura* .78 p

CHICHE, F. JORGE, M. 2019. Synthèse bibliographique des études et inventaires naturalistes du Domaine de Peyssac. 116 p

CHICHE, F. 2019. Observations réalisées sur le domaine de Peyssac en 2019.

DELAHAYE, L. ANTOINE DEROUAX, A. & DELVINGT, W. 2002. La modélisation des habitats : un outil pour la gestion écologique de nos forêts. Application au Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) en Ardenne. *Aves*, 39 (3- 4) : 129 - 143

GOSELIN, M. PAILLET, Y. 2010. *Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière*. Versailles : Éditions Quae.

LANDMANN, G. GOSELIN, F. BONHÊME, I. (COORD.). 2009. Bio2, Biomasse et biodiversité forestières. Augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles. Paris, MEEDDM-Ecofor, 210 p. (www.gipecofor.org)

GOUIX N., 2011. – Gestion forestière et biodiversité, les enjeux de conservation d'une espèce parapluie : *Limonicus violaceus* (Coleoptera). Paris, Thèse de Doctorat, Université Pierre et Marie Curie, 258 p

GUYOT, J. 2017. Observations ornithologiques sur le domaine de Peyssac du 13 mai 2017.

HAGEMEIJER, W.J.M & BLAIR, M.J., 1997. *The EBCC atlas of european breeding birds : their distribution and abundance*. T. & A.D. Poyser, London

HEINERICH, S. 2015. Inventaire des Pics (Picidae) de deux espaces protégés de la commune de Volvic (63) en 2014. *Le Grand-Duc* 83 : 32-42

HOARE, M. 2018. STOC Peyssac du 9 mars 2018.

LAGUET, S. DUCRUET, S. & CANOVA, G. 2017 - Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Saisies-Beaufortain-Val d'Arly (73). Inventaire initial de l'avifaune nicheuse – Années 2015 à 2017, ONF Réseau Avifaune, Chambéry, 39 pages.

LEGRAND, P. BARTOLI, M. 2005. Des pics et des arbres. *Rev. For. Fr.* LVII - 6-2005 : 513-524.

MALARD, M. 2012. Adaptation et optimisation des protocoles de suivi des forêts. AgroParisTech. 200 pp

MIRANDA, B. BÜRGI, M. 2005. Les pics – habitants exigeants des forêts Institut fédéral de recherches WSL CH-8903 Birmensdorf. *Not. prat.* 40

NIVET, C. GOSSELIN, M. & CHEVALIER, H. 2012. Évaluation des indicateurs nationaux de biodiversité forestière, in Nivet C., Bonhême I. & Peyron J.-L. (éds), *Les indicateurs de biodiversité forestière. Synthèse des réflexions issues du programme de recherche «biodiversité, gestion forestière et politiques publiques.* Gip-Ecofor, MEDDE, Paris: 41-55

OBIOS. 2007. Inventaire préliminaire du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle Régionale de Peyssac,(24). 31 p

POITOU-CHARENTES NATURE, 2018. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Oiseaux nicheurs. Fontaine-le-Comte

ROGER, J. LAGARDE, N. 2015. Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin. SEPOL, Limoges, 25 p.

TANGUY, A. & GOURDAIN, P. 2011. Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres (volet 2) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 195 p.

THEILLOUT, A (coord). Collectif faune-aquitaine.org. 2015. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine.* LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé, 511 p

THEILLOUT, A. & TILLION, L. 2017. Mise en place des protocoles de suivi des reptiles, amphibiens et oiseaux sur le Domaine de Peyssac.

SUTHERLAND, W. NEWTON, I. GREEN, R.E. (2004). *Bird Ecology and Conservation, a Handbook of technique.* Oxford University Press 385 pp.

UICN France. MNHN. LPO. SEOF & ONCFS. 2008. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN France. 2013. Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France - volume 2.1 : les écosystèmes forestiers. Paris, France.

VALLAURI, D. 2003. Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France. Forêts métropolitaines. Tec & Doc (Lavoisier).

VALLAURI, D. PONCET, L & HANCOCK, C. 2005. Mémento de la protection des forêts. Rapport WWF, Paris. 40 pages.

VALLAURI, D. NEYROUMANDE, E. 2009. « Les forêts françaises : une biodiversité à la fois riche et menacée », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 53, p. 75-81.

Quelques liens

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-rouges-regionales-a9991.html#sommaire_3

<https://www.lpo.fr/>

Annexes

Résultat des IPA sur le site de Peyssac 1/2

CV : Coefficient de variation exprimé en pourcentage - Plus la valeur du coefficient est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande.

Nom vernaculaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	IPA moyen	Fréquence %	CV
Pigeon ramier	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,0	3,0	4,0	4,5	6,0	3,0	3,5	2,0	3,0	3,0	3,0	1,0	3,1	100%	34%
Merle noir	5,0	3,0	2,0	4,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,5	2,0	3,0	2,0	3,0	2,0	2,0	2,5	2,0	2,7	100%	31%
Fauvette à tête noire	1,0	4,0	3,0	3,0	3,0	3,5	3,0	3,0	3,0	2,0	3,0	3,0	2,0	2,0	1,0	2,0	2,0	2,6	100%	31%
Rouge-gorge européen	3,0	2,0	2,0	3,0	2,5	4,0	3,0	3,0	2,0	0,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0	2,5	94%	36%
Grive musicienne	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	4,0	2,0	2,0	0,0	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	3,0	1,0	2,2	94%	42%
Coucou gris	2,0	1,0	3,0	0,0	0,0	1,0	3,5	1,0	0,0	2,0	1,0	1,0	1,0	1,0	2,5	1,0	1,0	1,3	82%	75%
Pouillot véloce	1,0	2,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0	0,0	3,5	0,0	1,0	2,0	1,5	2,5	1,0	2,0	1,3	70%	78%
Roitelet triple-bandeau	2,0	0,0	1,0	0,5	1,0	0,5	2,0	1,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,3	70%	81%
Pinson des arbres	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	3,5	0,0	1,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	1,0	2,0	0,0	1	47%	120%
Cornelle noire	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,0	0,5	0,5	1,0	0,5	1,0	1,0	1,5	0,5	1,0	0,5	1,0	0,9	100%	34%
Mésange charbonnière	1,0	0,0	1,0	0,0	2,0	1,0	2,0	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	70%	75%
Pic vert	2,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,8	76%	62%
Troglodyte mignon	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,8	47%	115%
Grimpereau des jardins	1,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	3,0	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,6	47%	129%
Grive draine	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	1,0	2,0	2,0	1,0	1,0	0,0	1,0	0,5	0,6	53%	109%
Mésange bleue	2,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,5	1,0	0,6	59%	94%
Pic épeiche	0,5	1,0	1,0	1,5	1,0	0,0	1,0	0,5	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,6	65%	81%
Sittelle torchepot	2,0	0,0	2,0	0,5	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,6	47%	122%
Geai des chênes	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,0	0,0	0,0	2,5	0,0	2,0	0,0	0,5	35%	153%
Tourterelle turque	0,0	1,0	2,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	2,0	0,0	1,0	0,5	35%	148%
Étourneau sansonnet	0,5	0,0	0,5	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,5	0,4	47%	117%
Pie bavarde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,4	12%	291%
Pouillot de Bonelli	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	2,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,3	18%	226%
Bruant zizi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,2	12%	291%
Buse variable	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,0	0,5	0,0	0,2	30%	135%
Huppe fasciée	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	18%	216%
Loriot d'Europe	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	24%	180%
Mésange nonnette	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,2	30%	165%
Pic noir	1,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	1,0	0,0	0,2	30%	165%
Tourterelle des bois	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,2	24%	180%
Accenteur mouchet	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	12%	274%
Alouette lulu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,1	12%	274%
Chouette hulotte	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	12%	274%
Mésange à longue queue	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	12%	226%

Résultat des IPA sur le site de Peyssac 2/2

CV : Coefficient de variation exprimé en pourcentage - Plus la valeur du coefficient est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande.

Nom vernaculaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	IPA moyen	Fréquence %	CV
Pipit des arbres	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	6%	400%
Busard cendré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Circaète Jean-le-Blanc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Épervier d'Europe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Hirondelle rustique	0,0	0,5*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Martinet noir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Mésange huppée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Milan noir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
Verdier d'Europe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	6%	400%
																		Diversité α moyenne	Diversité α mini	Diversité α maxi
Total espèces nicheuses - Diversité α	22	13	18	14	13	15	19	22	15	12	12	21	17	21	17	22	17	17	12	22

* Espèces non considérées comme nicheuses et exclues du calcul de la diversité α

Codes atlas observés des oiseaux nicheurs (possibles ; probables et certains)

Noms vernaculaires	TAXREF	Code atlas max
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	4
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	5
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	4
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	5
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	4
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	4
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	4
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	19
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	4
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	5
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	3
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	5
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	5
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	19
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	3
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	4
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	5
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	5
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	8
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	5
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	5
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	4
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	5
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	5
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	5
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	5
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	16
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	19
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	19
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	5
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	5
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	5
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	19
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	19
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	5
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	19
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	5
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	5
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	5
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	3
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	5

Noms vernaculaires	TAXREF	Code atlas max
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	5
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	16
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	5
Rouge-gorge européen	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	16
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	3
Rouge-queue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	3
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	19
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	5
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	5
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	16
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	3